



DIAGNOSTIC
TERRITORIAL
PARTAGÉ
ÉTAT DES LIEUX EN REGARD
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

J U I L L E T 2 0 0 9

NIMES



METROPOLE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

INTRODUCTION	04
--------------------	----

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ ÉTAT DES LIEUX EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte et adaptation au changement climatique	06
1/ URBANISATION, AMÉNAGEMENT, FONCIER	06
2/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	14
3/ ÉNERGIE	20
4/ GESTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	24
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	28
5/ BIODIVERSITÉ	28
6/ RESSOURCE EN EAU, ASSAINISSEMENT	34
7/ PAYSAGE	38
8/ PRÉVENTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES	44
9/ GESTION DES DÉCHETS	48
10/ ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	52

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ ÉTAT DES LIEUX EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Epanouissement humain	56
11/HABITAT, LOGEMENT	56
12/SANTÉ, ALIMENTATION	60
13/EMPLOI, INSERTION	68
14/POLITIQUE ÉDUCATIVE, FORMATION	74
15/CULTURE, LOISIRS, SPORT	80
Cohésion sociale, solidarité entre territoires et générations.....	86
16/SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ, SERVICES À LA PERSONNE	86
17/LIEN SOCIAL, SÉCURITÉ, HANDICAP	92
18/TIC, ACCÈS À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	100
19/DÉMOCRATIE, CONCERTATION	104
20/COOPÉRATION TERRITORIALE, PARTENARIATS, SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	108
Développement selon des modes de production et de consommation responsables.....	114
21/DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	114
22/COMMERCE ET ARTISANAT	122
23/ECONOMIE SOCIALE	128
24/AGRICULTURE	132
25/TOURISME	138

L'AGENDA 21 OUTIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 s'inscrit dans la refondation du Projet d'Agglomération 2007-2020, avec l'objectif d'appliquer systématiquement les principes de développement durable dans les politiques et le fonctionnement de la collectivité. Les élus de Nîmes Métropole souhaitent désormais franchir une nouvelle étape dans la construction communautaire, en rendant l'action publique exemplaire.

L'Agenda 21 doit servir de référence locale à tous ceux qui veulent décliner les principes de développement durable dans leurs champs d'actions : l'agglomération et les communes à l'aune de leurs compétences, les entreprises dans leur mode de production et leur responsabilité sociétale, les associations dans le service rendu, les habitants dans leurs gestes quotidiens...

Il engagera Nîmes Métropole dans ses politiques et son fonctionnement interne. Il sera un cadre de mobilisation des acteurs et partenaires locaux pour le développement durable. La conjonction des initiatives prises par chacun fera le succès de la démarche.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le Conseil de Développement Durable et les Référents Agenda 21 élus et techniques de chaque commune se sont fortement impliqués.

Les 25 thèmes de l'état des lieux sont issus des constats des groupes participatifs, lors d'une quinzaine d'ateliers de travail entre avril et juillet 2009. Puis ils ont fait l'objet d'une exploration technique par la Mission Agenda 21 avec les services de Nîmes Métropole et de la ville de Nîmes.

Les travaux issus de la première étape de la démarche Agenda 21 de Nîmes Métropole se traduisent par deux documents distincts :

- Etat des lieux partagé en regard du développement durable
- Constats d'enjeux partagés de développement durable.

**Les 27 communes
de Nîmes Métropole**



**Le CDD-NM,
instance
participative
de Nîmes
Métropole**



UNE APPROCHE PAR FINALITÉS EN LIEN AVEC LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL

Le présent **Etat des lieux en regard du développement durable** suit la logique du cadre de Référence national pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21, publié par le Ministère de l'Ecologie (MEEDDAT) en 2006 :

- **les 5 finalités du développement durable :**

- lutte et adaptation au changement climatique,
- préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources
- épanouissement humain,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations,
- dynamique de développement selon des modes de production et consommation responsables.

- **les domaines d'actions ou thématiques clés qui leur sont liés.**

Cette réflexion par finalités a permis aux participants d'acquérir les bases du développement durable - celui-ci dépasse de loin les questions d'environnement- et la certitude d'une nécessaire transversalité des approches.

CONTENU DE L'ETAT DES LIEUX

Chacune des 25 fiches thématiques de l'Etat des lieux explore :

- Les principaux indicateurs en lien avec le thème étudié
- Les grands constats sur ce thème en regard du développement durable
- Une mise en perspective par rapport au projet d'agglomération, aux actions de Nîmes Métropole et aux initiatives d'autres acteurs
- Les principaux défis relatifs au thème en regard du développement durable

L'état des lieux constitue le socle indispensable à l'identification des **enjeux majeurs de développement durable** pour l'Agenda 21. Les enjeux eux-mêmes **permettront ensuite** de préparer la réflexion sur la stratégie (phase 2 de l'Agenda 21) et le plan d'actions (phase 3) à mettre en œuvre sur le territoire de Nîmes Métropole.

L'ensemble de ce travail pourra être complété et amélioré en fonction des avancées du développement durable sur le territoire. Il est destiné à constituer un outil vivant et actualisable.

1. URBANISATION, AMÉNAGEMENT, FONCIER

INDICATEURS CLÉS

Population : 230 913 habitants (2006)

Croissance démographique : +1,3 % par an (5^{ème} de France)

Population attendue d'ici 2030 : + 75 à 80 000 (310 000 habitants en 2030)

Densité moyenne : 335,9 Hab/km²

Superficie de l'agglomération à 27 communes : 687 km²

M² urbanisés par an sur l'agglo : non connu (SCOT Sud Gard + 1 630 ha)

Nombre de permis de construire par an dans l'agglomération : non connu

Logements produits en ZAC : non connu

Nombre de logements nécessaires dans les 30 ans : environ 45 000 (AUDRNA)

Objectifs du PLH (en révision) : 1 000 logements par an

0,7 % entre 90 et 99. Ce rythme est 3 fois plus élevé que la moyenne de province (0,4 %).

- L'aire urbaine large de Nîmes (46 communes au sens de l'INSEE) croît encore plus vite : 1,38 % (**5^{ème} position des aires urbaines** françaises).

La croissance démographique est perçue comme une opportunité pour le développement, mais elle doit être maîtrisée sous peine de renforcer l'étalement urbain et les déplacements. Elle deviendrait alors une menace pour la qualité du cadre de vie, pour la disponibilité de la ressource foncière, pour l'eau, etc.

Une croissance plus forte en périphérie

La croissance des 30 dernières années s'est faite dans la couronne péri urbaine à plus de 70 % (48 000 sur 65 000 nouveaux habitants).

- La moindre croissance de la ville centre freine le renforcement des fonctions de centralité, donc la compétitivité.
- Cette croissance périurbaine ralentit cependant, comme dans toute la région, et la ville centre et les pôles secondaires recommencent à croître

L'étalement urbain

"Les infrastructures routières et une offre foncière abondante ont structuré le développement selon une double logique de concentration et de dispersion"

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 - LES GRANDS ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Une dynamique démographique accélérée

- De 1999 à 2006, l'agglomération a gagné 2 877 habitants en moyenne par an, soit 20 142 en 7 ans, principalement dus au solde migratoire (0,87 %)
- Le taux de croissance démographique s'est accéléré entre 1999 et 2006, avec un **rythme de + 1,3 % par an** contre

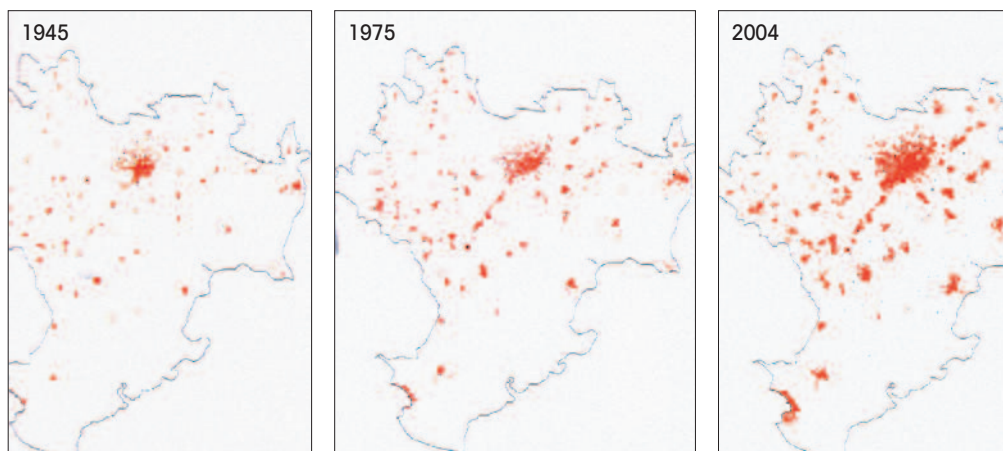
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **il crée mitage foncier et pollution : le territoire est le capital de l'agglomération pour la qualité de vie et le développement économique**, mais l'urbanisation éparpillée "mît" le paysage, scinde et diminue les terroirs agricoles, les zones de biodiversité, artificialise les sols,

gène pollutions et émissions de GES. Il induit une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols.

- **il concerne les logements, mais aussi** : les zones commerciales, la diffusion économique le long des routes, les extensions des villages.

EXPANSION DES ZONES URBANISÉES DE 1945 À 2004



Source Audrna SCOT sud Gard

La menace sur la ressource foncière et le coût du foncier

L'étalement urbain ouvre de multiples fronts dans le "stock" foncier, ressource limitée. La construction dans les secteurs déjà urbanisés (zones U) paraît alors une pratique vertueuse en regard du développement durable, tandis que la construction sur les franges urbaines peut constituer une menace.

Le coût du foncier rattrape celui de Montpellier, ce qui impacte toute la chaîne de production du logement. La maîtrise publique est perçue comme insuffisante.

PRIX MOYEN DU FONCIER PAR ANNÉE ET PAR COMMUNE (EN €/M²)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Alès	24	23	39	32	48	51	72	97
Nîmes	57	61	66	64	114	131	194	201
Montpellier	164	147	155	177	150	162	215	230

2 - CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET PRODUCTION DE TERRAIN

Les documents cadres et la différence d'échelle avec le PLU

Le Schéma de Cohérence Territoriale du sud Gard planifie le développement et l'aménagement du territoire, avec des préconisations en matière de formes urbaines, de densité, de rationalisation de l'utilisation de l'espace.

La Charte des Costières pointe les territoires d'excellence agricole, à préserver, et les potentiels paysagers et agricoles moindres.

Il n'existe pas de document intermédiaire global entre le SCOT (voire le schéma régional d'aménagement du territoire) qui porte une vision abstraite sur un vaste territoire, et le PLU à visée réglementaire et strictement communale.

Les disponibilités dans les PLU

Les disponibilités foncières dans les PLU sont satisfaisantes pour les 10 ans à venir pour les activités économiques (500 ha) mais insuffisantes pour l'habitat (600 ha sur env. 1 200 ha nécessaires)

Une chaîne de production à dominante privée

On constate une prédominance de la maîtrise privée de l'aménagement. Dans le contexte de croissance démographique soutenue, une maîtrise publique des projets paraît maintenant stratégique.

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le projet d'agglomération 2007-2020

La stratégie d'aménagement pose plusieurs priorités, parmi lesquelles :

- Articuler transport et urbanisme : implanter l'habitat, les activités, les équipements, en fonction des réseaux de transports collectifs. A cet égard, l'étoile ferroviaire, le TCSP, la future LGV sont des atouts forts.
- Promouvoir une organisation polycentrique de l'agglomération avec :
 - Un cœur d'agglomération fort
 - Quatre portes d'échanges majeures, lieux d'intermodalité mais aussi de services d'équipements et d'emplois.
 - Des polarités secondaires à renforcer
- La politique foncière doit d'abord viser à préserver et valoriser le cadre de vie, les paysages et l'équilibre entre activités urbaines et agricoles.

Les 3 axes de développement à partir du cœur de l'agglomération:

- l'axe Sud, de l'avenue Jean Jaurès vers St-Gilles et le port de plaisance,
- l'axe Est, de Hoche Sernam-université vers Grézan, Manduel et Beaucaire
- l'axe Nord-Ouest, vers la Vaunage et Alès en passant par la Porte Nord.

Les secteurs stratégiques de développement :

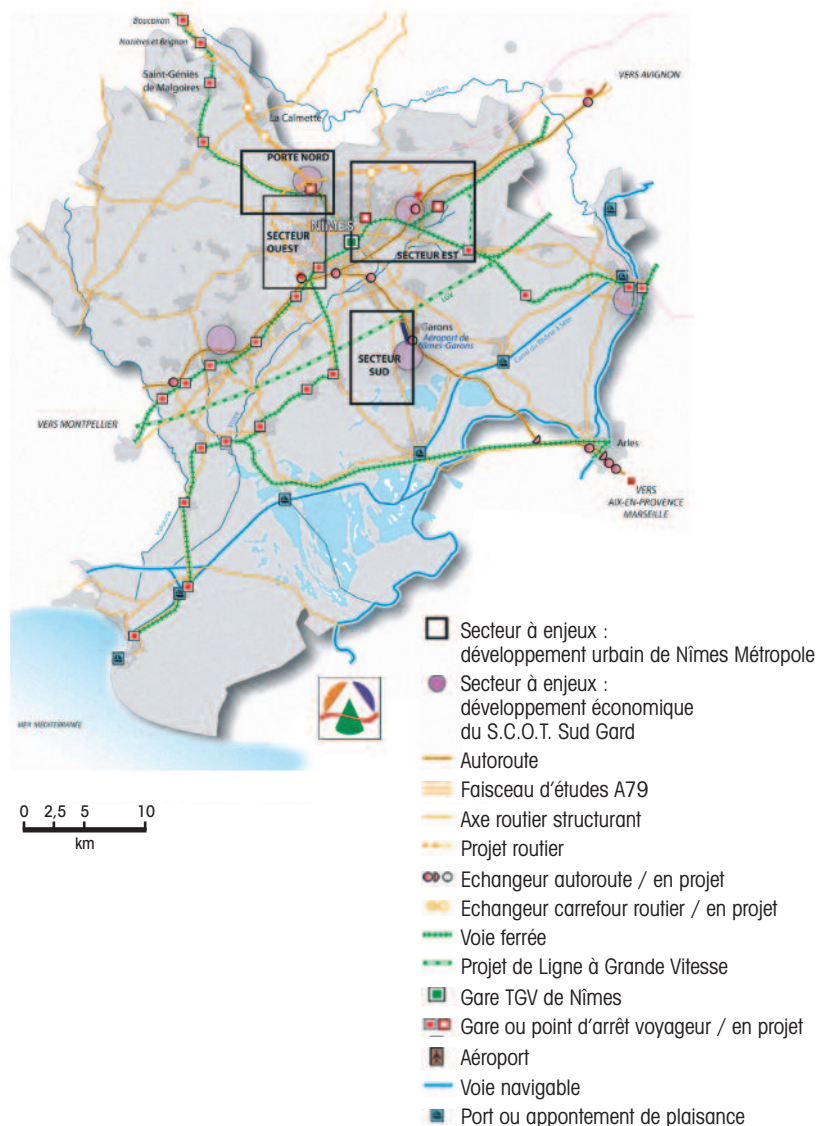
- Nîmes, cœur de l'agglomération, avec la gare centrale et le TCSP
- La Porte Ouest autour du quartier et de la gare Saint Césaire,
- La Porte Nord (1 000 ha à la convergence de plusieurs infrastructures),
- La Porte Sud autour de Mitra et St Gilles (enjeux multiples : préservation BAN et aéroport, qualité paysagère, impacts LGV, agriculture...)
- La Porte Est portant sur 4 communes à l'entrée est de l'agglomération

L'étude des schémas de secteur en 2008 et 2009

- **Porte Ouest** : à partir d'une approche combinée transports/ urbanisme, le projet comprend une requalification générale articulant les secteurs d'habitat ancien et nouveau, l'activité économique, la gare St Césaire et le futur TCSP.
- **Porte Nord** : les études de programmation visent à concevoir de nouveaux modes d'aménagement durables intégrant les risques et l'évolution climatique, de nouvelles formes urbaines, la mixité de fonctions, l'articulation urbain-rural.

Un nouveau secteur à enjeux apparaît avec l'élargissement de l'agglomération : "le sud" Gardonnenque et l'entrée des gorges du Gardon. Il concerne la Calmette, Saint-Chartes, Dions, Sainte-Anastasie et Poux (tourisme, biodiversité, trame verte et bleue, pression urbaine, inondation...).

PROJET D'AGGLOMÉRATION APPROUVÉ EN 2006 - LES SECTEURS À ENJEUX



La politique foncière

- Une maîtrise foncière publique a pu s'effectuer en partenariat avec la SAFER, notamment sur le site stratégique de la Porte Nord (400 ha acquis en 2007). Une ZAD a été créée sur 234 ha sur le secteur de convergence des infrastructures pour prévenir la spéculation.
- Le partenariat avec l'EPFR, avec une priorité sur le logement, permettra un portage foncier des projets stratégiques, et donc des coûts maîtrisés.
- L'anticipation foncière autour de la LGV : la volonté des élus d'une gare à Manduel s'accompagne d'un groupe de réflexion sur la maîtrise foncière.

Nîmes Métropole : Projets et perspectives

• L'EXTENSION DES COMPÉTENCES

Nîmes Métropole réfléchit depuis 2008 sur l'évolution de ses compétences, et parmi celles-ci, sur une prise de compétence en urbanisme, porteuse à plusieurs titres d'une amélioration en regard du développement durable :

• UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE SUR LE TERRITOIRE

Il est nécessaire de réorienter les tendances constatées depuis 30 ans et de mieux répartir la croissance démographique entre la ville-centre et le périurbain, en confortant les pôles relais et les coupures vertes.

L'enjeu est double :

- accueillir la croissance démographique, tout en préservant ce qui constitue un capital pour la qualité du cadre de vie et le développement.
- Minimiser les déplacements et limiter les pollutions et GES

• UNE APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE DES PROJETS

- Une vision d'ensemble à moyen et long terme adaptée au territoire communautaire et un projet global à l'échelle de Nîmes Métropole paraissent une nécessité stratégique.
- Cette étape permettra une anticipation foncière en lien avec une vision globale des priorités d'aménagement et une déclinaison à partir des outils fonciers.
- Une nouvelle approche des projets doit se fonder sur une réflexion à plus large maille afin d'intégrer toutes les problématiques : rural/urbain, équipement en réseaux, programmation globale, etc.

C - INITIATIVES D'AUTRES ACTEURS

Les projets de la Ville de Nîmes

Nîmes s'est investie dans le développement durable sur plusieurs plans directement opérationnels :

- (achevé ou en cours) charte de la construction durable, école des Platanettes, requalification de l'avenue Jean Jaurès,
- (Projets) quartier Mas Lombard, A.E.F., Hoche Sernam, Mas de Teste, Percée Clérisseau, TCSP

Tous ces équipements contribuent à l'objectif de restructurer, conforter et élargir le centre de Nîmes à l'échelle du centre de l'agglomération.

Les réflexions prospectives de l'AUDRNA

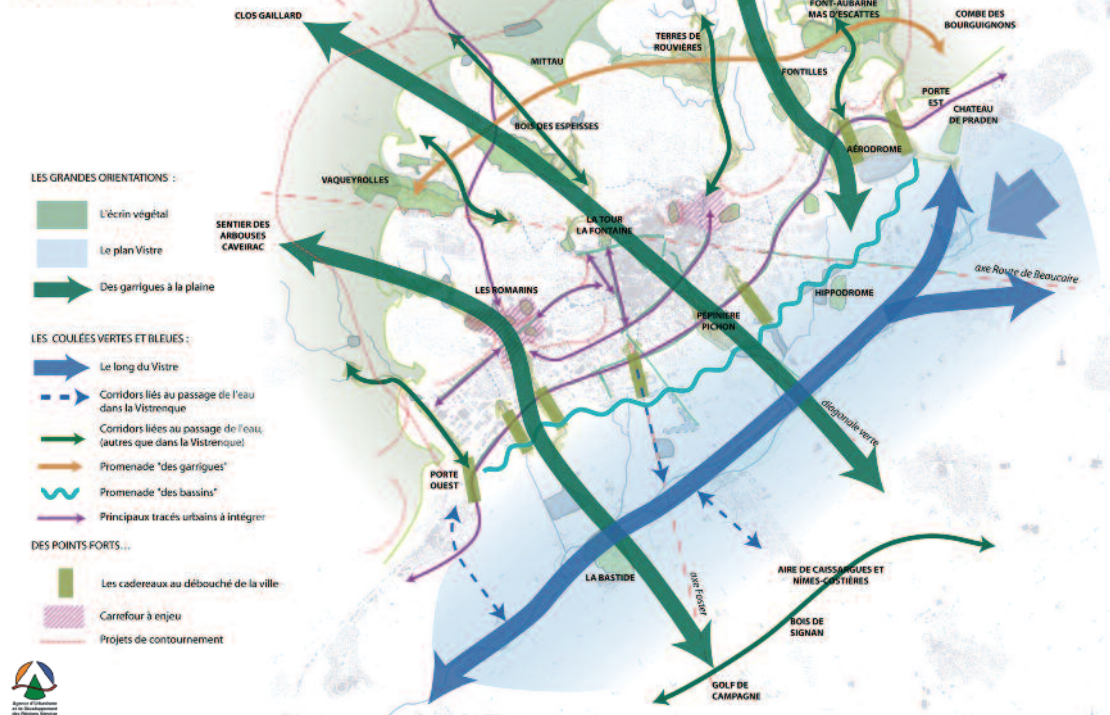
L'Agence d'Urbanisme des régions de Nîmes et d'Alès est un des principaux partenaires de Nîmes Métropole et des communes pour accompagner les projets publics et apporter son expertise sur le territoire.

L'AUDRNA développe des réflexions prospectives et travaille sur tous les projets structurants à l'échelle communautaire ou plus locale : sites à enjeux, transports collectifs, trames vertes et bleues...

PRINCIPES DIRECTEURS POUR UNE TRAME VERTE ET BLEUE

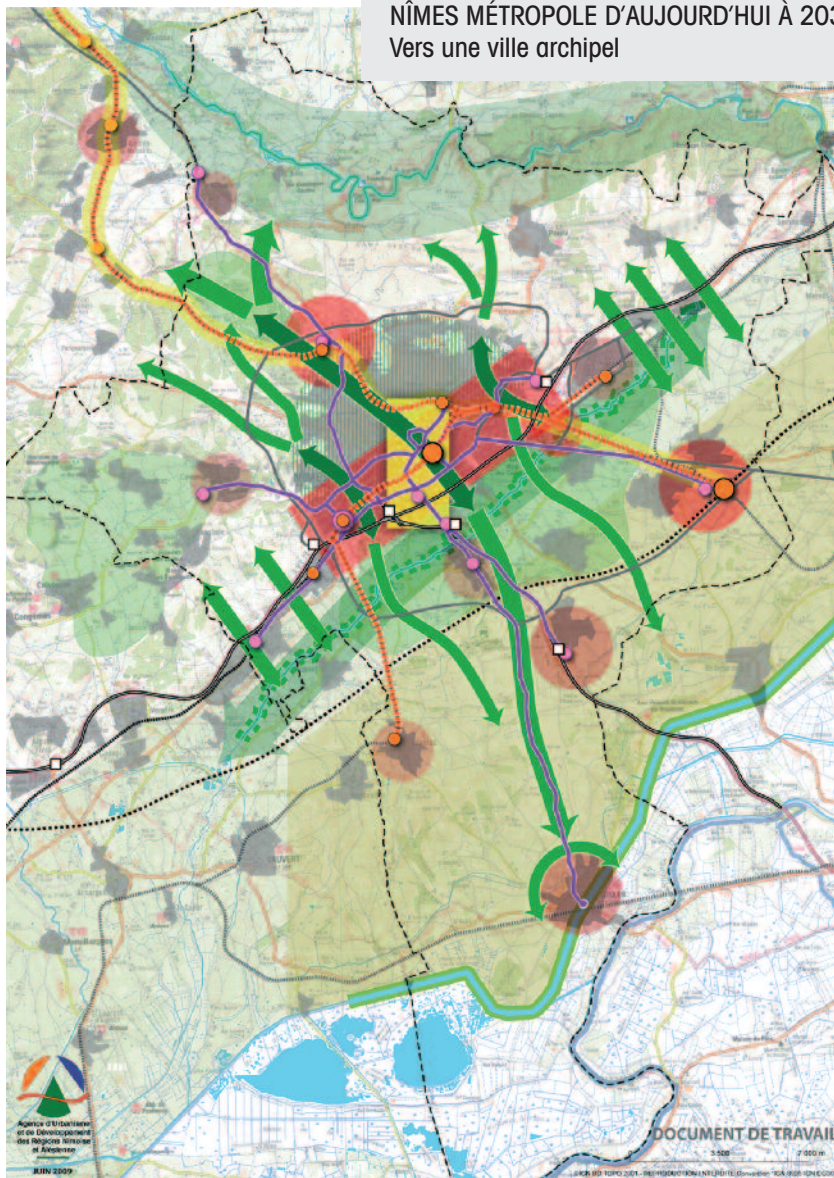
DES PRINCIPES DE FILS DIRECTEURS

(ou futures orientations pour une trame verte et bleue)
À TRAVERS LA VILLE...



Source : Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne

NÎMES MÉTROPOLE D'AUJOURD'HUI À 2030
Vers une ville archipel



AUDRNA

Vision prospective de l'agglomération

(Etude en cours, sept. 09)

L'objectif est un développement rééquilibré du territoire s'appuyant sur :

- un renforcement des polarités urbaines où l'on retrouve densité, intensité, proximité et une mixité logements/emplois/équipements (la "ville-archipel")
- et sur la préservation des espaces agricoles et naturels intermédiaires (la trame verte et bleue), et ce de façon indissociable.

LES DÉFIS

Grands équilibres territoriaux, adaptation au climat et au développement durable

- Une vision partagée du territoire communautaire à 30 ans, des usages du sol et d'une gestion durable du territoire
- Une urbanisation plus compacte, rééquilibrée sur le territoire, la volonté de lutter contre un phénomène de conurbation, le renforcement des pôles relais en emplois, commerces et services, des coupures vertes entre les noyaux urbains
- L'optimisation de l'utilisation du sol dans les secteurs déjà urbanisés
- Une prise en compte coordonnée des principes de développement durable dans les documents d'urbanisme
- Des documents à une échelle intermédiaire entre SCOT et PLU

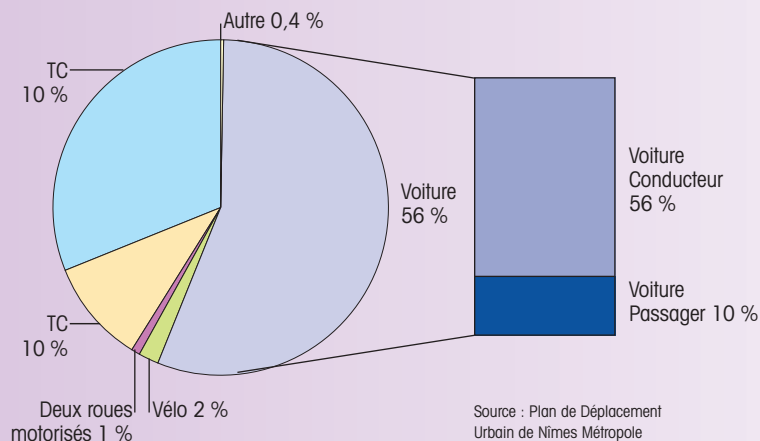
Le foncier

- Une analyse partagée des problématiques foncières
- Une offre foncière suffisante et bien régulée pour répondre à la croissance démographique
- La déclinaison foncière des orientations communautaires en matière d'aménagement, une maîtrise foncière publique
- L'anticipation sur le devenir des terres agricoles

2. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

INDICATEURS CLÉS

Part de marché des différents modes de transport parmi les déplacements recensés



Les transports en commun en 2007 : 16 582 417 voyages, + 2,5% / 2006.

Nîmes Métropole est l'autorité organisatrice des transports urbains.

Les transports génèrent 30 % des Gaz à Effet de Serre rejetés dans l'atmosphère, part en constante augmentation.

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un réseau routier et autoroutier dense

- Deux axes : un axe Nord Ouest / Sud Est avec la RN 113, la RN 86, l'A9 et la RD 135 qui joue un rôle important de desserte périurbaine, et un axe Nord Sud avec la RN 106 reliant Alès et Nîmes et poursuivie par l'A54 et la RN 113 en direction d'Arles.
- Le réseau routier secondaire en étoile converge sur la ville centre
- Peu d'axes structurants permettent les échanges de périphérie à périphérie
- Des problèmes de congestion aux heures de pointe par des flux automobiles interne auxquels s'ajoutent des flux de transit au débouché du couloir stratégique languedocien

- L'augmentation du trafic automobile prévue est important : démographie, périurbanisation et concentration des emplois et équipements
- Une réglementation des livraisons de marchandises reste peu appliquée
- Un rattrapage lourd et coûteux est à faire sur les itinéraires majeurs et structurants : RN 106, Alès-Est, Rhodanienne, déviations...

Le réseau ferré en étoile autour de Nîmes est un atout majeur avec :

- des lignes voyageurs et marchandises d'intérêt national et régional,
- Une irrigation réelle du territoire par les voies ferrées,
- Une offre dense en lien avec la proximité d'autres métropoles à relier.
- Mais des voies en manque de capacités, limitant en particulier les dessertes TER de l'agglomération et le ferroutage,
- Un réseau de gares secondaires peu accessibles,
- Un besoin de rénovation d'une grande partie des équipements,
- D'importantes nuisances liées au transport de marchandises en ville centre,
- Une offre périurbaine peu développée et peu lisible.

Le réseau de transports publics d'agglomération est récent (2003). Il permet une forte hausse de fréquentation sur des lignes fortement améliorées en fréquences et parcours. Pour encourager le report modal, le parking relais des Costières a été mis en place. Enfin le projet de deux lignes de TCSP sera un élément structurant de ce réseau.

Un réseau de mobilités douces est amené à se développer rapidement à la fois sur la ville centre (un schéma directeur a été approuvé en novembre 2008) et au sein de l'agglomération (schéma Vélo services en cours). Jusqu'à présent, les aménagements dédiés à l'usage du vélo concernent essentiellement le vélo loisirs (projets touristiques ou ludiques) et peu le vélo utilitaire.

Les plans de déplacements entreprises sont en début de développement.

La voie navigable du canal du Rhône à Sète qui met en liaison le couloir rhodanien et la Méditerranée pour le transport de marchandises et la plaisance.

Un aéroport sur le plateau des Costières (Garons-Saint-Gilles) au Sud de Nîmes, directement relié aux autoroutes A9 et A54, et disposant d'une piste pour gros porteurs. Il a accueilli 200 000 passagers en 2006.

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

D'importantes potentialités résident dans l'optimisation des infrastructures existantes, la diversification des modes de déplacement et l'intermodalité. La réalisation de nouveaux équipements majeurs, actuellement discutée par Nîmes Métropole et ses partenaires, est nécessaire pour une exploitation optimisée.

Réseau et étoile ferroviaire

Nîmes Métropole s'engage dans plusieurs grands projets :

- à l'horizon 2015, la réalisation d'une ligne mixte du TGV Sud-est dite "Contournement Nîmes Montpellier", au Sud de l'A9. Cette ligne permettra une redistribution des capacités au fret, au ferroutage et aux TER afin de privilégier les liaisons rapides avec Barcelone et Lyon - Turin / Lyon Paris - Europe du Nord. A l'échéance de la mise en service de la grande vitesse, Nîmes Métropole souhaite la création d'une gare LGV nouvelle à Manduel, en liaison avec la gare centre, cœur de l'étoile ferroviaire
- l'optimisation de l'axe Alès-Nîmes en cours dans le cadre du CPER, se prolongeant vers Beaucaire et le Grau du Roi, avec création de nouvelles haltes et parking relais aux entrées de l'agglomération et une desserte de la ville centre et des pôles principaux (universités, futurs quartiers d'habitat et d'activités économiques comme "Hoche Sernam")
- le déplacement de la gare de Saint Césaire pour créer un véritable pôle d'échange vecteur du renouvellement urbain de l'ouest Nîmois
- la création d'une halte ferroviaire à Marguerittes

Réseau routier

Deux projets inscrits au Plan de Déplacement Urbain sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique locale durable de transports :

- la rocade Nord,
- le contournement Ouest.

En complément, le PDU insiste sur la nécessité :

- d'achever la voie urbaine Sud, dans le prolongement des contournements Nord et Ouest, conformément au SCoT,
- de réaliser les projets de voiries programmés dans le cadre du projet de quartier universitaire "Hoche Sernam",
- de replacer la programmation de voiries d'agglomération dans une réflexion d'aménagement à long terme et leur assurer une réservation d'emprises

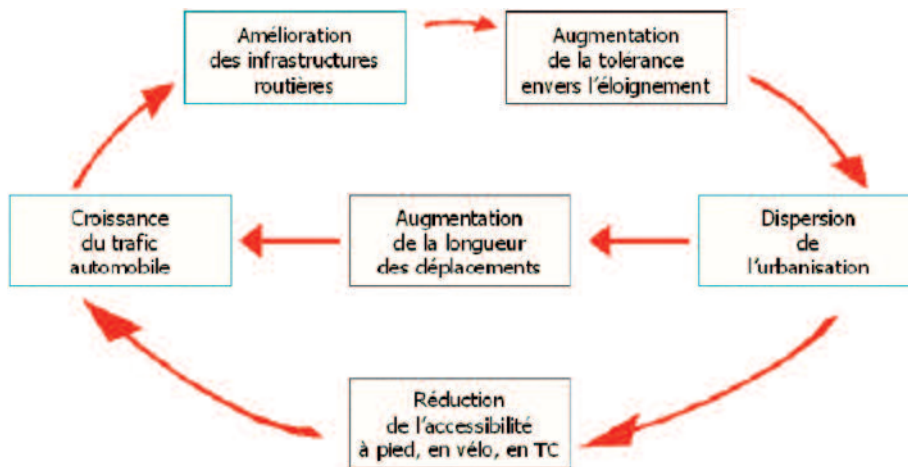
Réseau des transports publics d'agglomération

Le développement des transports publics doit permettre l'accroissement de la mobilité totale afin de renforcer l'attractivité du territoire, en maîtrisant les flux automobiles. Cela suppose une adaptation des politiques de stationnement et de circulation afin de :

- renvoyer le stationnement de longue durée à la périphérie (parcs relais) et diminuer le stationnement en cœur d'agglomération,
- permettre le partage de la voirie au profit des transports publics et autres modes alternatifs à l'automobile.
- intégrer les itinéraires "doux"
- proposer une offre performante de transports collectifs avec pour colonne vertébrale le TCSP en cours de réalisation, et reliés par des pôles d'échanges intermodaux : route, TER, modes doux

LE PRINCIPE "D'AUTOGÉNÉRATION" DU TRAFIC

LE CERCLE VICIEUX DE L'ÉTALEMENT URBAIN ET DE LA CROISSANCE DU TRAFIC ET DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES



Réseau fluvial

il est envisagé de faciliter le développement des transports fluviaux tant sur le Rhône que sur le canal du Rhône à Sète. Le développement de la **plateforme aéroportuaire** de Nîmes-Garons en coordination avec les autres sites languedociens viendra compléter la desserte et le maillage du territoire de l'agglomération.

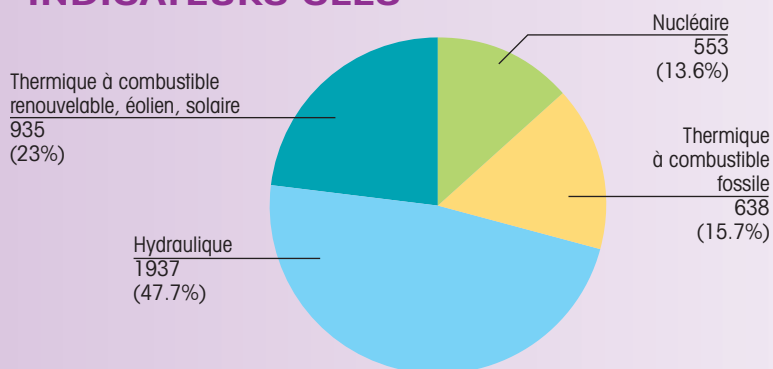
Enfin, Le PDU comprend des directives sur l'élaboration de **Plans de Déplacements d'Entreprises et d'Administration** actuellement en fort développement, ainsi que l'amélioration des **livraisons de marchandise** en ville centre (charte également en cours de réalisation).

LES DÉFIS

- La lutte et l'adaptation au changement climatique comme finalité de tout projet "transport".
- La prise en compte de l'articulation Transports / Urbanisme dans la lutte contre l'étalement urbain.
- Une diversification des modes de déplacements en alternative crédible à l'automobile pour permettre à l'agglomération d'entrer dans le 21^{ème} siècle : TCSP, réseaux collectifs, modes doux, développement de l'intermodalité et accessibilité, coordination des dessertes...
- Une desserte optimisée des villages de l'agglomération en transports collectifs.
- La consolidation sur le long terme de l'activité aéroportuaire sur Garons.

3. ENERGIE

INDICATEURS CLÉS



- Objectifs nationaux fixés pour 2020 : 20 % de réduction de CO₂, 20 % de gain d'efficacité énergétique et 23 % d'énergie renouvelable
- Consommation électrique nationale : de 486 TWh en 2008 à 515 TWh en 2015, puis 535 en 2020
- Energie électrique produite en 2007 en LR en GWh – Source : RTE

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème de l'énergie est transversal et fortement en lien avec l'enjeu prioritaire de lutte contre le changement climatique, avec deux axes principaux : l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces problématiques ont une forte dimension territoriale.

Le Grenelle de l'environnement définit ainsi une politique énergétique et de réduction de CO₂ sur le bâtiment, les transports, la recherche, l'agriculture durable, l'aménagement des territoires, les énergies renouvelables...

De nombreux outils et aides sont aujourd'hui disponibles :

- La loi programme d'orientation de la politique énergétique,

du 13 juillet 2005 qui a mis en oeuvre les certificats d'économie d'énergie (aides pour le financement de travaux d'économie d'énergie)

- Les mesures de la loi de finances 2009 prévoyant des aides exceptionnelles aux économies d'énergie pendant 2 ans
- Les lois Grenelle I et II en cours de validation
- Les financements pour le recours aux énergies renouvelables pour les particuliers, et un programme spécifique pour les logements sociaux
- Les prêts à taux zéro pour les propriétaires occupants ou bailleurs

- Elargissement du FEDER en 2009 aux actions portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le bâtiment pour les logements des personnes à faible revenu, etc.

Même si une prise de conscience est amorcée, la sensibilisation de la population et des acteurs sur les solutions possibles ou encore **l'approche en coût global** doit être renforcée, à l'image des interventions des "Espaces info énergie".

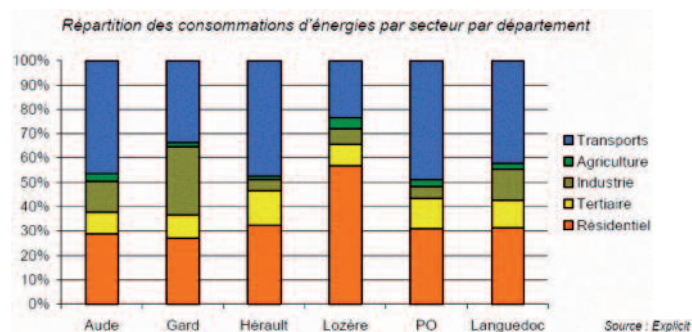
B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'objectif pour Nîmes Métropole est donc, avec l'ensemble de ses partenaires intervenant sur le territoire (communes, société civile, autres collectivités), d'amplifier les politiques et actions concrètes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

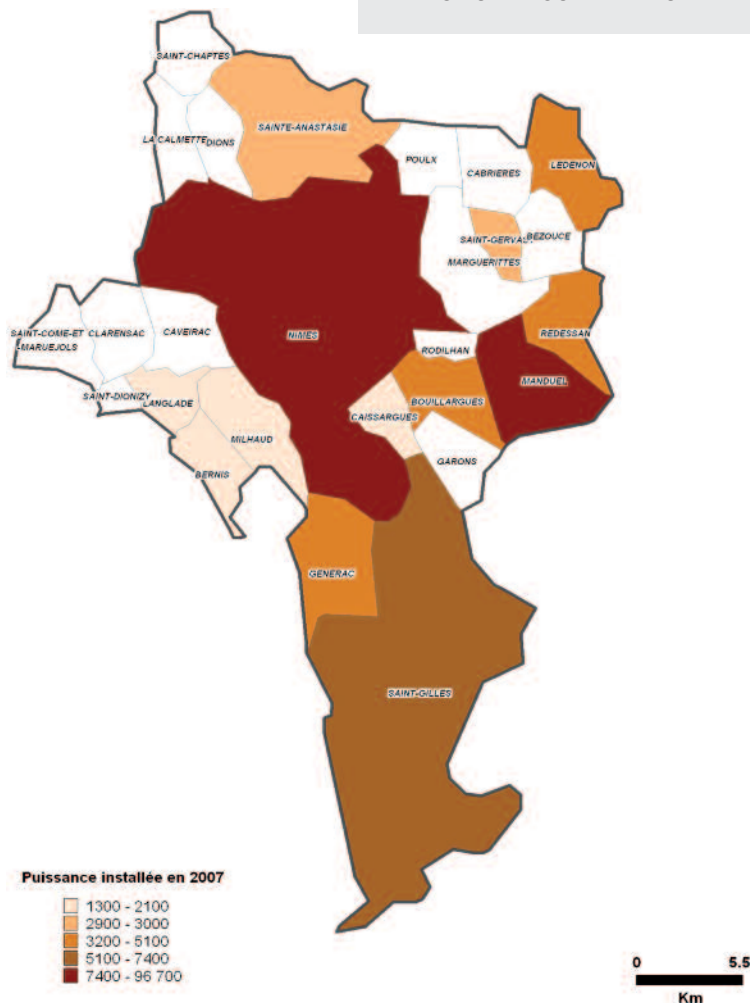
Efficacité énergétique

- Une démarche d'éco responsabilité a été initiée dans les services de Nîmes Métropole et de la ville de Nîmes sous le nom d'Eco-attitude, visant l'efficacité énergétique et environnementale
- La mobilisation des services a été réalisée à travers la Charte sur la construction durable qui fixe des objectifs ambitieux, tels la construction de bâtiments basse consommation (inférieure à 40 kWh EP/ m2),
- Un plan de performance énergétique sera finalisé fin 2009 sur Nîmes
- Des aides sont accordées aux propriétaires bailleurs ou occupants entreprenant des travaux d'économie d'énergie dans le cadre d'OPAH.
- De nombreux PDE d'entreprises et d'administrations sont en cours et soutenus par Nîmes Métropole, qui a créé un "club PDE"
- Nîmes Métropole doit permettre de démultiplier les actions des communes en matière d'efficacité énergétique

- Une thermographie aérienne des bâtiments de l'ensemble de l'agglomération sera réalisée durant l'hiver 2009/2010
- Des projets de "Bilan Carbone" et "Plan climat" sont à l'étude
- Un projet d'alimentation de la chaufferie des quartiers ouest de Nîmes par plus de 50 % d'énergies renouvelables est en cours
- Est visé le renforcement d'une filière économique en lien avec les énergies renouvelables : cluster sur la recherche et développement, laboratoire d'essai, mise en place de nouvelles formations techniques...



ENERGIES RENOUVELABLES



Puissance des installations en photovoltaïques en 2007 (en Wc-SRADT)

Réalisation : juillet 2007. Source : Conseil régional LR, 2007.

Sur le territoire de l'agglomération, le développement des énergies renouvelables est fortement lié au solaire, du fait de sa faible production de biomasse (même si des sites de production de bois sont proches) et de contraintes techniques fortes à l'éolien (radars militaire et Météo France). Le potentiel géothermique est lui très peu exploité.

Cet important gisement solaire conduit à une multiplicité des projets, selon une approche communale.

Afin d'encadrer un développement souhaité des énergies renouvelables, en assurant notamment une cohérence territoriale et la préservation des terres agricoles à forte valeur agronomique et des paysages, les élus de l'agglomération ont élaboré une charte début 2009.

LES DÉFIS

- Le développement d'une politique énergétique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, associant acteurs publics et privés
- Le développement d'une approche durable, économe en énergie et en émission de CO2 pour tous les projets d'aménagement et de construction du territoire
- Le développement "intégré" du solaire photovoltaïque
- Le développement des outils de sensibilisation de la population et des acteurs aux questions énergétiques
- L'exemplarité de la collectivité par le renforcement des critères d'attribution des aides et marchés publics en lien avec l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables (ex. : construction, rénovation, achats publics...)

4. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

INDICATEURS CLÉS

- 15 communes concernées par des PPR inondation
- 1 commune soumise à PPRIF
- 4 communes concernées par 2 PPRIF en cours

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les communes de Nîmes Métropole sont soumises à au moins 1 risque majeur, et 18 d'entre elles à au moins 3 risques. 25 communes peuvent être exposées à des crues rapides.

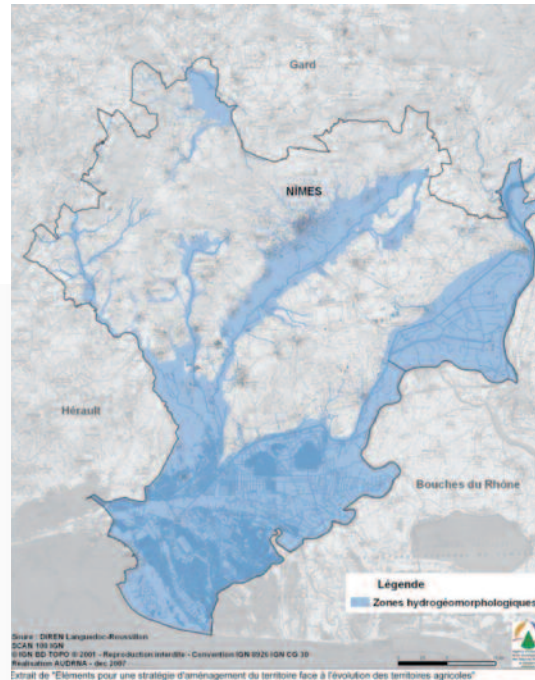
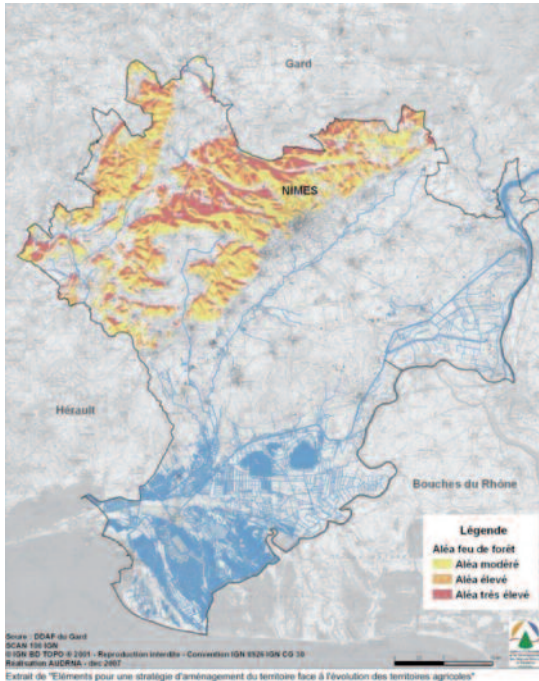
Le fort développement démographique actuel implique davantage de pression urbaine sur les zones de ruissellement, d'expansion des crues et protégées en arrière des digues. Cette pression se concentre également sur les espaces naturels et agricoles non soumis aux risques. A cela s'ajoute le changement climatique en cours, qui accentue progressivement les événements extrêmes.

Toutes les communes sont soumises au **risque d'inondation**. De très nombreuses actions sont en cours : PPRI, réduction de la vulnérabilité du bâti que constitue l'axe 3 du programme

CADEREAU Nîmois et des PAPI Vistre et Gardon par Nîmes Métropole, etc. Ces outils sont longs à mettre en place, car extrêmement coûteux et contraignants vis-à-vis de l'urbanisation nouvelle et de la réhabilitation des centres urbains.

Concernant le **risque incendie**, 23 communes sont concernées. Le développement de l'habitat dispersé en garrigue accentue le risque de départ de feu, alors que le retrait d'activités en massif forestier contribue à augmenter les risques de feux de grande superficie. Depuis 20 ans on assiste néanmoins à une stabilisation des surfaces incendiées grâce à un effort constant de surveillance et de prévention : équipement des massifs (pistes, citerne, débroussaillage), création de coupures de combustibles (réseau mis en place sur le territoire de NM, notamment sur Bernis/Langlade et Nîmes/Marguerittes), instauration d'interfaces (la DDAF l'impose désormais) et application du débroussaillage réglementaire.

Le risque lié au **Transport de Matières Dangereuses** est également majeur sur le territoire avec 19 communes concernées du fait du passage d'axes routiers et ferroviaires de rang international sur lesquels les trafics augmentent fortement, et qui traversent parfois des quartiers d'habitat dense (fret ferroviaire notamment).



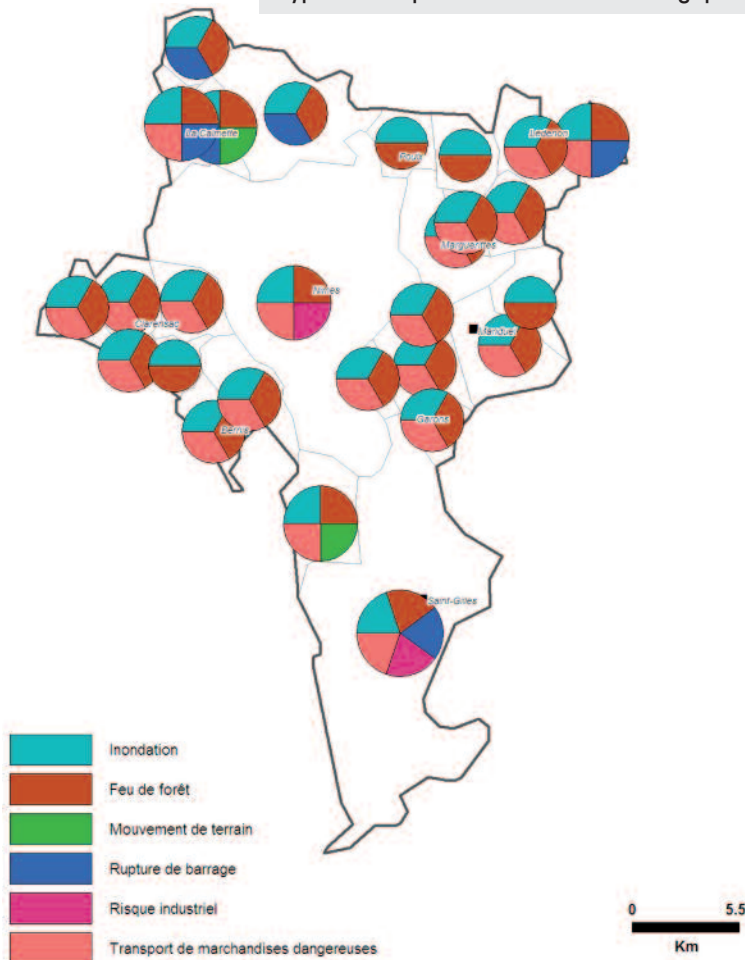
ar ailleurs le territoire est peu soumis au risque industriel avec un établissement SEVESO "seuil bas" à Nîmes et deux établissements "seuil haut" ainsi qu'un établissement "soumis à autorisation" à Saint-Gilles.

Enfin deux autres risques sont également présents plus localement : mouvement de terrain et rupture de barrage.

Souvent vécus comme une contrainte majeure au développement, les risques et leur augmentation attendue présentent également un "atout" en termes d'innovation et de développement durable. Leur prise en compte sollicite en effet la capacité des acteurs à trouver des réponses adaptées à travers chaque projet afin d'atteindre un objectif de réduction globale de la vulnérabilité du territoire et des populations.

RISQUES MAJEURS

Types de risques naturels ou technologiques



Réalisation : juillet 2009. Source : DIREN LR

B - INITIATIVES D'AUTRES ACTEURS

- Système d'alerte ESPADA de Nîmes
- Programme cadereau et PAPI
- Plans Communaux de Sauvegarde de Caissargues, Milhaud, Dions, Saint-Chartes et Nîmes
- Arrêté préfectoral sur le débroussaillage réglementaire et l'emploi du feu
- Plan départemental de protection contre les incendies de forêts 2005-2011
- Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier des Garrigues de Nîmes (SIVU des Garrigues de Nîmes et des Gardons)
- SCoT du Sud Gard qui incite l'aménagement à être pensé au regard des contraintes de risques
- Initiative : Un cluster économique sur les risques est en projet sur la zone d'activité d'intérêt Communautaire Mitra

LES DÉFIS

- La prévention des risques par la diminution des aléas et la sensibilisation
- L'intégration des risques par un développement urbain innovant
- La mutualisation et l'optimisation des moyens de lutte et de prévention sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- La capitalisation et la mutualisation du savoir faire acquis sur les risques

5. BIODIVERSITÉ

INDICATEURS CLÉS

17 ZNIEFF de type 1

2 ZICO

2 SIC

2 réserves naturelles

7 ZNIEFF de type 2

3 ZPS

1 APPB

2 sites classés

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une immense biodiversité

En Languedoc Roussillon, 70% des espèces animales et de 47% des habitats prioritaires français sont présents. Et le Gard représente l'une des plus importantes réserves de biodiversité d'Europe.

Les $\frac{3}{4}$ de la superficie de Nîmes Métropole sont constitués d'espaces naturels et agricoles : 47% du territoire présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique (7 ZNIEFF de type 2, 17 ZNIEFF de type 1, 2 ZICO), 14% du territoire font l'objet de protections (1 APPB, 2 réserves naturelles, 2 sites classés), et 22% sont couverts par des sites Natura 2000 (3 ZPS, 2 SIC)

Le territoire est marqué par trois entités écologiques : les garrigues, la Plaine du Vistre et la Petite Camargue.

Trois espaces à enjeux écologiques forts se dégagent :

- les gorges du Gardons au nord
- la Camargue gardoise au sud
- les Costières de Nîmes entre les deux

Ces trois entités font l'objet de protections au titre des directives européennes Natura 2000 (directive Habitats et directive Oiseaux).

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF s'étendent sur 42% du territoire régional (taux de couverture le plus élevé des régions de France).

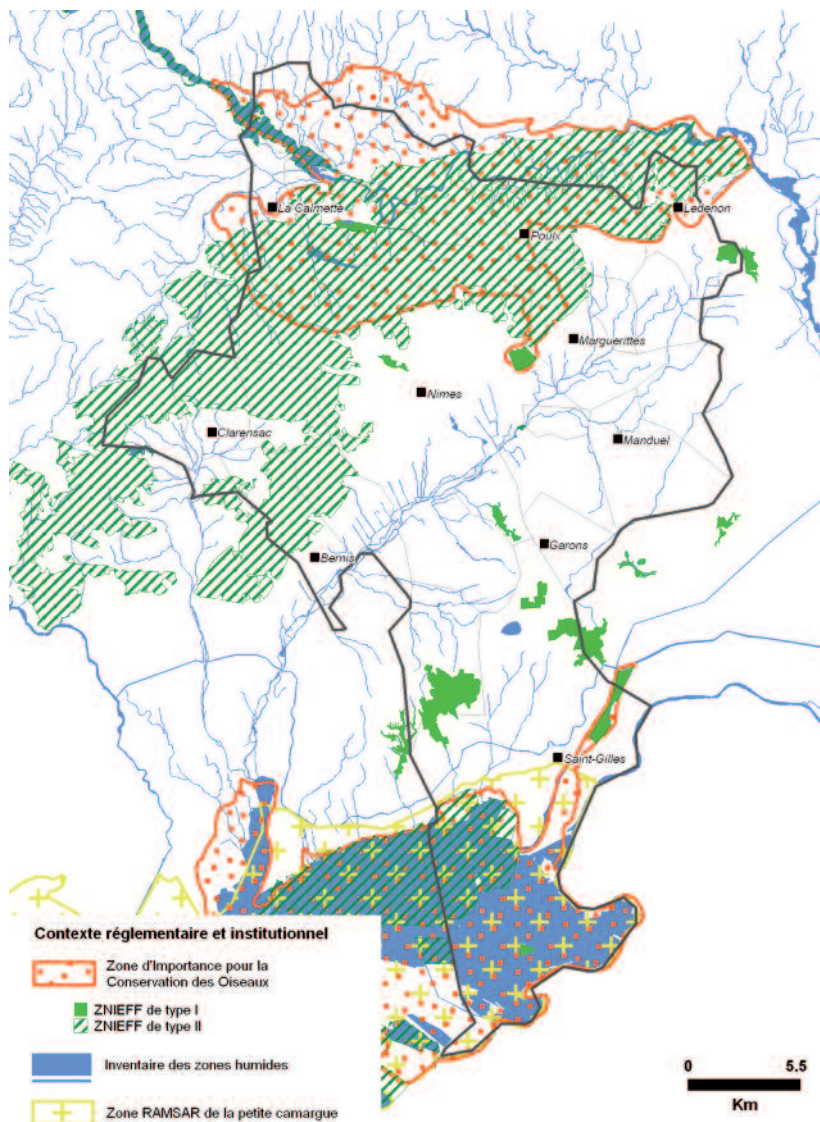
24 ZNIEFF sont dénombrées sur Nîmes Métropole :

- 17 ZNIEFF Type I qui concernent 9 communes
- 7 ZNIEFF type II qui concernent 14 communes
- 3 communes se distinguent par un fort pourcentage de territoire concerné par une ZNIEFF : Nîmes, Saint Gilles, Poulx.
- 5 communes ne sont concernées par aucune ZNIEFF : Bezouze, Manduel, Milhaud, Redessan et Rodilhan.

4 % du territoire de l'Agglomération sont concernés par des ZNIEFF de type I, ce qui correspond à la moyenne régionale, et 25 % du territoire de l'Agglomération sont concernés par des ZNIEFF de type II.

2 types de milieux naturels se distinguent pour leur richesse écologique d'intérêt communautaire : les Garrigues et la Camargue. D'autre part, le territoire des Costières de Nîmes se distingue par la présence de l'Outarde canepetière dans les espaces agricoles mais également par la présence de bois reliques dont l'importance en termes de biodiversité est majeure.

L'intérêt de ces zones est écologique : 22 ZNIEFF sur 24 ont un intérêt faunistique et un intérêt floristique. Par ailleurs 52% des zones représentent un intérêt paysager et 33% un intérêt comme espace tampon en cas de crue.



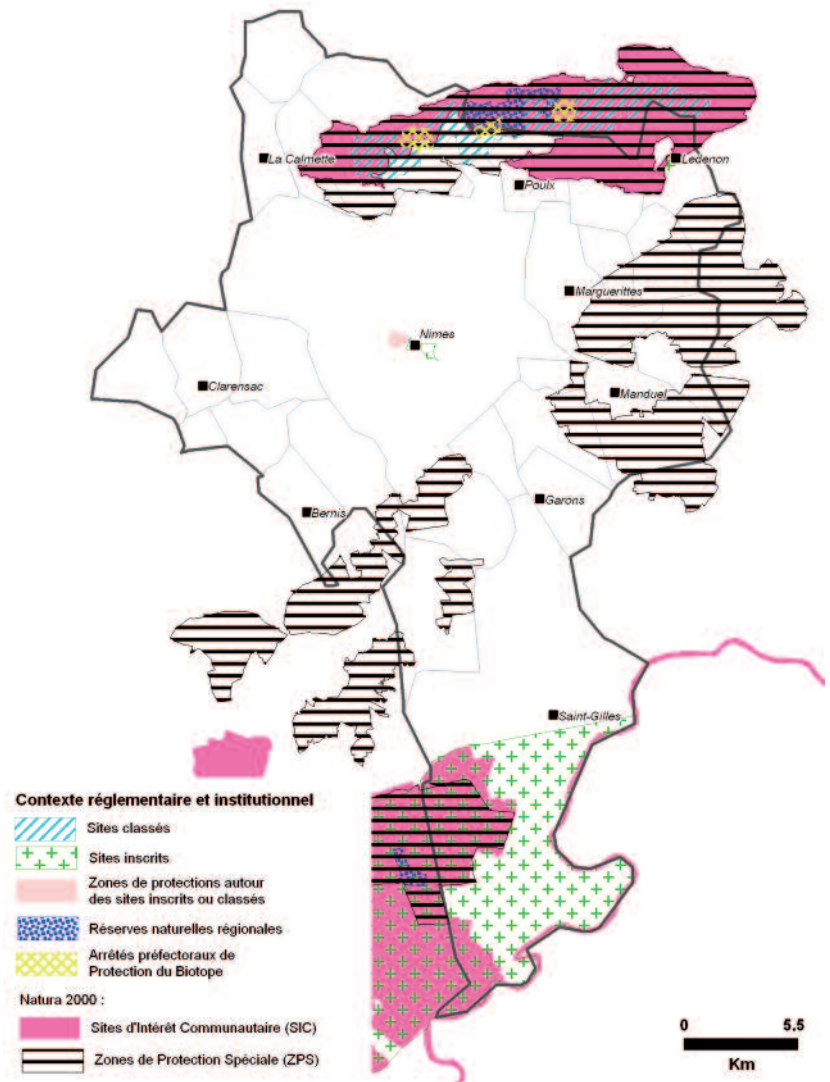
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

- ZICO gorges du Gardons : 19 500 ha sur les communes de Cabrières, Poulx, Lédénon, Marguerittes, Nîmes et La Calmette
- ZICO Petite Camargue fluvio-lacustre : 19 300 ha sur la commune de Saint Gilles. Cette ZICO concerne les marais et les étangs du Scamandre et du Charnier ainsi que la basse vallée du Vistre.

RESEAU NATURA 2000

Sites d'intérêts communautaires

- Le site d'intérêt communautaire petite Camargue couplé en 1996 avec le site Ramsar relatif aux zones humides d'importance internationale comme habitats d'oiseaux d'eau. Seule Saint Gilles est concernée sur l'agglomération avec les marais du Scamandre, du Cougourlier et par les marais de la Fosse.
- Le site d'intérêt communautaire du Gardon et ses gorges (1998). En 2006 son périmètre a été étendu afin d'améliorer sa cohérence par rapport aux chauves-souris et aux coléoptères. Poulx, Cabrières, Lédénon sont concernées par ce site.



Réalisation : janvier 2009. Source : DIREN LR

Zones de Protections Spéciales (ZPS)

- La ZPS fluvio-lacustre couvre une partie de la ZICO du même nom. Désignée en 2004 elle comprend des marais aquatiques d'eau douce ceinturés par la plus vaste étendue de roselières de la région. Cet espace abrite une population importante de butors étoilés et de blongios nains, ainsi que des hérons pourprés.
- La ZPS Gorges du Gardon créée en 2005 et étendue en 2006 concerne Poulx, Cabrières, et Lédénon. Une ZPS complémentaire Camps des Garrigues a été désignée en 2006 et Poulx et Nîmes en font partie. Ces espaces abritent une vingtaine d'espèces d'oiseaux dont l'aigle de Bonelli, le circaète Jean-le-blanc et le busard cendré.
- La ZPS outarde canepetière des Costières désignée en 2006. Sur Nîmes Métropole 12 communes sont concernées, pour un total de 7 162 hectares soit 53% de la surface totale de la ZPS. Le site est composé d'une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'oiseaux des milieux ouverts, dont l'outarde canepetière, espèce figurant parmi les 10 espèces les plus menacées en Europe et en France.

Des menaces planent sur cette richesse

- Le changement climatique est responsable de dysfonctionnements écologiques, hydrologiques, climatiques
- La destruction et la régression des habitats naturels ou semi naturels se fait au profit de l'urbanisation et des transports. L'effet de fragmentation croissante par les infrastructures nuit à la reproduction des espèces et aux processus d'adaptation et d'évolution. Cela entraîne une érosion accélérée de la diversité biologique
- L'artificialisation des milieux banalise et homogénéise les paysages et réduit le nombre d'espèces avec la fermeture des milieux.

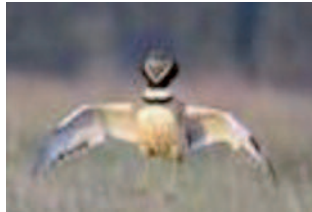
B - DES PROJETS ELABORES POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE

Le Scot du Sud Gard affirme la volonté de valoriser, pérenniser et de protéger les milieux emblématiques : les espaces de garrigues, les cours d'eau (considérés comme de véritables corridors écologiques dans les documents d'urbanisme), les zones faisant l'objet d'un inventaire ou d'une protection. Il a aussi vocation de maîtriser l'étalement urbain, menace majeure pour la biodiversité.

Le service Développement Durable de Nîmes Métropole traite des questions de biodiversité ; il est également l'opérateur de l'élaboration du document d'objectifs de site Natura 2000 Costières de Nîmes.

L'agglomération s'est dotée d'une stratégie globale relative à la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Cette dernière constitue pour le future un outil structuré d'intervention pour :

- sauvegarder d'une continuité écologique
- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces et habitats dans le contexte de changement climatique
- reconquérir les paysages et améliorer le cadre de vie



L'outarde canepetière, oiseau emblématique de Nîmes Métropole et associé aux milieux cultivés, a vu sa population chuter en France de 90 % en moins de vingt ans. "Cette dégringolade confirme la dégradation des écosystèmes agricoles" (Arte)

LES DÉFIS

- La préservation de la richesse et la diversité des habitats, favorables à la biodiversité, en réduisant la pression humaine sur les milieux naturels : urbanisation, infrastructures, fréquentation intensive, et en favorisant la gestion durable de ces milieux.
- La sensibilisation, l'information, et la responsabilisation sur la richesse naturelle en biodiversité du territoire
- la création de continuités écologiques (trame verte et bleue)

6. RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT

INDICATEURS CLÉS

- Population supplémentaire attendue pour 2030 : 75 à 80 000 habitants
- Consommation d'eau en l/jour/habitant en 2008 : 174 l/j/hab
- Rendement moyen des réseaux en 2008 : 59 %
- Part de la population raccordées au réseau collectif : environ 82 %

Nîmes Métropole a les compétences "Eau potable" et "assainissement des eaux usées" (les eaux souterraines sont hors compétence). En regard des enjeux clés de ce domaine pour le développement du territoire, les objectifs sont de garantir la quantité et la qualité de l'eau potable et planifier la réalisation des travaux de modernisation et d'équipements nécessaires (réseaux, stations d'épuration, traitement de potabilisation...)

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Etat de la ressource

Eaux superficielles

La qualité des eaux superficielles est globalement bonne pour le Rhône, le Vidourle et le Gardon, mais du fait des rejets de stations d'épuration le Vistre connaît localement des problèmes de températures, d'eutrophisation et de bactériologie ("zone sensible au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)", "milieu prioritaire vis-à-vis de l'eutrophisation", "masse d'eau fortement modifiée avec risque fort de non atteinte du bon état écologique en 2015"). Les Gardons et le Vidourle sont prioritaires au titre de "la gestion quantitative de la ressource" (milieux en déséquilibres).

Eaux souterraines

5 ressources souterraines fournissent le territoire en eau potable :

- La nappe de la Vistrenque (plaine du Vistre), pré-identifiée "Ressource en eau souterraine stratégique pour l'alimentation en eau potable" par le SDAGE ; les 3/4 des captages exploitent cette ressource
- La nappe des Costières (haut de Générac/Beauvoisin ou plateau de Garons)
- Les alluvions du Rhône, qui approvisionnent notamment la ville de Nîmes
- L'Aquifère des calcaires (secteur nord de Nîmes)
- La frange camarguaise (St Gilles).

Les nappes alluviales (Gardon, Vistrenque, Costières), naturellement peu protégées, sont très vulnérables aux activités présentes à leur surface et présentent des pollutions ponctuelles aux pesticides et de manière récurrente aux nitrates (SDAGE 2009).

Les nappes de Vistrenque et des Costières ont été déclarées "zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole" au titre de la Directive Nitrates. Le SDAGE classe ces nappes comme "remarquables, à forte valeur patrimoniale et fortement sollicitées", et identifie 2 mesures phares pour la Vistrenque :

- mettre en adéquation l'urbanisation avec les ressources disponibles,
- mettre en place des mesures de protection (programme d'actions) vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole.

Eau potable

La qualité de l'eau répond globalement aux exigences sanitaires, même si localement un suivi régulier de certains paramètres est renforcé, principalement sur les nitrates et pesticides, dans les nappes Vistrenque et Costières.

Il existe davantage un problème de sécurisation de la ressource en eau potable. Deux aquifères représentent la grande partie des ressources prélevées. La ville de Nîmes s'alimentant sur la nappe du Rhône, ne connaît donc pas de problèmes de pénurie estivale, mais de diversification des captages.

Le réseau d'eau potable est vieillissant, avec des conséquences sur les rendements, assez faibles (65%).

Nîmes Métropole a réalisé un schéma directeur eau potable visant à répondre à la croissance démographique en cours, sécuriser l'accès à la ressource et améliorer les rendements des réseaux.

Eau brute

Avec l'eau brute, le Canal BRL répond à une part importante des besoins pour l'irrigation des terres agricoles de la plaine du Vistre et des Costières. Cette eau sert également à la sécurisation du réseau d'eau potable. Des prélèvements sont effectués par de très nombreux forages agricoles dont le nombre et les volumes prélevés sont peu connus (estimations : entre 1 et 6 millions de m³ prélevés par an pour l'agriculture). Le SAGE Vistre - Nappe Vistre et Costières en cours d'élaboration doit apporter des précisions sur ce point.

Assainissement

L'amélioration de la collecte et de l'épuration des eaux usées est un objectif majeur de Nîmes Métropole. La politique communautaire en la matière s'intéresse autant à l'assainissement collectif qu'à l'assainissement non-collectif. La collectivité doit orienter son action selon des objectifs de préservation ou d'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau et des nappes.

Dans le cadre de l'assainissement collectif, il s'agit d'entretenir et d'étendre les réseaux de collecte mais aussi d'améliorer le fonctionnement des STEP par différentes opérations dont la dernière a été la réalisation de la station d'épuration sur le site de Nîmes Ouest (230 000 équivalents habitants).

Nîmes Métropole a lancé fin 2008 son schéma directeur d'assainissement avec pour objectif principal une programmation des actions à mettre en œuvre d'ici 2030 dans la perspective d'une croissance des rejets (eaux usées, boues d'épuration...). Parallèlement, pour 2 communes à situation "urgente" Nîmes Métropole a élaboré par anticipation leur propre schéma : Garons (dans la perspective de la ZAC MITRA) et Saint Gilles (pour répondre à un très fort développement urbain).

Concernant l'assainissement non collectif, Nîmes Métropole a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce SPANC assure des missions en accord avec les textes en vigueur et a pour objectif de prévenir tout risque sanitaire et d'éviter la pollution du milieu naturel : information et conseil auprès de la population, veille environnementale, contrôle des installations neuves ainsi que des 10 000 existantes sur le territoire communautaire à terminer d'ici 2012.

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs

La signature le 26 octobre 2009 d'un accord cadre entre Nîmes Métropole et l'Agence de l'eau pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, enjeu majeur d'aménagement du territoire

Exemples d'actions complémentaires de Nîmes Métropole
l'Eau et la Chambre d'Agriculture, autour des champs captants

- Signature d'un Accord-cadre 2009-2012 entre Nîmes Métropole et l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire
- D'autres actions en faveur du développement durable sont conduites dans le cadre de cette compétence : récupération d'énergie sur le réseau à partir de turbines, amélioration des rendements et de la gestion des déchets de chantiers...

Le Schéma Départemental d'alimentation en eau potable du Gard date de 2009, celui sur l'assainissement du Gard est prévu pour 2010.

Ces schémas mettent en avant la nécessité d'une cohérence entre développement démographique et ressource locale en eau limitée et vulnérable.

Le SCoT du Sud du Gard joue un rôle important, en particulier en conditionnant l'urbanisation aux capacités des réseaux d'assainissement. Il prône également une "agriculture raisonnée" pour protéger la nappe de la Vistrenque.

NB : L'identification des trames vertes et bleues est en cours à l'échelle du SCOT, en accord avec les préconisations du Grenelle de l'environnement. L'intérêt biologique et fonctionnel des cours d'eau zones humides sera donc précisé et ils seront davantage préservés suite une approche globale et "en réseau" des milieux aquatiques.

Interventions des structures de bassin :

5 Syndicats mixtes interviennent en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau (Vistre / Nappes Vistrenque et Costières / Camargue Gardoise / Gardons / Vidourle et ses affluents). Ces syndicats structurent leurs actions au sein de SAGE et/ou de contrats de rivière.

Une politique globale vis-à-vis des pratiques agricoles :

Des programmes d'action successifs sont élaborés par les acteurs pour prévenir les risques de pollution diffuse d'origine agricole.

Ces démarches s'inscrivent dans un contexte où le développement de l'Agriculture Biologique, raisonnée et de circuits courts est encouragé par une demande soutenue des consommateurs et des aides à la conversion.

LES DÉFIS

- Une qualité et une disponibilité pérenne de la ressource en eau (diversification, sécurisation)
- Une ressource économisée (rendements, consommation...)
- L'intégration des "trames bleues" au projet d'agglomération
- L'amélioration et l'accroissement des capacités d'assainissement en anticipant l'augmentation de la population et donc des rejets
- Une contribution active de Nîmes Métropole pour l'atteinte du bon état écologique des nappes et cours d'eau en 2015

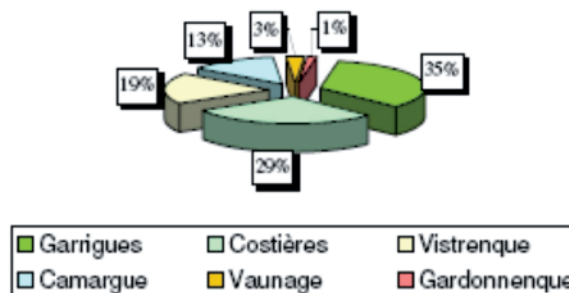
7. PAYSAGE

INDICATEURS CLÉS

Garrigues : 21 053 ha
 Costières : 17 907 ha
 Vistrenque : 11 441 ha
 Camargue : 8 224 ha
 Vaunage : 1 735 ha
 Gardonnenque : 852 ha

Total : 61 212 ha

Les entités paysagères



A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une richesse et une diversité des paysages

Les garrigues : hormis ses flancs sud, partiellement conquis par l'urbanisation, le massif reste non bâti sur des milliers d'hectares, constituant un espace d'évasion d'envergure.

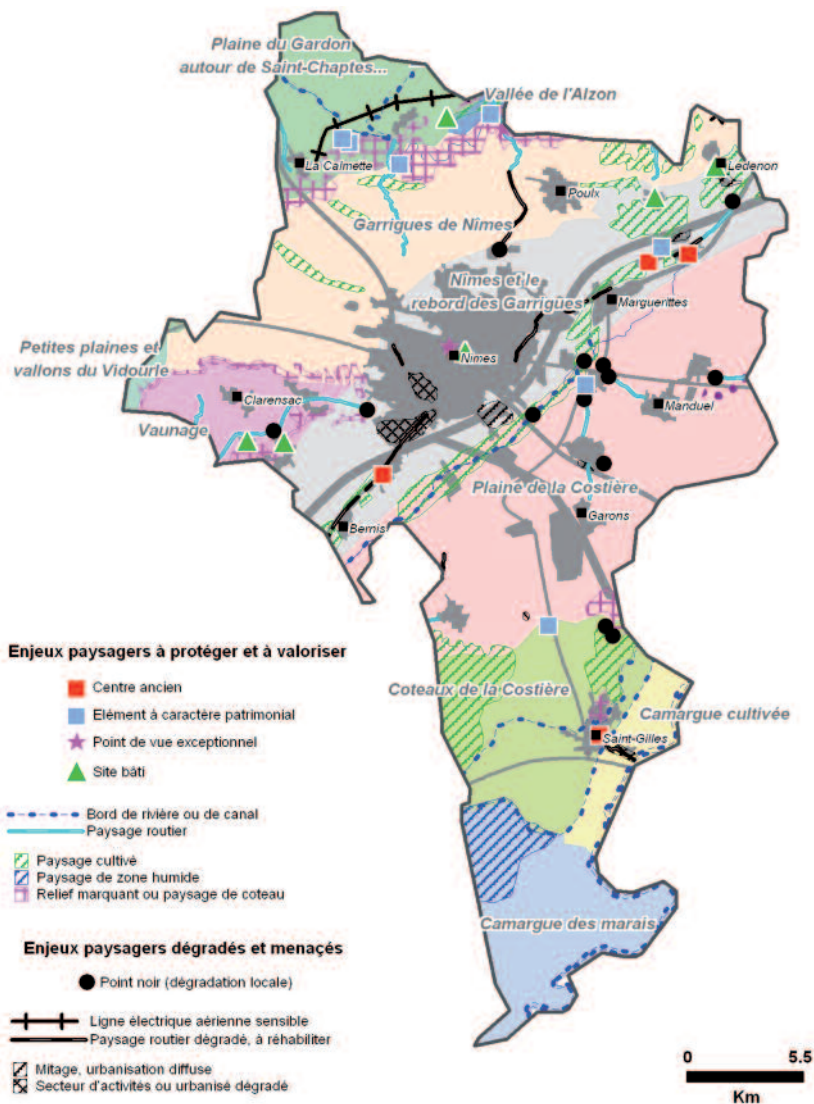
La Vaunage : Les villages, nombreux, composent des sites particuliers et de qualité. Une forte pression urbaine gagne la plaine et les coteaux et l'espace agricole y résiste plus ou moins bien ; des friches affaiblissent néanmoins la qualité paysagère du nord de la plaine.

Les Costières : La plaine est dominée par les vignes. Les travaux d'irrigation réalisés avec le canal BRL ont contribué à une diversification de l'occupation du sol par les vergers. Le développement urbain génère un manque de traitement du paysage. Enfin, les coteaux de la Costière offre un relief doux s'ouvrant sur la Camargue.

La Camargue : Les champs irrigués dessinent d'immenses parcelles, créant un paysage agro-industriel. La Camargue des marais se trouve plus au sud, avec ses taureaux, ses chevaux et ses sternes.

L'urbanisation non maîtrisée, les infrastructures non traitées, constituent une menace pour le paysage.





Enjeux de protection et de préservation des paysages

Les Garrigues

- lutte contre les incendies
- lutte contre la fermeture des milieux
- maîtrise de l'urbanisation
- réhabilitation du patrimoine vernaculaire et archéologique

La Vaunage

- lutte contre la déprise agricole
- maîtrise de l'urbanisation et des infrastructures
- valorisation de la cohérence paysagère de la zone
- valorisation des points de vue

Les Costières

- lutte contre la déprise agricole
- maîtrise de l'urbanisation et des infrastructures
- valorisation du paysage des abords des exploitations

La Camargue

- lutte contre la déprise agricole
- protection des zones humides
- accueil du public

Des sites inscrits ou classés au titre des paysages

Commune	I (inscrit) C (classé)	Type de paysage	Date d'inscription ou classement
LEDENON	I	Ensemble formé par le village et le château	25/02/1977
NIMES	I	Ensemble formé par le jardin de la fontaine et le mont d'Haussez	20/05/1947
	I	Ensemble formé par le centre historique	27/02/1979
	C	Terrasses environnant le Tour Magne	27/08/1955
POULX	I	Gorges du gardon	31/05/1960
	C	Gorges du gardon	19/04/1982
SAINT-ANASTASIE	I et C	Gorges du gardon	19/04/1982
SAINT GILLES	I	La Camargue	15/10/1963

Les Gorges du gardon et la Camargue font l'objet d'Opération Grands Site

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le projet d'agglomération 2007-2020

En prenant en 2004 une compétence pour la mise en œuvre d'une politique de préservation de l'identité et de la valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages, l'agglomération a exprimé sa volonté de s'appuyer sur le paysage pour bâtir son projet de territoire.

A partir des richesses paysagères du territoire, Nîmes Métropole a identifié des secteurs où la vocation récréative pour la population a été soulignée.

Pour cela, une offre locale en matière de randonnées pédestres et de découverte des espaces naturels a été mise en place dans le cadre de sa compétence en matière d'équipement, d'entretien de la signalétique et de valorisation des chemins de randonnée inscrits dans le programme communautaire.

Les actions menées

- Atlas régional des paysages (DIREN Languedoc-Roussillon)
- Atlas photographique des Paysages, l'exposition itinérante
- Observatoire photographique des Paysages pour suivre l'évolution du paysage
- Charte paysagère des Garrigues
- Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes à l'initiative du Syndicat de l'AOC Costières, en partenariat avec les acteurs du territoire
- Ouvrage Des Garrigues en Costières (2005)
- SCoT Sud Gard : préservation et mise en valeur des qualités du territoire et des entités paysagères, par la prise en compte de celles-ci dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.



LES DÉFIS

- La prise en compte de la dimension paysagère dans la planification urbaine et les projets d'aménagement.
- La lutte contre l'étalement urbain pour préserver les paysages et créer des coupures vertes
- La protection et la valorisation des paysages pour un développement harmonieux du cadre de vie

8. POLLUTIONS ET NUISANCES

INDICATEURS CLÉS

Selon l'indice ATMO sur la qualité de l'air :

En 2008, les indices étaient "Très Bons à Bons" 73% des jours de l'année.

L'indice "Mauvais" a été observé une fois en juin 2008 en raison d'un pic de pollution à l'ozone.

La fréquence d'apparition des indices "Très Bons à Bons" est en nette augmentation (+ 13%) depuis 2007.

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La pollution de l'eau est traitée dans la fiche n°6 "EAU".

L'essentiel des pollutions et nuisances provient du trafic routier qui génère :

- de la pollution photochimique favorisée par un fort ensoleillement et des températures élevées
- des émissions de particules, de gaz à effet de serre
- des nuisances sonores

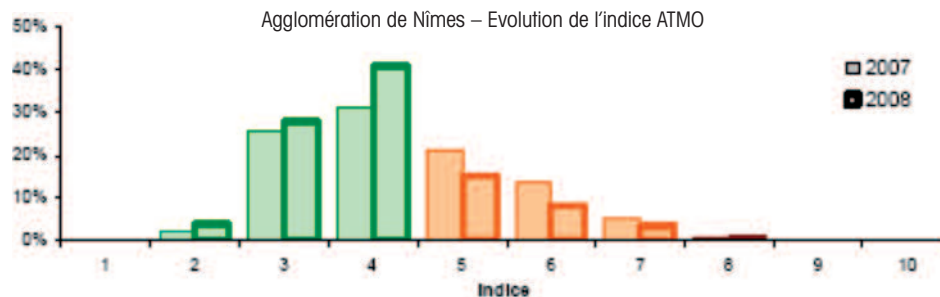
Bruit : Des axes de circulations générateurs de nuisances

- Les nuisances sonores sont liées aux autoroutes (A9, A54) et à la voie ferrée, mais les gênes sont également importantes sur les zones situées à proximité de la RN106, de la RN113, du boulevard Allende et de la RN86 qui sont des axes de circulations principaux. Les points noirs acoustiques sont également relevés dans des traversées de centre-ville : Caveirac, Caissargues, Saint Gervasy, Bezouze... et dans le centre-ville de Nîmes (rues de la République, du Général Perrier, route de Beaucaire).
- L'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes présente des nuisances importantes pour les communes des Costières. Il est soumis à un Plan d'Exposition au Bruit qui touche Garons, Nîmes, Bouillargues et Caissargues.
- Des actions ont aussi été menées pour favoriser un cadre de vie agréable : Le fret ferroviaire ne passe plus en zone dense, ce qui réduit la population exposée aux nuisances sonores et de nombreux espaces naturels de tranquillité (bruit < 45dB) existent.

Air : Des seuils réglementaires fréquemment dépassés

- L'ozone est le polluant principal, surtout de mai à octobre
- L'objectif de qualité pour la protection de la végétation n'a pas été respecté en milieu périurbain (23 424 AOT 40 au lieu de 6 000) en 2008
- L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'a pas été respecté 13 % des jours en milieu urbain en 2008
- Le seuil d'information a été dépassé le 21 juin en milieu urbain et le 30 août 2008 en milieu périurbain

Mais avec une qualité de l'air en nette amélioration



Source : Air LR. Très bon à Bon (1 à 4) - Moyen à Médiocre (5 à 7) - Mauvais à Très mauvais (8 à 10)

Été 2008 : En raison de la diminution des niveaux d'ozone, la fréquence des dépassements des différents seuils réglementaires enregistrée lors de l'été 2008 est l'une des plus faibles depuis le début des mesures.

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le projet d'agglomération 2007-2020

- Nîmes Métropole a l'intention de prendre la compétence bruit en 2010
- Une convention entre Nîmes Métropole et Air LR porte sur l'amélioration permanente du dispositif de surveillance sur le territoire et l'amélioration des prévisions d'épisodes de pollution. Nîmes Métropole souhaite communiquer et informer sur ce sujet même si elle n'a pas de compétence sur l'air
- L'agglomération travaille sur la qualité de l'air ambiant et réalise des études sur la qualité de l'air intérieur au niveau des crèches en partenariat avec la direction Hygiène et Santé de la ville de Nîmes et Air LR. Elle prévoit la mise en place d'un plan exposition au bruit pour juillet 2012

Les actions menées

AIR

- Plan régional pour la Qualité de l'Air (1999)
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Nîmes Métropole vise à réduire le trafic automobile, favoriser le développement de transports collectifs et alternatifs pour diminuer les pollutions atmosphériques
- Etudes à venir sur l'impact des futures lignes de transport en commun en site propre sur la qualité de l'air (collaboration Nîmes Métropole et Air LR)
- Le SCoT du Sud Gard prévoit le report du tout automobile vers les transports collectifs et la revitalisation de l'étoile ferroviaire régionale

BRUIT

- Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Nîmes Métropole vise à réduire les nuisances sonores
- SCoT Sud Gard souhaite une prise en compte des nuisances sonores dans les documents d'urbanisme, opérations d'aménagement et infrastructures nouvelles pour un cadre de vie meilleur
- Réalisation de cartes du bruit pour les communes de Nîmes, Bernis, Caissargues et Milhaud prévues pour juin 2012

LES DÉFIS

- La réduction du problème à la source par des actions volontaristes en faveur d'alternatives sérieuses au "tout" automobile, la densification du tissu urbain et de la mixité des fonctions
- La protection des populations exposées au bruit et à la pollution
- La prise de compétence "bruit" par Nîmes Métropole

9. DÉCHETS

INDICATEURS CLÉS

- Entre 195 Kg/an/hab et 400 Kg/an/hab de déchets résiduels
- 76 500 tonnes de déchets résiduels
- 16 000 tonnes de déchets sont collectées sélectivement
- Taux de valorisation matière élevé pour les déchets ménagers
30 % contre 19 % en France
- Bonne qualité du tri : 15 % de refus de tri

A - CONTEXTE ET CONSTATS MAJEURS

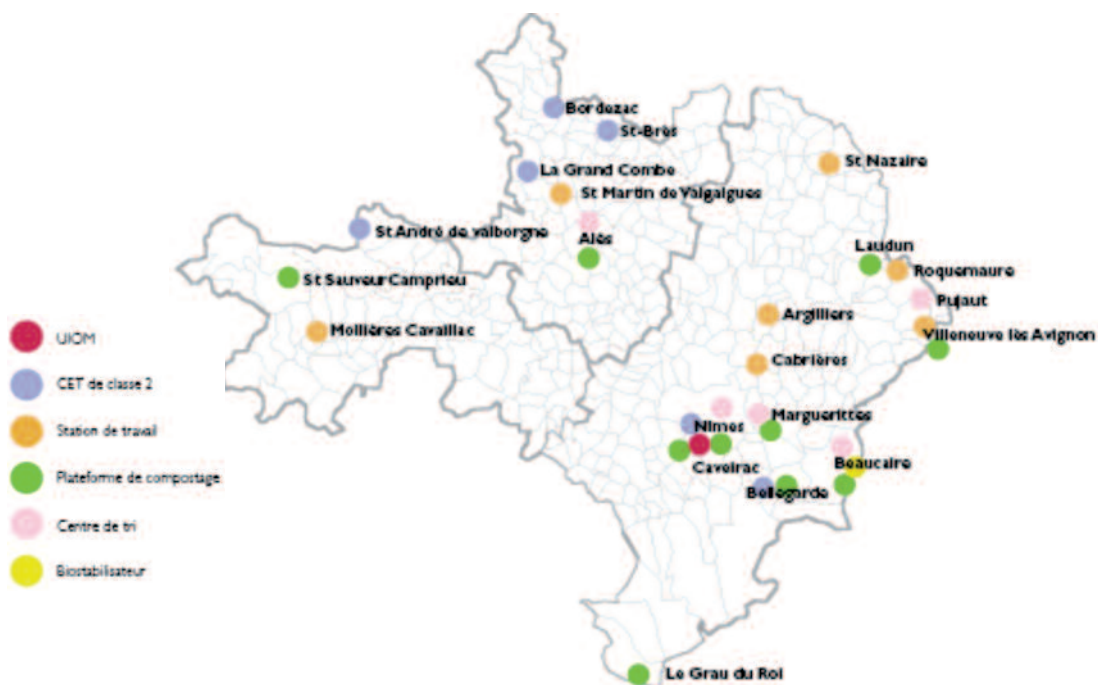
Les centres de traitement

- **12 déchetteries** sont réparties sur le territoire pour le dépôt des déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles. En moyenne se sont 42 Kg/an/hab qui sont apportés sur chaque site. Ce chiffre est particulièrement faible au regard de la moyenne nationale qui s'établit à 143 Kg/an/hab
- **Un centre de tri BS ENVIRONNEMENT**, en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard, implanté à Nîmes, traite les produits issus des collectes sélectives
- **2 plates-formes de compostage** implantées sur Caveirac et sur Marguerittes, avec un contrat passé avec SITA SUD pour le traitement des déchets verts du SITOM Sud Gard
- Les déchets ultimes de l'agglomération vont à la décharge d'ultimes de Bellegarde.

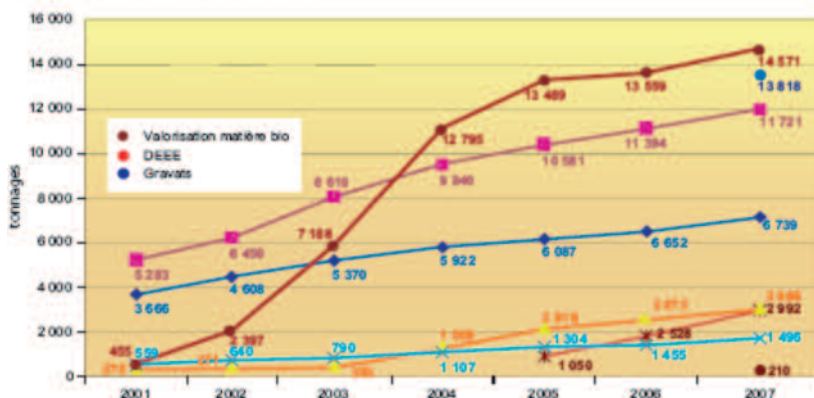
Une valorisation encore marginale

La valeur ajoutée à partir des déchets est encore peu développée sur le territoire. On peut citer :

- Une **unité de valorisation énergétique** permet de traiter les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.



Évolution des tonnages recyclés



Un traitement des déchets en constante progression

Quelle que soit la nature des déchets, le recyclage est en constante progression. Il est favorisé par la collecte sélective généralisée et une bonne couverture en déchèteries.

L'Unité de Valorisation Énergétique EVOLIA, avec l'incinération des déchets, produit l'électricité consommée par 1/5^e des habitants de Nîmes, soit 56 860 Mwh.

Les déchets verts

Les collectivités distribuent des composteurs à destination de l'habitat individuel. On estime entre 70 et 100 kg/an de produits détournés du gisement pour les familles dotées de composteurs individuels.

Le traitement du bois à Nîmes permet :

- d'obtenir un coût de traitement inférieur à celui de l'incinération
- de valoriser sous forme matière par recyclage un produit

ayant un pouvoir de seconde vie

- de diminuer en contrepartie l'apport à l'incinérateur.

Les gravats : Cette filière a été mise en place en 2007 à Nîmes. Leur traitement consiste à être valorisé sous forme de matériaux de remblais de TP après tri, calibrage et broyage.

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) : Collecte et traitement des DDM mis en place par le SITOM Sud Gard en 2005 avec la mise en place de conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement et traitement dans les déchèteries.

Les boues : 95% des boues sont compostées avec des déchets verts avant d'être réutilisées pour les espaces agricoles.

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le projet d'agglomération 2007-2020

L'objectif de Nîmes métropole est d'optimiser l'efficacité de la collecte et du traitement par une gestion et une politique à l'échelle de l'agglomération. Une étude est lancée pour le transfert des compétences collecte et traitement des déchets ménagers des communes à l'agglomération.

L'Action d'Eco Attitude vise à sensibiliser au tri sélectif dans les écoles de l'agglomération et au sein des services de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole.

Actions réalisées ou en cours

- Plan Régional d'élimination des déchets dangereux
- Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Plan Départemental d'élimination des déchets BTP
- Charte départementale de valorisation et d'élimination des déchets BTP signée par le Préfet, les collectivités, les chambres consulaires, professionnels du BTP et des déchets
- Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages (MESE)
- Mission animée par la Chambre d'agriculture (financée par l'Agence de l'eau et le Conseil général) qui vise à améliorer les pratiques d'épandages de déchets organiques (boues et composts)
- Traitement des gravats dans les 24 déchèteries du SITOM Sud Gard
- Traitement des piles collectées par COREPILE
- Action de communication sur les nouveaux quartiers urbains de Bouillargues, Manduel, SMED de la Vaunage, Garons, Saint Chaptes, SIOM Garrigues Vistrenque, St Gilles et Nîmes

LES DÉFIS

- L'optimisation de l'efficacité de la collecte et du traitement par une gestion et une politique à l'échelle de l'agglomération
- La réduction des déchets à la source et l'encouragement à la valorisation organique (déchets verts et fermentes cibles)
- L'amélioration et la valorisation des déchets industriels spéciaux
- La mise en place d'installations de collecte de traitement et de valorisation des déchets du BTP

10. EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS CLÉS

Indicateur spécifique non identifié.

A - DES ACTIONS EN DEVELOPPEMENT

Le soutien à l'éducation à l'environnement est une compétence partagée entre la Ville de Nîmes et la Communauté d'Agglomération. Depuis 2004, le service développement durable en a la charge. Une évolution de ce service est envisagée avec la création d'un pôle environnement et santé en lien avec le service Hygiène et Santé de la Ville de Nîmes.

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

- Catalogue d'animation (garrigue, eau, faune et flore) à destination des communes et des enseignants
- Exposition itinérante de photographies des paysages, exposition sur la garrigue
- Sensibilisation à l'Ambrosie, plante envahissante et allergène, auprès des personnes s'occupant des espaces verts, du personnel des communes, des agriculteurs et bientôt du grand public
- Sensibilisation sur les risques naturels avec des actions comme "NîmetPasLeFeu", un jeu de rôle pour sensibiliser les élus et les aménageurs à la prévention des incendies de forêts
- Projet d'actions et de sensibilisation des personnels de l'Agglomération au développement durable, aux éco gestes et aux risques naturels avec Eco' Attitude
- Elus et institutionnels sont interpellés sur le rôle majeur du développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de son territoire, sur les risques naturels...
- La Chambre d'Agriculture du Gard et Nîmes Métropole sensibilisent les agriculteurs aux bonnes pratiques d'une agriculture raisonnée, avec moins de pesticides, plus de CIPAN et une consommation en eau responsable
- Information sur la qualité de l'air

Exposition "Mais où sont passées nos garrigues ?"
a réuni 1200 personnes dont
650 scolaires.



Exposition itinérante issue de
l'Atlas des paysages.
Objectif : sensibiliser les
habitants à la richesse des
paysages.



C - AUTRES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

- Le Point Info Energie informe et conseille sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique.
- La CCI de Nîmes avec le salon Orizon traitant de l'environnement et du développement durable depuis 2007
- Le Conseil Général du Gard effectue un travail de sensibilisation sur les risques inondations et feux de forêts
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre et le Syndicat Mixte de la Nappe du Vistrenque mène une opération de sensibilisation sur les questions de l'eau avec "Vistre Ensemble"
- Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon informe et sensibilise les scolaires dans le cadre d'animations et le grand public en participant à la nuit européenne de la chauve-souris ou à travers des articles de presse et des expositions.
- Le Syndicat Mixte de Camargue sensibilise le grand public sur la gestion et la protection des zones humides
- Les CIVAM (Apicole, Bio, Ressources, Vidourle, Racines) mettent l'accent sur les pratiques de la vie quotidienne qui touchent directement à la protection de l'environnement, avec 3 thématiques :
 - Energie renouvelables et habitat écologique
 - Compostage collectif de déchets verts à la ferme et compostage individuel
 - Sensibilisation aux dangers des pesticides auprès des publics non agricole et promotion des pratiques alternatives
- Les associations : Le Cogard, Les Ecologistes de l'Euzière, Les Amis de Bernis, La Font des Chiens à Milhau, Caveirac Loisirs, La Maison des Garrigues et des terroirs de l'olivier à Marguerittes...
- Le réseau Education nature environnement du Gard (RENE 30) avec des sorties de terrain, des manifestations, des expositions...



Les initiatives dans les lycées

6 lycées de Nîmes Métropole ont intégré la démarche Lycée 21 de la région (8 dans le Gard).

L'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles), lycée pilote de l'opération lycée 21, est l'un des établissements d'enseignement agricole les plus importants de la région. Il permet l'acquisition de nombreux diplômes (BTSA, licence PRO, ...) à destination de tous les publics (apprentis, lycéens, adultes en formation, ...).

Dans une région en pointe sur l'installation de nouvelles technologies propres (éolien, solaire, ...) des formations ont été mises en place par certains lycées, mais pourraient être développées (formation professionnelle, faculté...).

Contexte réglementaire

- Circulaire n°2007-077 en faveur de l'éducation au développement durable : "inscrire l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement ; multiplier les démarches d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles et former les professeurs impliqués dans cette éducation".
- Plan d'éducation à l'environnement pour un développement durable du Languedoc-Roussillon (2005)

LES DÉFIS

- La sensibilisation en interne à Nîmes Métropole et dans les communes
- La sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux majeurs du territoire : milieux naturels, biodiversité, risques naturels, eau, air, énergie...
- L'assurance d'une bonne coordination des actions menées entre Nîmes Métropole et les acteurs associatifs
- La sensibilisation au quotidien des habitants aux bonnes pratiques du développement durable
- L'amélioration continue de la place que peuvent prendre les formations au développement durable dans les établissements scolaires

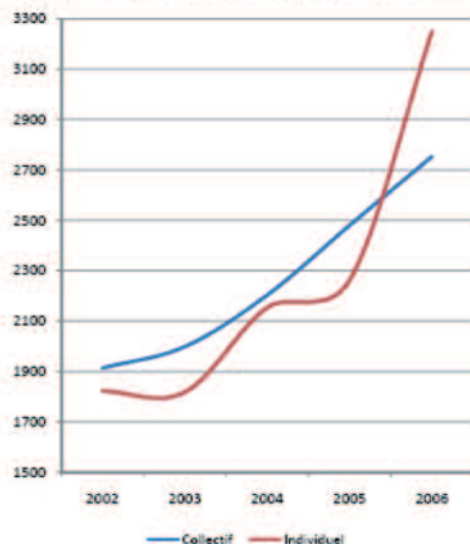
11. HABITAT - LOGEMENT

INDICATEURS CLÉS

- **Part des logements sociaux** : 15,1% en moyenne, 23,7 % sur Nîmes
- **Objectif du PLH** : 1 839 logements autorisés à produire par an
- **En 2008** : 2043 logements autorisés produits
- **Dans le Gard**, 450 familles ont saisi le Préfet (au 31/12/08) dans le cadre de la loi Dalo : 40% ont été jugés prioritaires
- **Depuis l'approbation du PLH début 2007** : 3 678 logements produits en 2007 et 2008. L'objectif est ainsi atteint.

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Graphique 10 : Évolution des prix moyens au m²



Source : Observatoire PLH - AUDRNA 2008

Source : DRE LR-ECLN / Calculs AUDRN Mars 2007

Le bassin de vie nîmois connaît depuis plusieurs années un fort développement démographique. Les derniers recensements partiels laissent entrevoir que ce bassin est parmi les plus attractifs, avec un taux de variation annuel de la population deux fois supérieur à celui que l'on a enregistré entre 1990 et 1999.

Cette dynamique se matérialise par un besoin et donc un rythme de construction de logements soutenu sur l'ensemble du territoire, un renforcement de la péri-urbanisation et une montée des prix.

L'offre locale

Sur le territoire **l'offre est insuffisante**, même si la production de logements augmente fortement depuis 2003 et atteint en 2008 2 043 logements.

La remise sur le marché de l'important parc de logements vacants et insalubres pourrait contribuer à détendre le marché immobilier. Même si de nouvelles normes s'imposent aujourd'hui aux propriétaires privés bailleurs, elles impliquent d'importants moyens.

Par ailleurs, l'inflation des prix est généralisée (ex. : foncier multiplié par 3,5 depuis 2000). Le prix moyen des ventes de 250 000 € en 2008, à comparer au budget moyen de 200 000 € par foyer, traduit une forte concurrence par les migrants et rend nécessaire un important endettement des ménages.

Enfin le marché immobilier prend la forme quasi exclusive de l'habitat pavillonnaire et accélère encore l'épuisement des réserves foncières.

Le marché locatif est particulièrement sous tension, ce qui se traduit par une mise en concurrence des différentes

catégories : jeunes, ménages aux revenus modestes et intermédiaires, personnes âgées, familles en rupture, migrants etc.

Les logements locatifs sociaux ont eu une répartition géographique très inégale (indisponibilité foncière déclarée de certaines communes). Le logement social n'assure plus son rôle de transition dans le parcours résidentiel traditionnel : clientèle captive, parc embouteillé... Le logement social n'assure plus son rôle de transition dans le parcours résidentiel traditionnel : clientèle captive, parc embouteillé et vieillissant, en particulier sur les 3 gros ensembles Nîmois.

Cette offre n'étant donc pas satisfaisante, en particulier dans le périurbain, ce parc locatif se développe aujourd'hui souvent par défaut sous une forme dégradée à destination des locataires aux revenus les plus modestes (environ 40% de l'offre).

B - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte global est aujourd'hui favorable à l'action. Il existe de nombreux programmes nationaux, régionaux, voire européens (FEDER) d'aide à la rénovation de l'habitat (notamment dans le cadre de l'ANAH) selon des objectifs d'efficacité énergétique et de réduction d'émission de CO2.

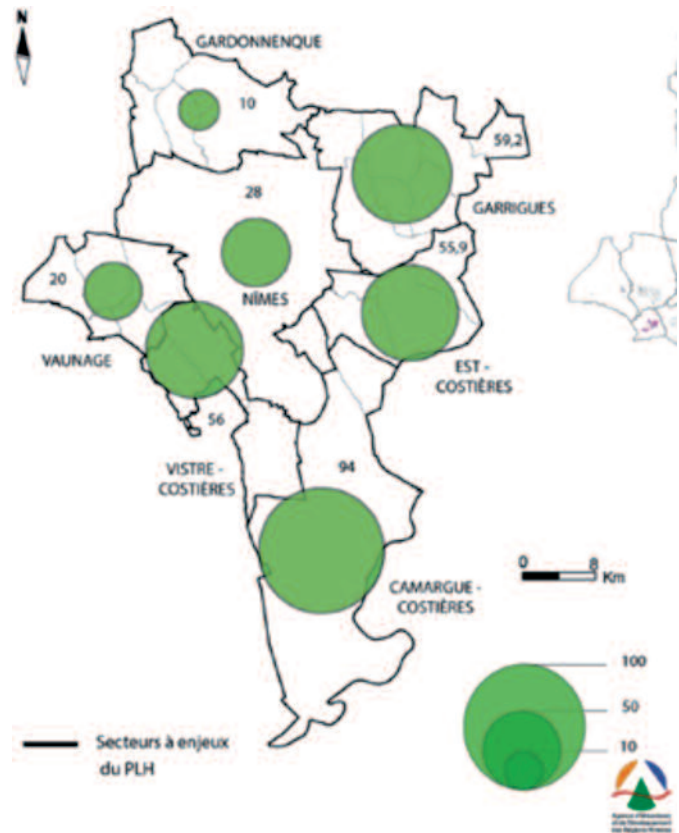
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) piloté par Nîmes Métropole porte un objectif ambitieux de production de 11 000 logements en 6 ans. Il traduit la prise de conscience collective des élus de l'importance d'engager une politique communautaire forte, articulée autour de cinq orientations stratégiques :

- Axe 1 : Prévoir le logement des ménages dans un souci de mixité sociale, par de nouveaux équilibres résidentiels et sociaux qui prennent en compte à la fois la mixité des types d'habitats et la mixité générationnelle
- Axe 2 : Favoriser les parcours résidentiels sur l'ensemble du territoire communautaire, par le développement de l'offre locative
- Axe 3 : Développer l'offre de logements à loyers maîtrisés, en diversifiant l'offre de logement social mais aussi en améliorant le parc social
- Axe 4 : Participer au renouvellement de la ville sur elle-même par la mise en oeuvre de projets de rénovation urbaine, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne
- Axe 5 : Développer une politique foncière en faveur de l'habitat.

Le territoire s'est doté d'outils pour répondre à ces enjeux :

- les OPAH cœur de villages ainsi qu'une MOUS insalubrité portées par Nîmes Métropole, les OPAH Placette Emile Jamais et Nord Gambetta portées par la ville de Nîmes
- Le SCOT : recentrer le développement de l'habitat sur les pôles urbains
- La présence de 22 bailleurs sociaux
- Le partenariat déjà fortement engagé avec l'Établissement Public Foncier Régional...

Disponibilités foncières pour l'habitat



Des opérations d'envergure sont déjà réalisées ou engagées sur le terrain :

- 20 Zones d'Aménagement Concertée d'habitat
- Opérations de renouvellement urbain comprenant la démolition de logements situés en ZUS et le relogement des ménages selon le principe du un pour un :
- Une étude en faveur de la réduction de charges du chauffage urbain des quartiers Valdegour et Pissevin en développant les énergies renouvelables

Principales références réglementaires

- Loi SRU de 1999 : obligation de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Loi MOLLE du 25 mars 2009 ou loi "Boutin" : lutte contre l'habitat indigne
- Loi Engagement national pour le logement du 23 juin 2006 : renforce le volet logement du plan de cohésion sociale
- Loi Dalo : droit opposable au logement du 5 mars 2007
- Lois Grenelle I et II

LES DÉFIS

- Une politique foncière pour répondre au besoin de logements de toutes les catégories de population
- Une offre adaptée aux personnes à faible revenu
- La reconstruction d'un marché du logement locatif qui permette mobilité et parcours résidentiel et intégrant la mixité sociale
- La poursuite de la politique de renouvellement urbain et de la valorisation des logements existants et vacants
- Un rééquilibrage de l'offre de logements locatifs, dont les logements sociaux, vers le périurbain
- Des opérations immobilières plus diversifiées, moins consommatrices d'espace, d'énergie et d'émission de GES, et mieux intégrées au paysage
- Le lien entre logement, transports, commerce et services
- La revalorisation de l'image du logement social par la qualité et l'inscription dans le développement durable
- L'encouragement à l'expérimentation et à l'innovation dans le logement, en particulier social

12. SANTÉ ET ALIMENTATION

INDICATEURS CLÉS

- **Viellissement** : à l'horizon 2030, 31 % de la population serait âgée de 60 ans ou plus
- **Offre de santé** : CHU, cliniques privées, professionnels, libéraux, associations
- **Mise en place d'actions** d'information, de formation et de conseils sur les effets de l'alimentation sur la santé (enfants - quartiers sensibles)
- **Alimentation bio dans l'offre de restauration scolaire** : 2 jour/semaine
- **Demandes non satisfaites de soins à domicile de personnes âgées vivant seules** : non connu
- **Médecins pour 1000 hab à Nîmes** : environ 3,5 dont 1,6 médecin généraliste

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un système de soins bien développé

La densité médicale de Nîmes métropole est supérieure à la moyenne nationale (environ 3,5 médecins pour 1000 habitants contre 3,2 en France en moyenne, et une densité élevée à Nîmes et sa proche banlieue. Mais les zones rurales peuvent connaître des difficultés, notamment en matière de garde (Gard : 12% environ de médecins installés en zone rurale)

La cohésion de l'offre de santé est forte sur le territoire communautaire, avec une complémentarité entre hôpitaux, cliniques privées : CHU Carémeau, cliniques privées (Polyclinique du Grand Sud, cliniques Franciscaines, Kennedy, Valdegour), deux cliniques psychiatriques, un centre de vaccinations internationales, une offre de soins

diversifiée pour les personnes (unité mobile Alzheimer).

La politique de santé publique s'inscrit dans les orientations politiques nationales qui ont incité les établissements de santé à se regrouper pour renforcer l'offre technique, faire des économies d'échelle et garantir la sécurité des soins.

De nombreuses actions de prévention

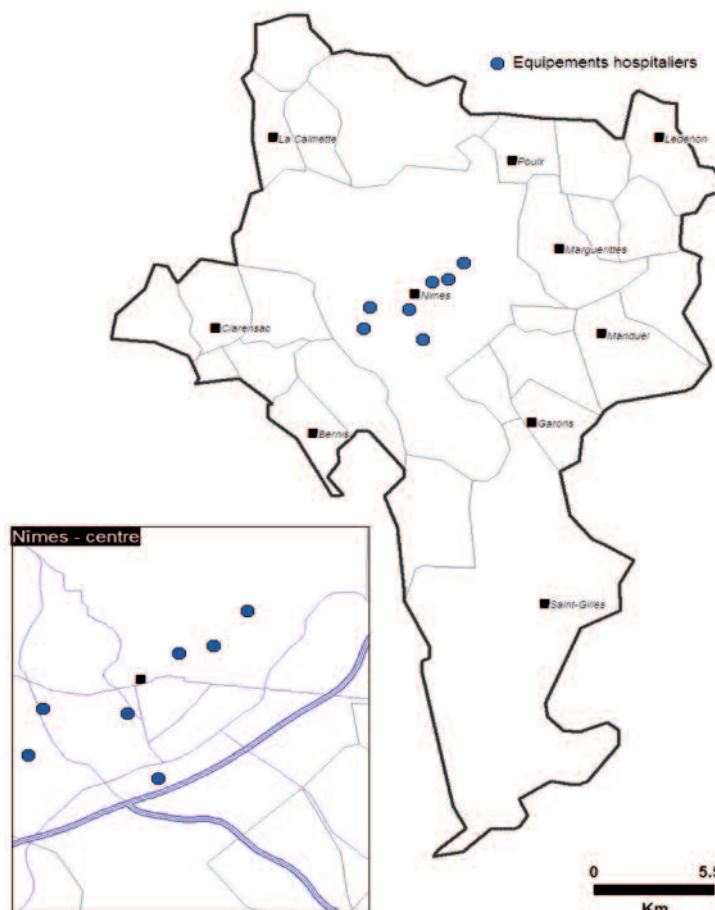
Une politique de prévention est menée, avec des engagements solidaires :

- Par des associations (sida, maladies respiratoires, insuffisance rénale, comité éducation pour la santé)
- Par la ville de Nîmes (Pôle Promotion Santé)

Le Pôle Promotion Santé et Hygiène de la Ville de Nîmes s'efforce de jouer un rôle de coordinateur et développe des actions auprès des jeunes (prévention des troubles de l'audition, prévention des addictions, prévention de l'obésité infantile), des populations des quartiers sensibles et des personnes âgées (sensibilisation à la prévention des cancers, atelier de stimulation cognitive pour les personnes âgées...).

Des besoins croissants insuffisamment pris en compte

- Les grandes pathologies locales :
 - 1^{ère} région pour le nombre d'opérations de la cataracte (soleil ?),
 - taux d'obésité le plus élevé de France : 6,7% toutes tranches confondues et 13,4% des 15 ans et plus
 - Fréquence des traumatismes (accidents...) : 7^{ème} rang français
 - Diabète
 - Les conduites addictives et leurs conséquences
- La dépendance et l'isolement d'un nombre croissant de personnes âgées :
 - offre de places médicalisées inférieure au taux moyen français métropolitain
 - offre de maintien à domicile surtout soins infirmiers, inférieure aux besoins
- la difficulté d'accès aux soins des personnes les plus fragilisées, dont le nombre augmente régulièrement
- Face au vieillissement de la population, le besoin d'un axe sur la prévention et d'une offre de soin adaptée au 3^{ème} âge et au grand âge
- Le besoin d'un accompagnement plus fréquent et suivi des familles monoparentales et des jeunes, pour agir préventivement



Réalisation : ARGOS 09.09 - Source : CA Nîmes Métropole

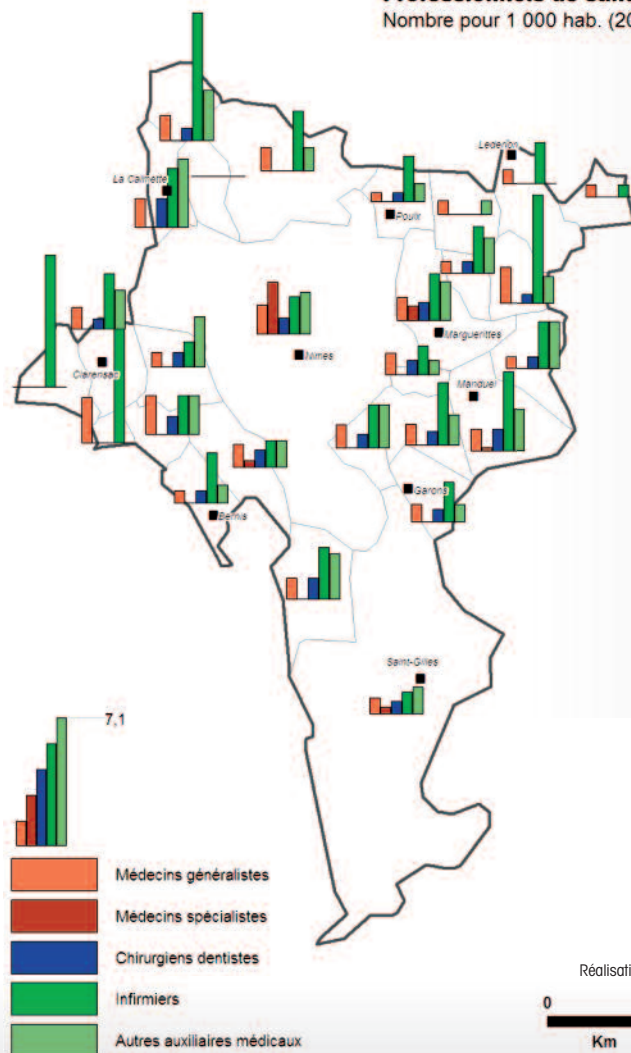
De réelles opportunités territoriales, partenariales et sociétales pour la santé

- L'agglomération dispose d'un potentiel agronomique, climatique et d'un réseau d'irrigation (BRL) très intéressants pour proposer toute l'année des fruits et légumes de qualité (y compris Bio) à toute la population.
- Le projet d'Institut méditerranéen des métiers de la longévité, L2ML, inscrit au plan Etat Région: recherche, solutions, pépinières d'entreprises, formation.
- Des dispositions nationales instituant la prévention de l'obésité et de l'alcoolisme,
- Le Réseau régional contre l'obésité reliant médecins, diététiciens et hôpitaux
- Le Plan départemental contre l'alcoolisme et les addictions, le réseau Regard (toxicomanies, sida, hépatites)
- Le cahier des charges de la restauration scolaire nîmoise modifiée en fonction d'orientations plus biologiques et tournée vers une production agricole locale.
- Le volet santé du CUCS
- La prise en compte des résolutions du Grenelle de l'environnement : prévention des nuisances sonores, des risques sanitaires (matériaux) dans le bâtiment
- Nîmes fait partie du réseau "Ville Santé" de l'OMS, qui met en avant la notion de bien-être physique, social et mental.

Des freins institutionnels, économiques et sociétaux

- Le rôle de l'alimentation n'est pas mis en avant, alors que le régime méditerranéen - alimentation variée à base de fruits et légumes - serait un fort atout (cf taux d'obésité)
- la perte de repères des consommateurs (rayons identiques des supermarchés, avec très peu de produits locaux) et la disparition des habitudes de consommer des fruits et légumes locaux
- des circuits courts et des productions locales bio insuffisantes, ou à un coût trop élevé par rapport à la demande,
- la difficulté des jeunes exploitants voulant s'installer en bio à accéder au foncier
- la place de la prévention et la difficulté de sensibiliser les populations sur ces questions : obésité, alcool, etc. (précarité, isolement social, multiplicité des origines culturelles,...)
- Le poids important des inégalités sociales sur la santé est à noter

Professionnels de santé
 Nombre pour 1 000 hab. (2007)



B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le thème dans le projet d'agglomération 2007-2020

Nîmes Métropole souhaite promouvoir les synergies entre recherche, enseignement, monde économique et collectivités. Pour la santé cela concerne le pôle Orphème (depuis intégré dans Eurobiomed) : pathologies émergentes et maladies orphelines, dispositifs médicaux et bio-ingénierie, accompagnement du vieillissement...

L'augmentation du nombre de personnes de plus de 70 ans

est une tendance lourde à prendre en compte pour anticiper les différents besoins. Nîmes Métropole entend s'investir dans la création d'un Institut Méditerranéen des métiers de la longévité, qui devra apporter une réponse technologique et environnementale aux spécificités du 3^{ème} et 4^{ème} âge, dans le développement de l'économie des services liée à la recherche sur le vieillissement.

Le soutien indirect mais constant du secteur de la santé

Nîmes Métropole n'a pas la compétence santé mais intervient sur ce champ au travers de la Mission Locale Jeunes, et cela concerne :

- ses compétences habitat, politique de la ville,
- sa compétence économique : développement des actions en lien avec l'agriculture locale, participation au pôle de compétitivité Eurobiomed
- sa compétence environnement : mise en œuvre projetée pour 2010 d'actions sur l'air, sur le bruit...

Dans le cadre du CUCS de Nîmes Métropole, une des thématiques obligatoires vise à renforcer l'accès à la santé, avec des priorités sur :

- mieux observer la santé, et mettre en place des projets d'éducation pour la santé et de prévention sur les quartiers, en adéquation avec les besoins
- renforcer la prévention des conduites addictives et des toxicomanies, notamment en direction des jeunes, contribuer au bien-être des jeunes,
- favoriser la coordination entre les acteurs locaux de la santé, du social et de l'éducatif par la mise en place d'un Atelier Santé Ville.

Initiatives partenariales

Nîmes Métropole est également partie prenante d'actions de sensibilisation

- Nîmes Métropole et la Chambre d'agriculture mènent depuis plusieurs saisons des campagnes de sensibilisation des scolaires autour de la consommation des fruits de saison ("les fruits d'ici pensez-y !", Journées des Fruits et légumes) et les produits locaux (Journées méditerranéennes de l'Olivier)

- "Bien manger et bouger plus pour être en bonne santé, les Nîmois s'engagent", campagne de prévention de l'obésité infantile

Ce programme permet de suivre, de 2005 à 2010, l'évolution du poids, de la taille et des habitudes alimentaires d'enfants nîmois durant toute l'école primaire.

Les enfants bénéficient d'un programme d'éducation nutritionnelle spécifique, et d'actions sur le thème de l'alimentation et de l'activité physique.



- le volet bio dans la restauration scolaire : La ville de Nîmes y intègre dès la rentrée scolaire 2009 une part forte d'alimentation bio, ce qui répond à un objectif sensible du Grenelle de l'environnement
- Des sites internet validés par un Collectif Alimentation composé de diététiciens libéraux et hospitaliers proposent des informations générales sur l'équilibre alimentaire ou des jeux pour les enfants

C - AUTRES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

La ville de Nîmes : Pôle Promotion Santé et Hygiène, centres sociaux culturels et sportifs

La région Languedoc Roussillon : une priorité du Schéma régional d'aménagement durable est de réussir le pari de la compatibilité entre la réduction des nuisances pour les riverains et le développement des activités économiques, notamment de l'agriculture. Le "défi de l'accueil" comprend la volonté de construire durablement en protégeant la ressource naturelle constituée par les terrains agricoles en bordure des agglomérations.

Le Conseil Général : un objectif prioritaire du programme d'action Gard Durable est de soutenir la préservation de l'environnement comme facteur agissant sur la santé publique : sol, eau, air et développement de l'agriculture locale, notamment bio. Le département du Gard agit aussi sur le volet prévention :

- schémas départementaux de l'enfance et de la famille, des personnes âgées, et des personnes handicapées
- centres médicaux sociaux

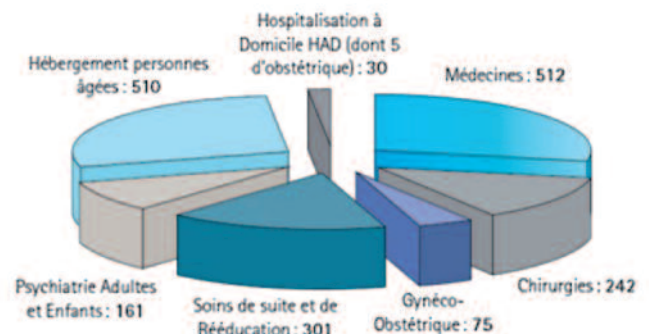
Le CHU Carémeau

Projets du Pôle Recherche et Développement du CHU

- Développement de la recherche institutionnelle dans le cadre de la Délégation Interrégionale à la Recherche Clinique et du Cancéropôle du Grand Sud-ouest
- Soutien et développement de la recherche industrielle
- Mise en place de nouvelles activités médicales : Neurochirurgie, Hospitalisation à domicile,...
- Développement de l'activité et des partenariats dans le domaine du cancer

CAPACITÉS D'ACCUEIL ET DE SOINS

► Nombre de lits



Perspectives partenariales pour le CHU

Des partenariats existent avec l'hôpital du Grand Alès (diagnostic à distance...). Des contacts ont été pris avec l'hôpital de Wou Xi en Chine.

L'inter-région est désormais l'espace de collaboration hospitalo-universitaire de référence pour développer de nombreuses activités : la recherche clinique, l'internat, les activités soumises à autorisation dans le cadre des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire.

C'est dans cette dynamique, et de manière anticipatrice, qu'est né le G4 Sud-Méditerranée regroupant l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, le CHRU de Montpellier, le CHU de Nîmes et le CHU de Nice.

L'objectif est aujourd'hui d'aller plus loin : le G4SM se dote désormais d'un organe de gouvernance permettant la représentation des 4 CHU et des 3 facultés de Médecines dans le cadre d'une entité juridique unique interrégionale pour dynamiser une politique de coopération.

Une Maison Médicale de garde est en cours de mise en place, soutenue par Nîmes Métropole et la ville de Nîmes, en vue d'assurer une coordination de la permanence des soins en lien avec le CHU

LES DÉFIS

- Un axe fort sur la prévention en réponse au vieillissement
- le développement du recours aux éco matériaux et des conditions d'habiter favorables à la santé
- Le développement d'une agriculture locale raisonnée et/ou bio pour favoriser une alimentation plus équilibrée : fruits et légumes de saison, réduction des pesticides.
- La promotion du régime méditerranéen
- La coordination des acteurs de la santé agissant sur la prévention et l'accès aux soins
- La coordination entre les acteurs locaux de la santé, du social et de l'éducatif
- Une action forte et partenariale pour les personnes âgées isolées
- Des accompagnements sociaux plus nombreux et plus suivis auprès des populations à risque : jeunes, familles monoparentales, population des ZUS.
- L'accompagnement technique des avancées médicales (ex bouclage fibre entre les hôpitaux, etc.)
- Le développement d'une économie de services liée au vieillissement, et de formations adaptées

13. EMPLOI INSERTION

INDICATEURS CLÉS

Actifs dans l'agglomération : 91.350 en 1999, 100 192 en 2006 (INSEE)

- Demandeurs d'emploi de niveau inférieur au bac : 64% (source : MDE)
- Nombre de demandeurs d'emploi fin 2008 selon l'INSEE : 12 655

• Taux de chômage 15-64 ans en 2006 : 17,1 % (INSEE)

• Taux de chômage au 31/12/08 (MDE) : hommes : 51% femmes : 49%

• Taux de chômage au 31/12/08 par âge (MDE) : jeunes moins de 25 ans : 19% - 25-49 ans (66%) - 50 ans et plus (15%)

- Chômage longue durée : 26% fin 2007 (MDE)
- Nombre d'inscrits au PLIE en 2008 : 1006 (MDE)
- allocataires CAF percevant une prestation RMI en 2007 : 7999 (CAF)

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une évolution moyenne positive pour l'emploi

- Un marché du travail en forte évolution de 2000 à 2006, avec une création nette de 5105 emplois (UNEDIC) et + 35% de progression de 97 à 2007
- 8 pôles de plus de 1000 emplois : Nîmes, Saint Gilles, Marguerittes, Garons, Caissargues, Milhaud, Bouillargues, Manduel
- Une création d'emploi très soutenue dans ces pôles relais de 99 à 2006

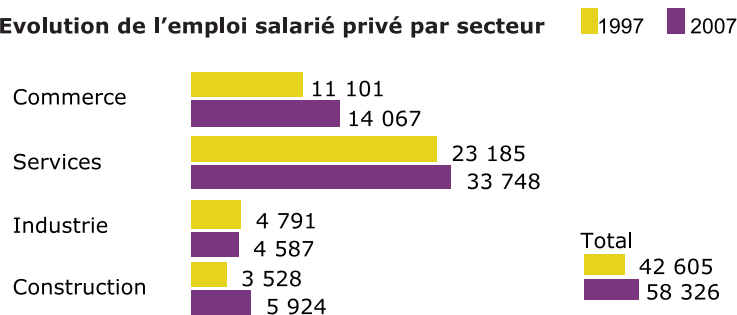
- Une diminution des demandeurs d'emploi supérieure aux chiffres régionaux:
- moins 6,4% de 2000 à 2006 (région 3%, département 5%)
- moins 33% de chômeurs longue durée (région 27%) - (INSEE/ANPE)

Un fort potentiel d'accueil dans les services et le commerce

- Les services détiennent un fort potentiel de création d'emploi salarié
- Dans les Z.U.S. de l'agglomération, la construction et le secteur tertiaire sont les secteurs les plus dynamiques. Le tissu des ZUS est constitué de très petites structures,

- souvent artisanales, employant moins de 10 salariés.
- Mais il existe un fort dynamisme de création et de transfert des entreprises, probablement grâce au rôle décisif des mesures en faveur de l'emploi (dispositif ZFU notamment).

Evolution de l'emploi salarié privé par secteur



Source : Assedic

Un fort chômage des non diplômés et des jeunes hommes

- Importance des demandeurs d'emploi sans bagage scolaire ni qualification, mais aussi des bac +3 et plus
- Importance du chômage de longue durée, même s'il régresse
- une forte proportion des jeunes de moins de 25 ans parmi les chômeurs (19%), comme au niveau national
- Les demandeurs d'emploi hommes sont surreprésentés à NM par rapport à la région ou au département, les jeunes hommes sont donc les plus touchés

Une dégradation récente en lien avec la crise

- Un taux de chômage élevé mais en diminution jusqu'à mi 2007

De 1999 à fin 2006, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 28% sur le territoire communautaire (DDTEFP) et de 13,6% en avril 06 à 12,3% en avril 07

- Les chiffres CCI du bassin d'emploi de Nîmes (au-delà de Nîmes Métropole) pointent l'augmentation du chômage malgré la création d'entreprises.

Des déséquilibres structurels, des champs encore à investir

- Métiers les plus demandés par les chômeurs : gestion/administration, transports, mécanique, travail des métaux
- Métiers en tension du point de vue des entreprises : bâtiment, hôtellerie, qualifications de haut niveau dans l'électronique, le numérique, la banque...
- Une économie en mutation (mondialisation) dans laquelle persiste un chômage important supérieur aux moyennes régionales et départementales
- Une forte concentration de l'emploi sur la ville centre Nîmes, et un fort décalage entre Nîmes et le 2nd plus gros pôle d'emplois (rapport de 1 à 20)
- Un taux de travail informel élevé sur l'agglomération
- Des besoins de renouvellement de main d'œuvre liés au vieillissement des actifs, qui exigent l'amélioration ou l'évolution des niveaux de formation
- Champ de l'économie sociale, potentiellement porteur, peu investi
- Statistiques différentes selon les structures : INSEE, CCI, MDE...

Des acteurs multiples sur le champ de l'emploi

- Acteurs institutionnels
- Maison de l'Emploi de Nîmes et sa cyber base emploi, Mission Locale Jeunes d'Agglomération, PLIE, Maison des Initiatives, CSCS Jean Paulhan à Nîmes
- Points Emploi dans les communes (Bouillargues, MDE de Saint Gilles, ESCAL à Marguerittes...)
- Nîmes Métropole, Conseil Régional Languedoc-Roussillon

- Conseil Général du Gard, Pôle Emploi Gard Lozère, CIDFF du Gard, Chambres consulaires
- DDTEFP, Pôle Emploi, Services Public de l'Emploi
- Acteurs associatifs : Point Information Multi Services (PIM'S), AFIJ (Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés), AREN (Association des résidents économiques des ZUS)

De vraies dynamiques partenariales locales pour l'emploi

- Des dynamiques d'emploi et d'insertion par l'économie de proximité :
 - des actions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi
 - le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique
 - des dispositifs favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion
- Une volonté partagée et un début de mise en cohérence des différents partenaires agissant pour l'emploi :
 - actions de professionnalisation et de qualification des personnes en articulation avec le Service Public pour l'Emploi et le Conseil Régional
 - clauses sociales dans les marchés publics (programme de rénovation urbaine)
 - chantiers d'insertion (mais pas de chantiers écoles sur Nîmes Métropole)

- Des dispositifs partenariaux à l'échelle communautaire
- Le lien formations /entreprises via la plateforme emploi-formation de la CCI



B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'emploi dans le projet d'agglomération

Nîmes Métropole est directement concernée par l'emploi :

- au titre de sa compétence économique : les objectifs fixés dans le projet d'agglomération visent prioritairement à Insérer grâce à l'économie : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences s'appuyant sur la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole, Sécurisation des parcours professionnels des salariés, Formations initiales scolaires et universitaires professionnalisantes
- au titre de sa compétence sociale et politique de la ville : action au travers de chantiers d'insertion, soutien aux outils d'insertion comme la MDE, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la MLJ

L'engagement financier de Nîmes Métropole (chiffres 2009)

- chantiers d'insertion : prise en charge du complément de rémunération des bénéficiaires de minima sociaux employés dans un chantier (40 000 €)
- aides à la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole (200 000 €) et de la Mission Locale Jeunes d'Agglomération (80 000 €)
- actions inscrites dans le PLIE de Nîmes Métropole (80 000 €)
- création chantier d'insertion "Restauration du patrimoine bâti vernaculaire et du patrimoine paysager le long des chemins de randonnées"

L'action via 3 outils partenariaux au service de l'emploi

3 dispositifs territorialisés interviennent à l'échelle communautaire dans le champ de l'emploi - insertion :

Le Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole (MDE)

- Mise en place en 2007 de l'observatoire territorial sur l'emploi par la MDE
- projet d'annuaire de la création

Le PLIE de la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole (géré par la MDE)

- Fin 2007, Nîmes Métropole, le Conseil Général du Gard et la Maison de l'Emploi se sont engagés sur les 4 axes stratégiques d'intervention du protocole d'accord 2008-2013 du PLIE :
 - Optimiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des participants
 - Valoriser la professionnalisation des participants
 - Adapter l'offre d'insertion par l'activité économique aux besoins
 - Aider l'accès et le maintien dans l'emploi des participants
- étude en cours sur les métiers d'insertion liés à la valorisation des déchets

La Mission Locale jeunes de Nîmes Métropole (MLJ)

- "plate forme du jeune créateur d'entreprise" pour les 16-25 ans (collaboration MLJ - université)

L'action sur l'emploi dans la politique de la ville

- Projet de service d'amorçage de projets (SAP)
- La convention de rénovation urbaine (gérée par le Plie) demande aux entreprises de réserver 5% des heures attachées au marché à des publics éloignés de l'emploi et habitant ces quartiers.
- Projet de pépinières dans le cadre de l'ANRU : Valdegour, Sabatot

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Cette opération innovante (AGEFOS/PME, CGPME et Maison de l'emploi) en direction des PME et TPE du territoire communautaire vise à articuler les besoins des PME et TPE et la formation en vue de l'insertion professionnelle, notamment des jeunes, et l'anticipation des entreprises en gestion des ressources humaines.

Le plan d'accompagnement comporte 4 étapes :

- diagnostic : cibler les secteurs et entreprises à sensibiliser et mobiliser
- communication, information, enquête auprès d'un échantillon de PME/TPE

- Identification des besoins de formation et de recrutement,
- Accompagner le projet de développement des compétences de 250 PME

Les observatoires de l'économie et de l'emploi

Divers indicateurs relatifs à l'emploi (chômage partiel, intérim, évolutions des effectifs salariés, annonces de suppressions d'emplois, etc.) sont suivis :

- MDE : territoires prioritaires du CUCS, prospective sur la création et la reprise d'entreprise
- CCI : observatoire économique

La formation dans le cadre de l'Association Nîmes Alès:

La réponse à l'appel à projet "Feder Développement Urbain" propose de:

- Structurer l'espace de formation Nîmes Alès par deux pôles complémentaires en lien avec le profil des populations des territoires
- Initier la formation et la recherche sur les futurs métiers créateurs d'emplois.

C - AUTRES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

Conseil Régional Languedoc-Roussillon :

- Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles "défis pour l'emploi 2011" ;
- participation à l'Observatoire Régional sur l'Emploi et la Formation (OREF)
- Depuis 2002, dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, le Conseil Régional est compétent pour la mise en place et le financement de stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE)

La commission départementale pour l'insertion par l'activité économique (CDIAE) présidée par le préfet, mise en place en juillet 2006

Les communes

Pas d'action directe sur l'emploi, mais certaines communes donnent une information sur les opportunités dans le bassin de vie. Les points emploi dans les communes, le PLIE la MDE et la MLJ assurent des permanences

Forum emploi de la Vistrenque depuis 1997 ; Salon TAF organisé par la Région à Nîmes

LES DÉFIS

- La coordination des partenaires locaux agissant en faveur de l'emploi et de la gestion des compétences
- Le renforcement de l'adéquation entre la demande des entreprises et le profil de la main d'œuvre locale : une gestion dynamique des emplois et des compétences dans les entreprises locales
- La fédération des acteurs locaux pour offrir un meilleur service aux demandeurs d'emploi
- L'accompagnement durable et renforcé des jeunes
- Le soutien aux publics précaires (minima sociaux)
- Le renfort de l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises par le biais de la MDE
- Le renforcement des liens entre le monde économique et celui du retour à l'emploi
- Le développement des secteurs peu exposés aux délocalisations : économie sociale et solidaire, commerce artisanat et services
- Le soutien aux initiatives visant à développer l'information sur l'emploi et améliorer l'accès à l'emploi (espaces publics numériques...)
- Le soutien aux initiatives en lien avec le télétravail

14. POLITIQUE ÉDUCATIVE, FORMATION

INDICATEURS CLÉS

Naissances à Nîmes par rapport à l'agglomération : 4217 naissances déclarées à Nîmes en 1998 et 5128 en 2008 ; parmi ces naissances, c'est en moyenne, environ 40% de naissances issues de familles domiciliées à Nîmes pour 60% domiciliées hors de Nîmes.

Temps scolaire péri scolaire et extra scolaire :

Temps scolaire : 140 jours/an – Temps journalier : 6h scolaire, 5 h périscolaire
Service extra scolaire à Nîmes : 110 jours/an

Réussite scolaire :

- Entrées en CP: (non connu)
- Sorties en CM2 : (non connu)

- 6% des effectifs des élèves quittent le collège ou abandonnent la 1^{ère} année d'un CAP ou d'un BEP (Languedoc – Roussillon).
- Les résultats au baccalauréat sont proches de la tendance régionale.

Éducation secondaire :

- 2006-2009 : augmentation de 6% des effectifs (région + 4% en moyenne)

Éducation universitaire :

- Nombre d'étudiants en 2009 : 10 000 à Nîmes.
- Étudiants boursiers en 2005-2006 : 42%.

Formation professionnelle :

- Surtout sur les secteurs en tension : tourisme, agriculture, Agroalimentaire...
- Le territoire dispose des acteurs majeurs : AFPA, lycée agricole, CCI, GRETA ...

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un niveau de formation initiale insuffisant

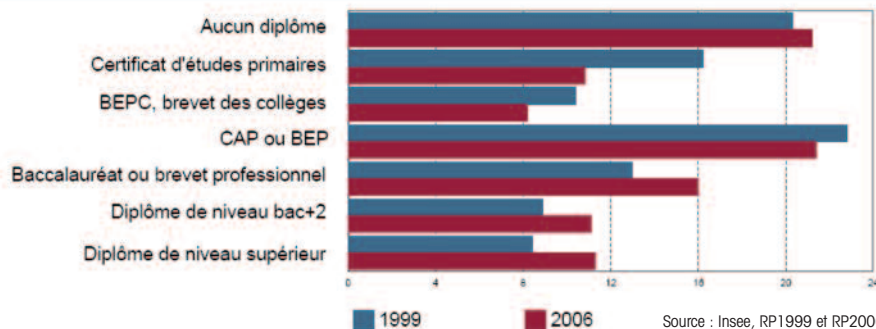
Les retards scolaires sont plus élevés qu'en moyenne régionale. Les taux de réussite au brevet sont inférieurs aux résultats régionaux. 64% de la population n'a pas atteint le niveau du baccalauréat pour 63% en moyenne régionale. La proportion des diplômés du supérieur est moins élevée (14% pour 15% en moyenne région).

On notera que l'origine sociale reste un fort marqueur de l'échec scolaire

Ce constat est confirmé par la proportion des demandeurs d'emploi dépourvus d'un premier niveau de formation (niveau Vbis et VI) qui reste plus élevée que la moyenne régionale.

Cependant, une progression se dessine entre 1999 et 2006 avec l'augmentation des titulaires d'un bac, d'un brevet professionnel, d'un diplôme bac + 2 ou de niveau supérieur (malgré une augmentation des personnes sans diplôme des une baisse des CAP et BEP).

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Un système de formation professionnelle en tension

Le territoire assure 18% des capacités de l'enseignement professionnel initial de la région (CAP BEP BAC PRO et BTS), soit près de 2 540 élèves.

Les menaces sont surtout économiques : les secteurs fortement demandés en formation (transports, BTP) sont ceux les plus concernés par la crise actuelle.

Cette pression économique pèse sur les associations d'éducation populaire qui assure toute la partie "re-mobilisatrice" et éducative des projets de parcours professionnels des jeunes.

Une Ecole régionale de la deuxième chance créée à Nîmes en 2007 propose des parcours en alternance avec un suivi individualisé pour redonner confiance aux élèves sortis du système scolaire.

Un besoin de politique éducative globale et de services aux familles

L'enjeu scolaire ne se réduit pas au temps scolaire strict, car de fait

- Les jours d'école sont loin d'occuper toute l'année (140 jours sur 367)
- le temps de présence à l'école se partage déjà sur la journée presque à égalité (env. 6h/5h) entre activités scolaires et celles dites périscolaires.

L'enjeu est en effet de donner à l'enfant dès le plus jeune âge les bases qui permettront son intégration dans la vie, dans le mode professionnel, et dans la cité, et favoriseront le "vivre ensemble".

Cela suppose à la fois un parcours scolaire "réussi", mais aussi des apprentissages beaucoup plus larges.

Le temps non consacré à l'activité stricte d'enseignement doit alors être pris en compte en vue d'apporter une réponse globale aux familles en termes de services éducatifs, que ce soit à travers les loisirs, le sport, la culture, etc. : tous ces éléments sont autant de voies possibles pour venir compléter l'enseignement en vue de constituer une véritable politique éducative.

S'agissant d'un levier très fort de l'action sur le territoire, les questionnements sur l'éducation devraient alors pouvoir s'inviter pour toute réflexion territoriale des acteurs publics (aménagement, etc.).



La future école des Platanettes à Nîmes

Une approche de l'éducation encore à décloisonner

La politique éducative apparaît aujourd'hui très fractionnée entre divers champs et diverses compétences, où les questions sont souvent considérées à partir de l'angle technique sans recollement parallèle des besoins de base de la personne et de la famille.

Par ailleurs, il existe un seuil - environ 10000 habitants - en deçà duquel il paraît plus difficile à une commune de s'investir dans une politique éducative au-delà de la simple prise en compte du volet matériel de l'enseignement.

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Nîmes Métropole ne dispose pas de la compétence éducation, mais agit indirectement au travers de plusieurs de ses politiques, et en particulier via la compétence politique de la ville :

- contrat de cohésion sociale (CUCS) ;
- cofinancement de la MDE, qui travaille sur la gestion des emplois et des compétences...

Les communes par contre sont directement concernées à travers une compétence éducative partagée dans le 1^{er} degré : elles sont impliquées dans la gestion de l'école et l'assistance à l'enseignement (mais pas dans l'enseignement lui-même).

Le Projet d'agglomération 2007-20 : la formation et la recherche au cœur de sa politique économique

L'ambition de Nîmes Métropole est d'avoir un espace de formation et de recherche attractif ; elle souhaite développer la diffusion de la connaissance. Elle s'implique donc dans une politique forte d'enseignement supérieur et de recherche qui passe par la mise en place d'une université régionale.

Elle souhaite ainsi donner au Centre Universitaire de Nîmes un espace qui soit, par la création d'instituts, à l'interface du monde de la formation, du monde universitaire et du monde économique (une attention particulière sera portée à la

valorisation du potentiel hospitalier et universitaire dans les domaines des technologies de la santé). Une culture scientifique et technique en cohérence avec le développement économique doit donc être favorisée.

Pour faciliter la mise en réseau des universités de la région, un effort devra se porter sur la mobilité des étudiants, des enseignants et chercheurs par une offre de transport multimodale et par des connexions au réseau haut débit.

Perspectives pour Nîmes Métropole

La réflexion lancée en 2008 sur le transfert et l'extension des compétences communautaires inclut la prise de compétences qui concerneraient directement le champ éducatif :

- petite enfance - éducation musicale - restauration scolaire - enseignement supérieur

Nîmes : le Projet Educatif Local

La Ville de Nîmes est engagée dans un projet important dénommé "le projet éducatif Local". La démarche prévoit une mise en cohérence, avec les nombreux partenaires, des différents dispositifs contractualisés auxquels chacun d'eux participent, et une vision transversale avec les autres directions techniques de la commune et de l'agglomération.

Il permettra la connaissance de ce qui est produit en matière de politique éducative locale, aussi bien sur le plan de la définition que de l'évaluation. Il doit être le fondement des orientations de la politique éducative locale.

Les Instituts : des interfaces entre enseignement supérieur, recherche et économie

Les instituts à l'interface de l'économie, de la recherche et de l'enseignement qui soutiennent la politique de l'enseignement supérieur et de recherche de Nîmes Métropole sont :

- L'Institut Méditerranéen des Métiers de la longévité (I2ML) qui a pour objectif d'apporter une réponse technologique et environnementale aux spécificités des personnes âgées avec une économie de services liée à la recherche sur le vieillissement.

- L'Institut National de Gestion des Risques Naturels et Urbains qui prend en compte le développement des contraintes liées aux formes d'urbanisation et l'intégration des projets dans l'environnement. Il pourrait inclure un volet universitaire avec des filières "urbanisme de proximité", "bio ingénierie" et "risques environnementaux".
- Le développement de la partie recherche du Cyclotron (CHU de Nîmes, Marseille, Montpellier)

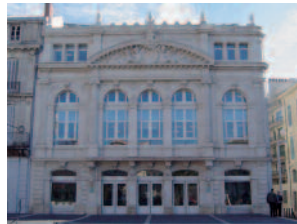
Un Centre Universitaire qui ouvre des perspectives

L'université de Nîmes est structurée autour de cinq départements (arts, droit-économie-gestion, lettres-histoire-langues, psychologie et sciences). Les cursus de droit et de psychologie représentaient près de 60% des étudiants en 2006.

La Formation continue est assurée par le CREUFOP (Centre Régional Universitaire de Formation Permanente).

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) participe à la mise en place du futur pôle de Recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier Languedoc Roussillon.

Le Centre Universitaire souhaite recentrer sa formation sur des filières assurant le plus d'opportunités d'entrées sur le marché de l'emploi tout en améliorant le taux global de succès.



LES DÉFIS

La politique éducative

- La réussite scolaire, et l'action sur l'échec scolaire
- L'adaptation de l'organisation des services éducatifs aux familles par rapport à leurs besoins réels
- La détermination d'une politique éducative locale (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) et de services éducatifs aux familles
- La coordination des actions éducatives à l'échelle de l'agglomération
- L'implication des étudiants dans la vie locale (participation à l'action éducative de terrain, intervention dans le soutien scolaire, ...)

Formation et développement

- L'adéquation entre la demande des entreprises et le profil de la main d'œuvre locale.
- La valorisation des savoir-faire locaux et des ressources humaines disponibles localement.
- La création des liens entre le monde agricole, la recherche, et la formation.

15. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

INDICATEURS CLÉS

La culture

- Les Arènes
- Parc exposition
- 9 musées dont le Musée d'art contemporain Carré d'Art
- Cinémas : 3 - Fauteuils de cinéma art et essai : 500
- Places de théâtre : 1 250 pers (2 théâtres)
- Ecole des beaux Arts, Conservatoire de musique
- Salle des musiques actuelles (projet en cours)

Le sport

- Nombre de licenciés pratiquant une discipline sportive : 30 000
- Nombre d'associations sportives : 250
- Piscines : 4 - Patinoire : 1
- Stades : 20 - Gymnases : 15 - Salle omnisport : 1
- Stades intercommunaux : 2

A - CONSTATS MAJEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une richesse culturelle forte et exceptionnelle

Le patrimoine architectural

Nîmes, ville centre de l'agglomération est aussi une ville d'art et d'histoire qui se démarque par son patrimoine culturel exceptionnel composé de monuments antiques (Arènes, Maison Carrée, Temple de Diane, Tour Magne) complétée par un patrimoine vernaculaire présent sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Saint Gilles est également ville d'art et d'histoire et son abbaye est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette richesse patrimoniale, notamment les vestiges de la romanité, est un atout très fort pour l'attractivité culturelle du territoire.

Le développement d'une offre culturelle centrée sur la richesse du patrimoine architectural et la mise en scène des monuments romains correspondent à une prise de conscience de la valeur unique constituée par ce patrimoine.

Dans la droite ligne de cette richesse architecturale, Nîmes a fait appel à des grands noms : Foster pour la construction du Carré d'art en face de la Maison carrée, Jean Nouvel pour l'habitat social et Philippe Starck pour le mobilier urbain.

La dimension traditionnelle et festive

La vie culturelle est axée sur une dimension festive et traditionnelle plus que sur l'événementiel et le spectacle.

Ainsi les férias de la Pentecôte et des vendanges représentent "un temps très fort de partage identitaire et festif". Les courses camarguaises se déroulent du printemps à l'automne dans plusieurs communes, ainsi que les fêtes votives. Ces traditions populaires et locales constituent une part importante de la vie culturelle des habitants de Nîmes Métropole, et attirent au-delà de l'agglomération des aficionados et des touristes.

Un certain nombre de manifestations plus récentes, notamment l'été, complètent cette dimension traditionnelle : Jazz dans l'agglomération, Féerie des eaux, Jeudis de Nîmes, manifestations dans les villages...

L'art et la culture

Le Carré d'art, musée d'art contemporain, est surtout connu et fréquenté par la population pour son espace médiathèque et bibliothèque municipale. Au travers de son espace public numérique, il contribue également au développement de la culture en direction des populations défavorisées et de publics multi-générationnels.

Nîmes bénéficie de plusieurs musées, d'une école des beaux arts, d'un conservatoire... On note également plusieurs bibliothèques dans l'agglomération

Les activités sportives

30 000 licenciés pratiquent une activité sportive parmi les 60 disciplines offertes sur le territoire de Nîmes Métropole. Il existe 15 clubs de haut niveau qui exercent dans les disciplines phares telles que le foot, le hand, le rugby, le tennis, l'escrime... mais aussi 250 associations sportives qui permettent à une population surtout jeune une activité sportive de compétition ou de loisir.

Des équipements sportifs récents, telle que le Stade nautique, (1^{ère} réalisation d'infrastructure sportive de la communauté d'agglomération) mais aussi le Parnasse (salle omnisport) et le stade des Costières jouent un rôle structurant pour le développement du sport tant pour sa pratique quotidienne que pour le déroulement d'événements à dimension nationale ou internationale : matches de championnat ou coupe de France et d'Europe.

Que ce soit pour la culture ou le sport un réseau associatif très dense forme la trame d'échanges et d'activités qui s'étendent, en plus des clubs sportifs, dans le domaine du loisir (boule, cyclo-tourisme, randonnée, spéléologie, astronomie) des traditions locales (club d'aficionados, sévillane, flamenco) et de l'art vivant (théâtre amateur, cirque, clown, conteur, groupe de musique et de chant).

Une grande palette socioculturelle

La région nîmoise se situe géographiquement au carrefour de plusieurs territoires : Cévennes, Languedoc, Provence. Cette position stratégique lui a conféré un rôle historique au sens où elle se trouve définitivement marquée par les influences culturelles qui l'ont traversée.

La position stratégique du territoire est à l'origine de sa richesse culturelle : c'est un carrefour de civilisations, de religions, de cultures qui ont façonné une identité aux facettes culturelles multiples. Multiple et conflictuel, il est aussi territoire d'accueil avec l'intégration des réfugiés espagnols, des rapatriés d'Afrique du Nord et plus récemment des populations d'Afrique noire et d'Asie.

L'identité culturelle forte issue de l'histoire romaine et de l'histoire de France n'a évidemment pas la même résonance pour toutes ces populations. A cela s'ajoutent les nouveaux arrivants, immigrés de l'intérieur en quête de soleil et de "bien vivre" méditerranéen.

Des demandes multiples s'expriment alors sur un plan à la fois relationnel mais aussi culturel, ce qui est considéré comme handicap par certains ou comme richesse potentielle par d'autres et la réflexion se situe sur un terrain sensible. Elle devrait déboucher sur la réponse à un besoin qui peut être analysé comme complexe et freinant le développement d'une politique culturelle globale.

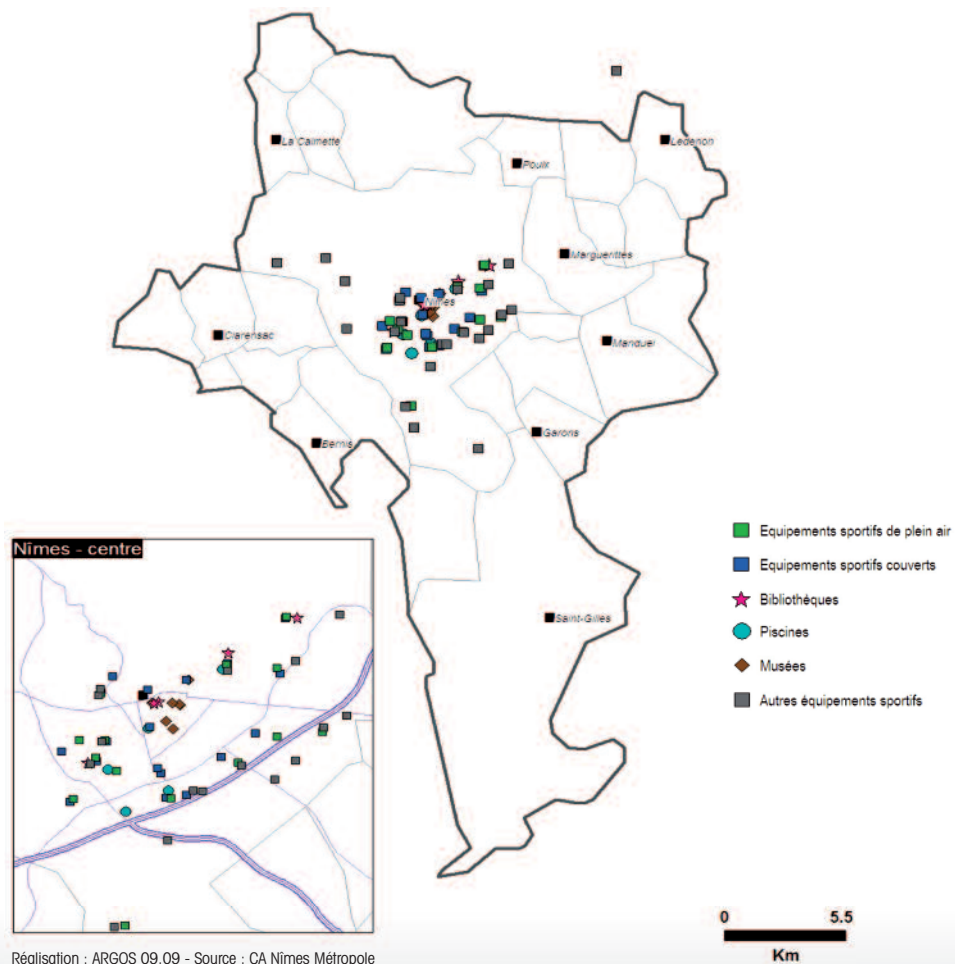
Un déficit d'actions culturelles, et l'absence de synergie entre les acteurs privés et publics, est mis en avant par la société civile, aussi bien en direction des différents types de public, des plus au moins favorisés, et dans les différents champs culturels.

Il est aussi souligné qu'il n'existe pas de projet culturel de lutte contre l'illettrisme, essentiel dans l'accès à la culture.

Un sous équipement qui fait débat

Un sous équipement est à rattraper que ce soit dans le domaine du sport et de la culture: la SMAC (ouverture prévue en 2011) et, à l'étude : la patinoire.

L'intérêt de ces équipements structurants n'est pas contesté dans leur finalité mais plutôt dans leur échelle d'intervention. Le stade nautique avait déjà créé un vif débat entre les partisans de la concentration et ceux du maillage territorial. Le débat continue sur l'intérêt de transférer la gestion des équipements : école de musique, de danse, musée, bibliothèque, théâtre de Nîmes à la Communauté d'agglomération.



Réalisation : ARGOS 09.09 - Source : CA Nîmes Métropole

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Nîmes Métropole soutient les secteurs très denses et vivants du sport, des loisirs et de la culture. Ils contribuent fortement à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie. Le territoire en effet se prête particulièrement au développement du sport de pleine nature : randonnée, VTT, chasse, escalade. Elle soutient également les traditions taurines qui constituent un vecteur culturel commun fort à l'ensemble des communes de l'agglomération et qui rayonnent au niveau national voire européen lors des manifestations annuelles des deux férias nîmoises.

Un festival de flamenco en janvier et un salon du livre autobiographique sont d'autres points forts culturels de l'année ainsi que le tout récent festival "Jazz dans l'Agglo",

organisé sur plusieurs communes de l'agglomération et qui rencontre un vif succès.

La mise en valeur de la richesse culturelle locale, vestiges romains et architecture vernaculaire, notamment lors de l'organisation de visite à l'occasion des journées du patrimoine a reçu l'adhésion d'un nombre important de communes.

La compétence communautaire sur la construction, l'aménagement et la gestion des équipements culturels et sportifs a permis à Nîmes Métropole de réaliser un 1^{er} équipement destiné à l'ensemble de la population de l'agglomération : le stade nautique Némausa.

C - INITIATIVES D'AUTRES ACTEURS

La ville de Nîmes a développé une politique culturelle depuis le début des années 80, avec l'ambition de doter la ville d'équipements culturels modernes et de promouvoir la création artistique, tout en valorisant le patrimoine bâti exceptionnel, notamment en direction d'un tourisme culturel.

Le Carré d'Art, outre sa vocation de musée d'art contemporain, comporte un volet bibliothèque, avec la volonté d'une mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération.

La ville a institué des aides spécifiques, comme le dispositif chèque culture pour favoriser l'accès des jeunes aux manifestations culturelles et aux spectacles.

Les communes, les centres culturels comme à Saint Gilles, Marguerittes, Caveirac, etc. ont créé des équipements et/ou organisent en direction du grand public des activités variées (bibliothèques, école de musiques...)

Des acteurs privés participent à la vie culturelle : cinéma d'Art et essai le Sémaphore, Troupe de théâtre d'improvisation de Bouillargues...

Un **tissu associatif très dense** agit en direction du public sur les champs sportifs, mais également culturels. Ces nombreuses actions du réseau associatif tant culturelles que sportives gagneraient à se développer dans une action communautaire qui viserait à soutenir les pratiques amateurs

ARTÉNIM, foire d'art contemporain Méditerranée, association loi 1901. Créée en 1999, elle contribue au développement du marché de l'art. Elle présente des galeristes et des

éditeurs d'arts venus de France, d'Europe et au-delà, avec plus de 10 000 visiteurs chaque année. Après 10 ans d'existence, l'enjeu prioritaire devient la définition d'une ligne artistique cohérente passant par une exigence qualitative des œuvres présentées.

Le Lycée Hemingway de Nîmes est un des seuls au niveau régional à offrir un enseignement des arts appliqués.

LES DÉFIS

- La mise en oeuvre progressive d'une politique culturelle et sportive communautaire à l'échelle du territoire
- La résolution des tensions dans le choix entre équipement structurant et équipement de proximité
- Un meilleur accès à la participation à une production culturelle de qualité qui favorise notamment l'échange interculturel
- L'accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics : habitants des quartiers prioritaires et personnes handicapées
- La synergie des acteurs publics et privés pour la culture le sport et les loisirs
- Le développement de la sphère artistique dans l'agglomération, aussi bien en direction des habitants que pour l'attractivité et l'image

16. SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ, SERVICES À LA PERSONNE

INDICATEURS CLÉS

Sur le département du Gard :

- le secteur des services à la personne est en croissance notamment en termes de créations d'entreprises depuis 3 ans (de 60 à 120 organismes à la personne sur le département).
- environ 6 000 salariés travaillent dans ce secteur d'activité.

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

“Les services à la personne recouvrent un champ qui agrège des services à forte utilité sociale (maintien à domicile, intervention auprès de publics fragiles, etc.) et des services à caractère lucratif plus classiques (dits “de confort”). Les associations sont majoritairement positionnées sur des services à forte utilité sociale qui sont par définition peu lucratifs et qui permettent difficilement de constituer des réserves pour assurer le développement de l'activité.”
(source : CRES LR)

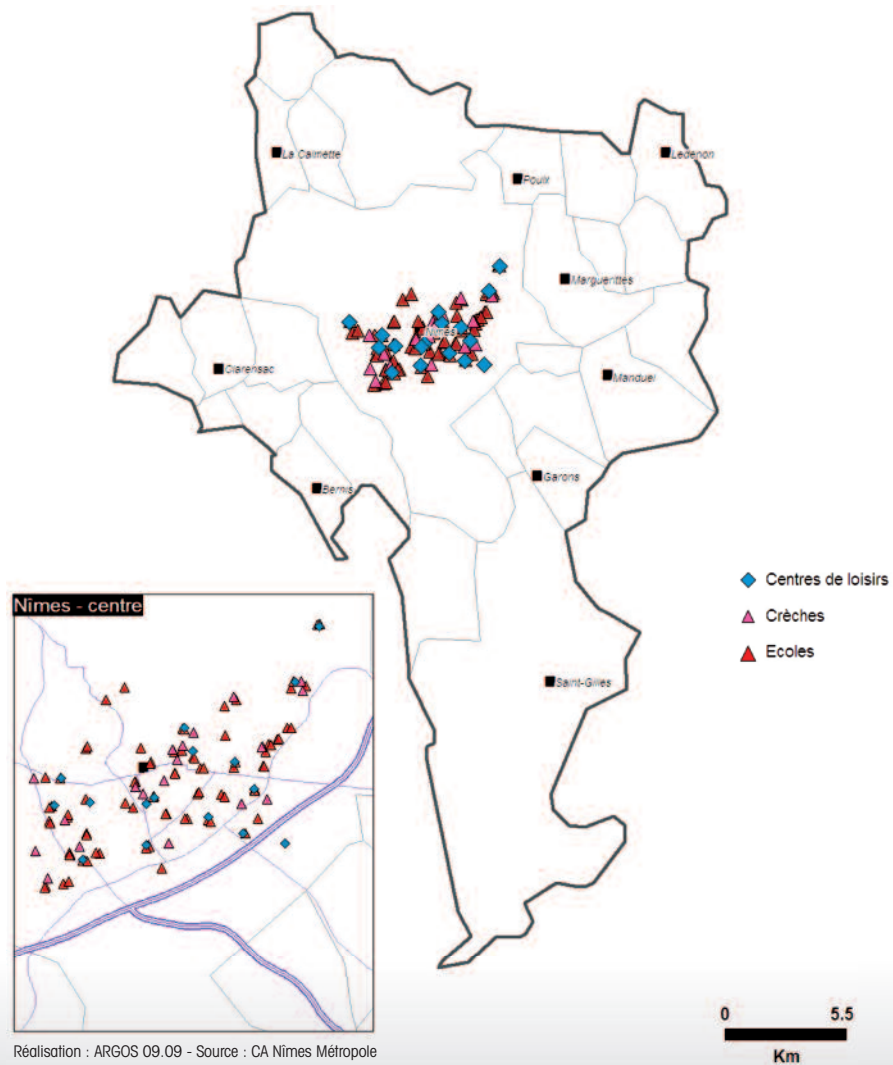
Des solutions de modes de garde à trouver pour la petite enfance

Des besoins en terme de mode de garde existent toujours malgré des projets qui ont vu le jour (rachat des locaux de la crèche de l'hôpital, développement d'un multi accueil...).

L'offre de services municipale est modeste en termes de mode de garde (crèches collectives et haltes garderies) dans la petite enfance. Elles se concentrent essentiellement sur Nîmes (36 à 39 structures) malgré l'implantation de Présence 30 un peu partout (plus gros employeur sur les territoires ruraux).

Deux freins à l'emploi dans ce secteur : la mobilité et la garde d'enfants. Il faut donc préparer l'offre de services par rapport à la mobilisation des personnes travaillant dans ce secteur au risque de ne pas trouver de main d'œuvre.

SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS



Une offre de services aux personnes âgées à renforcer

L'offre de services municipale est modeste et essentiellement dirigée vers les personnes âgées valides et non en direction des personnes âgées connaissant un problème d'autonomie.

On constate une tendance globale à la baisse des niveaux de revenus des personnes âgées ainsi que l'isolement d'un nombre important d'entre elles, notamment des femmes.

En termes de services de maintien à domicile : l'offre qui s'étoffe et répond mieux aux besoins en matière de (cf. analyse des besoins sociaux de la population nîmoise, Cirese) :

- services d'aide à domicile
- services de portage de repas
- services de téléassistance

De gros efforts ont été effectués sur le territoire dans ce secteur, en particulier dû à un travail de coordination et de concertation entre acteurs.

Accueil santé des personnes âgées

On constate un sous équipement en termes d'établissements d'hébergement dans le Gard d'après les statistiques de la DRESS au 01/01/2001, pour les habitants de 75 ans et plus (cf. analyse des besoins sociaux de la population nîmoise, Cirese) concernant :

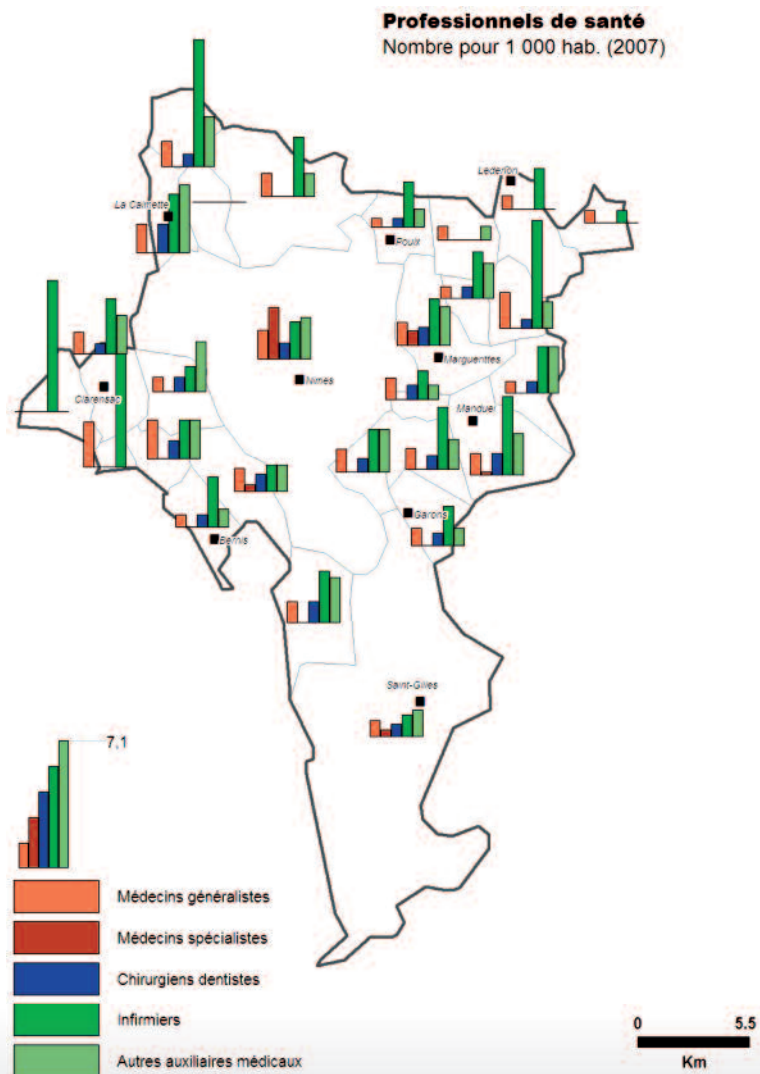
- taux d'équipement lits en structures d'hébergement
- taux d'équipement en lits médicalisés
- taux d'équipement logements en foyer logement

Des besoins sont identifiés en matière de services de maintien à domicile :

- adaptation des logements
- transports
- soins infirmiers

Transport

En matière de transport en commun (Nîmes et agglomération) : Nîmes Métropole possède 33 bus adaptés, 4 lignes du réseau sont totalement adaptées aux personnes à mobilité réduite.



Réalisation : Juillet 2009 - Source : Insee (BPE)

B - AUTRES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

Des associations de services d'aide à domicile existent sur le territoire : ANADA, ADMR, AMPAS et APA.

- Services soins infirmiers : SSIAD de la Croix Rouge, de l'APEF et de l'ADMR et l'intersyndicale des infirmières libérales
- Services de portage de repas : CAT La Bastide, de la Cigale ou de l'Entre aide gardoise
- Services de téléassistance
- Plate forme gérontologique : les CLIC

Offre municipale nîmoise de services pour les personnes âgées :

- Une aide sociale facultative développée par le CCAS de Nîmes visant à développer la mobilité des personnes âgées : Chèque taxi personnes âgées, Cartes de bus, Chèque domicile liberté, Aide aux aidants

- 5 foyers logements, dont 2 foyers habilités à l'aide sociale (La Montagnette et l'Enclos-Rey)

Offre municipale nîmoise de services pour la petite enfance : 5 crèches, 1 halte garderie et un contrat enfance avec la CAF

Offre locale de services en matière d'accueil collectif de la petite enfance : 10 institutions, 244 assistantes sur Nîmes (au 24 octobre 2003)

LES DÉFIS

- La préservation ou développement d'un maillage de proximité des services, garant de la qualité de vie des habitants
- Le renforcement de la mixité générationnelle sur le territoire
- L'accès à ce secteur car les besoins existent mais l'utilisation de ces services n'est pas encore spontanée. Il est nécessaire d'impulser cette pratique notamment parce que sur le département 90% de l'activité des services sont des services financés par les pouvoirs publics et seulement 10% des services sont achetés directement par les consommateurs (ceci est aussi en partie dû au travail non déclaré). Il faudrait réduire cet écart.
 - Pour les personnes âgées dépendantes :
 - Accroissement de l'offre de places en maisons de retraite et notamment les lits médicalisés mais en même temps un nombre croissant de personnes âgées souhaitent rester à leur domicile
 - Diversification de l'accueil de places en institution notamment l'accueil de jour et l'accueil temporaire
 - Information et création de lien social
 - Pour la petite enfance :
 - Besoins de crèches collectives et de haltes garderies
 - Amélioration du fonctionnement des structures et de l'accès à l'information

17. LIEN SOCIAL, HANDICAP, SÉCURITÉ

INDICATEURS CLÉS

Population dépendante à 100 % des minima sociaux - RMI, AAH, API - en 2006 (Source : CAF, traitement OREF)

- Bassin d'emploi de Nîmes : 13 621, soit 16 %
- Département du Gard : 23 130, soit 19 %
- Région LR : 88 168, soit 19 %

Nombre de personnes couvertes par le RMI en 2006 (CAF, traitement OREF) :

- Bassin d'emploi de Nîmes : 24 833, soit 8,9 %
- Département du Gard : 41 686, soit 8,7 %
- Région LR : 145 502, soit 8,5 %

Part de la population vivant en ZUS : (INSEE-RP99, traitement OREF)

- Bassin d'emploi de Nîmes : 10 %
- Département du Gard : 7 %
- Région LR : 6 %

Taux de chômage Nîmes Métropole : voir fiche 13 "Emploi insertion"

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une population fragilisée

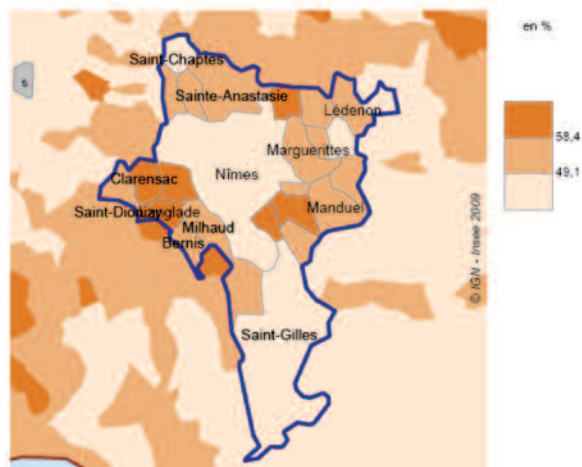
Les chiffres du chômage montrent une situation difficile pour la population de l'agglomération : le taux de chômage des 15 – 24 ans, en particulier masculins, (jeunes hommes sans diplôme ni formation) est particulièrement élevé.

Ce premier constat est confirmé par les chiffres (à l'échelle du bassin d'emploi de Nîmes) concernant les minima sociaux (notamment le taux de personnes bénéficiant du RMI est plus élevé que les taux régional et départemental).

De plus, 10 % de la population vit dans une Zone Urbaine Sensible (sont concernées Nîmes et St Gilles), soit un taux bien supérieur au taux régional.

La proportion de familles monoparentales, 32% de la population (Statiss 2004) de la ville de Nîmes, dépasse largement la moyenne nationale et régionale (17%) mais correspond à celle des grandes villes voisines (Montpellier...).

Part des foyers fiscaux imposés en 2006



Territoire : 48,0 %
Zone de comparaison : 47,2 %

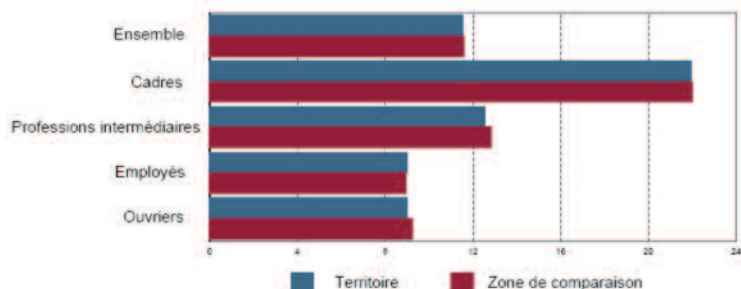
Source : Direction Générale des impôts, IRPP (1)

Les disparités de revenu

Le niveau de revenu de la population est très légèrement inférieur à la moyenne départementale (réf : zone de comparaison des cartes et des graphiques), mais on constate des différences marquées entre les communes de l'agglomération.

La part des foyers fiscaux imposés en 2006 est ainsi plus faible sur Nîmes, St Gilles, St Chaptes, Bezouze et Serhnac.

SAL - G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) des salariés à temps complet selon la CS en 2006



Source : Insee, DADS - Fichier poste au lieu de résidence

La situation du handicap à prendre en compte

La connaissance du handicap, domaine dont le département a la charge, ressort surtout des statistiques du Conseil Général du Gard et des associations.

Chiffres du bassin de vie de Nîmes en janvier 2002 :

Les données STATISS sont établies soit sur l'assiette du département, soit sur celle du bassin de vie large de Nîmes (46 communes). Les personnes handicapées vivant dans le bassin de Nîmes représentent environ la moitié des personnes handicapées du Gard.

Aides financières sur le bassin de vie de Nîmes en 2003 :

- 700 enfants, adolescents ou jeunes adultes bénéficiant d'une allocation d'éducation spéciale (54% des bénéficiaires du département du Gard),
- 7 537 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (48,5% du Gard)
- 561 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne ou une majoration tierce personne (source AAS et CPAM),

A l'échelle du bassin de vie de Nîmes, les **établissements accueillant les jeunes de 0 à 19 ans** représentaient en 2003 en nombre de places :

- 337 en instituts médico-éducatifs (Gard : 741)
- 155 en instituts de rééducation psychothérapeutiques (Gard : 274)
- 147 en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Gard : 280)
- 150 dans des centres médico-psycho-pédagogiques (Gard : 130)

Pour les jeunes entre 0 et 19 ans, il existe un équipement diversifié pour la prise en charge de tous les types de handicaps : déficience intellectuelle, troubles du caractère du comportement, déficience motrice, poly handicap... L'équipement en structures pour enfants porteurs de troubles du comportement et pour déficients moteurs et polyhandicapés est de bon niveau

Pour les adultes handicapés, nombre de places dans des équipements:

- 38 en foyers d'hébergement (Gard : 347)
- 42 en services de suite (Gard : 122)
- 85 en foyers occupationnels (Gard : 242)
- 54 en foyers d'accueil médicalisés (Gard : 108)
- 10 en établissements expérimentaux (Gard : 15)
- 43 en maisons d'accueils spécialisés (Gard : 86)
- 404 en centres d'aide par le travail (Gard : 990)

En termes de transport, trois actions répondent bien aux besoins : TRANSPORT ADAPTE, CHEQUES TAXI, TRANSPORT EN COMMUN.

Plus de 150 équipements gardois sont labellisés "Tourisme et handicap" Gard ce qui garantit leur fiabilité et un accueil de qualité, du confort, une structure adaptée suivant le type de handicap. Le Gard se positionne en tête des départements français pour l'accueil touristique des personnes handicapés, de même que pour la scolarisation des enfants handicapés et la péri scolarisation.

Principales menaces sur le lien social

Concernant la situation sociale

L'exclusion du monde du travail d'une part importante de la population (surtout les jeunes) a des impacts négatifs sur les conditions de vie, et conduit à des situations d'exclusion sociale. Ces conséquences sont amplifiées en quartiers sensibles. Des actions d'accompagnement social et à l'emploi et d'accompagnement sont nécessaires dans ces conditions.

L'enjeu se situe autant dans la capacité à appuyer ces populations autant pour améliorer leur qualité et conditions de vie, que dans la possibilité du territoire de ne pas se passer des forces vives dans une dynamique de développement social, culturel et économique. Il est aussi de prévenir des situations de désarroi pouvant aller jusqu'aux violences urbaines.

Concernant la sécurité

Sur l'Ouest de Nîmes, on observe depuis 2007 une amélioration des tensions et agressions dans les transports, ce qui s'explique par la formation et la mobilisation des personnels des TCN, et par le partenariat positif avec la Police.

Données 2006 de la Direction de la Sécurité et de la Prévention de la Ville :

- sur Pissevin : une baisse des faits d'ensemble, des mineurs impliqués, et des violences urbaines (bien que l'on dénombre 56 incendies de véhicules et 4 violences à l'encontre des services de sécurité ou de secours, 4 rodéos) mais une augmentation des faits de voie publique.

- sur Valdegour : une baisse des faits d'ensemble et de la délinquance de voie publique, mais une hausse des violences urbaines (78 véhicules incendiés, 43 jets de projectiles)
- sur Chemin Bas d'Avignon : tous les faits sont en augmentation
- sur Mas de Mingue : tous les faits sont en légère augmentation (sauf les incendies de véhicules)
- sur Nord Gambetta et Richelieu : tous les faits sont en augmentation

Quatre médiateurs (2 sur Valdegour et 2 sur Pissevin) ont été récemment embauchés sous le statut d'adultes-relais. On observe ainsi une évolution de la Police Municipale vers une police de proximité au contact de la population, et vers la sécurisation des chantiers, avec information et explication aux habitants.

Concernant l'accompagnement du handicap

La répartition des structures privilège Nîmes et la couverture satisfaisante du Sud Gard n'est pas satisfaisante. Les cantons de Sommières, Rhône-Vidourle, Vauvert et Saint-Gilles connaissent une population handicapée importante avec une absence d'équipements.

Au niveau des transports, quelques questions restent en suspend :

- transport adapté : engorgement de certains horaires
- chèques taxi : seulement 80 personnes au fichier
- transport en commun : accessibilité à tous bus et toutes lignes

B - INITIATIVES DES ACTEURS

Concernant l'accompagnement du handicap

Nîmes Métropole gestionnaire du service de transport en commun de l'agglomération Métropole possède 33 bus adaptés. 4 lignes du réseau sont totalement adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Offre municipale de services de Nîmes. L'action municipale est croissante :

- Une commission handicap, commission extra municipale rassemblant les associations œuvrant dans le champ du handicap, à vocation consultative
- Mission Handicap : un chargé de mission placé auprès de la Direction générale développe une mission transversale visant à faire intégrer les directives par les différents services de la ville et du CCAS
- Chèques Taxi de 2,3 € négociables auprès des chauffeurs de taxi nîmois
- Transport adapté : subvention au GIHP
- Espace Multimédia du CCAS: service d'accès et de formation au multimédia

Conseil Général du Gard (Tourisme et handicap)

- le dispositif départemental "Handiscol"
- le Programme Départementaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés
- Maison départementale des handicapés

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Dès 2005, la Région a établi des mesures pour les personnes handicapées dans ses domaines de compétences (accès aux logements, soutien à la pratique du sport, accessibilité des lycées, transports express régionaux, accès à la culture). Il souhaite inscrire ses actions dans une démarche pluriannuelle globale et transversale plus structurée ; d'où l'élaboration d'un Agenda 2 .

La **Charte "Région Languedoc-Roussillon handicap"** est un document cadre qui propose aux associations, aux entreprises, aux professionnels du handicap et aux autres collectivités territoriales de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Transport adapté :

- Le service Handigo : un transport sur mesure pour les personnes en fauteuil roulant et les non voyants ; 5 minibus spécialement aménagés
- Site pour la vie autonome : Accueil Information Handicap
- Le service Accueil Information Handicap
- Association des Parents et des Amis des Enfants Handicapés Moteurs
- CATGARD Pierre Laporte
- GIHP Languedoc Roussillon
- Point Info Service à Domicile du Gard
- Groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP)

Les acteurs privés prennent également des initiatives, par exemple :

- l'association Hippocampe a été en octobre 2009 l'organisatrice du premier festival vidéo Métiers et handicaps, basé sur une collecte de témoignages. Trois autres associations locales se sont impliquées dans ce festival : Trisomie 21, Saint-Exupéry et La Cigale.

- L' "Opération Brioches" nationale reprise à Nîmes par l'association A.N.A.PI. a pour objet la collecte de fonds pour des projets...

Concernant l'accès au droit

La Maison de la justice et du droit (MJD) est implantée à Valdegour.

La MJD a une vocation d'accueil. Elle poursuit deux objectifs majeurs : l'accès aux droits (droit de la famille, droit locatif, droit social, droit des étrangers...) et le traitement rapide de la petite délinquance (avec des réponses en termes de rappels à la loi, mesures de réparation, médiations, injonctions de soins,...), et propose des permanences variées : aide aux victimes, Conciliateur de Justice, Délégué du Médiateur de la République, consultations gratuites d'avocats, Centre d'Information des Femmes et des Familles, PJJ, AVSAP.

Parmi les actions identifiées sur le territoire, le Projet CUCS comporte un axe "prévention de la délinquance".

² L'Agenda 22 propose aux collectivités publiques un cadre pour conduire une politique transversale en direction des personnes en situation de handicap, à partir de 22 règles définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993. Il peut être défini comme un ensemble de règles de "bonnes conduites" mis en oeuvre par des Etats et des autorités locales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité, éducation, emploi, loisirs, sports, information, religion, soins de santé, réadaptation...

LES DÉFIS

Le lien social

- Le rétablissement au sein des villes mais aussi des villages du lien social dans toutes ses composantes : entre la ville et la campagne, entre les quartiers défavorisés et le reste de la ville, entre les différentes composantes sociales, culturelles, socio professionnelles, générationnelles, voire "ethniques" de la population
- La lutte contre la montée du communautarisme, y compris dans les villages, et la prévention par un décroisement dans la vie quotidienne, culturelle, loisirs, etc. et par tous les modes et initiatives pouvant concourir au dialogue et au vivre ensemble
- L'intégration des jeunes, tout particulièrement de la jeunesse immigrée
- Le soutien aux initiatives favorisant la diversité générationnelle
- L'amélioration des conditions d'accueil (logement, transports, etc.) des jeunes qui souhaitent rester dans leur quartier ou leur village

L'accompagnement social et de proximité

- La formulation de réponses de proximité permettant l'accès à l'information et la coordination des acteurs autour du projet de vie de la personne
- La prévention des violences urbaines liées aux difficultés économiques des catégories socio professionnelles fragilisées par la crise économique
- La prévention du "décrochage social" pour les personnes vulnérabilisées par un parcours de vie (divorces, chômage, etc.), et pour les catégories socio professionnelles économiquement fragilisées

La prise en compte des situations spécifiques

- L'établissement d'un diagnostic partagé sur la situation des personnes souffrant d'un handicap sur le territoire
- Le décloisonnement du monde des valides et celui du handicap, en favorisant l'intégration des personnes handicapées (accès au logement, accès à l'école, accès au travail)
- La prise en compte des différentes formes de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif) et l'offre des structures adaptées aux besoins de la personne handicapée
- Une vie quotidienne et sociale des personnes handicapées facilitée : amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes (bureaux de vote, transports, bâtiments publics, information, voirie, ...).

18. TIC, ACCÈS À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

INDICATEURS CLÉS

- **Taux d'équipement informatique des ménages** : non connu
- **Desserte en haut et très haut débit** : 85% du territoire est éligible en 2Mb/s
- 18 communes dont Nîmes constituent des **nœuds de raccordement d'abonnés**
- **Emplois et valeur ajoutée dans la filière des TIC** : non connu
- **Cyber bases emploi** : 1 - Espaces publics numériques ou centres multimédia: 5
- **TIC** : 2^{ème} secteur du pôle industriel du Gard en nombre de salariés

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un nouveau champ, diversifié et prometteur

Le champ des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a généré localement de nombreux métiers et emplois : organismes de formation, dépannage/maintenance, assistance informatique et Internet, distribution, consultants, conception de logiciels, applications à l'image, recherche, etc. Administrations, associations, entreprises sont présents.

Une nouvelle filière est ainsi en train d'apparaître. La multiplication des besoins ou quantitatifs et qualitatifs, à la fois des entreprises et des habitants, ainsi que le développement constant des technologies, laissent envisager de grandes opportunités dans cette nouvelle filière.

Une opportunité sociale et des usages nouveaux

Cependant, le coût très élevé d'investissement nécessite une optimisation et donc de multiplier l'utilisation des TIC : le soutien au développement des usages sociaux et économiques liés aux TIC et à internet pour tous les volets du développement local apparaît crucial : e-tourisme, dans l'agriculture, etc.

Des besoins croissants en personnel très qualifié

Le numérique exige un haut niveau de qualification et de formation continue, et l'agglomération connaît des problèmes de recrutement dans ce secteur. Il n'existe pas de grande école informatique réseaux télécoms sur la région (Projet à Montpellier). Un vrai besoin existe, par exemple en vue de répondre à l'organisation en centres d'excellence, dans le médical par exemple.

Un fort développement sur Nîmes

La Ville de Nîmes a mis en service en 2003 le Réseau Haut Débit Nîmois (RHDN). Ce réseau (60 km) de fibres optiques irrigue administrations, lycées, plaques universitaires, le CHU de Nîmes, les principales ZAE, ainsi que les Points de Présence des opérateurs de communications et leurs dorsales nationales.

Quelques accès grand public existent : centre multimédia pour personnes handicapées (CCAS de Nîmes), cyber centre du Bureau Information Jeunesse de la ville de Nîmes), Espace Public numérique Marc Bernard.

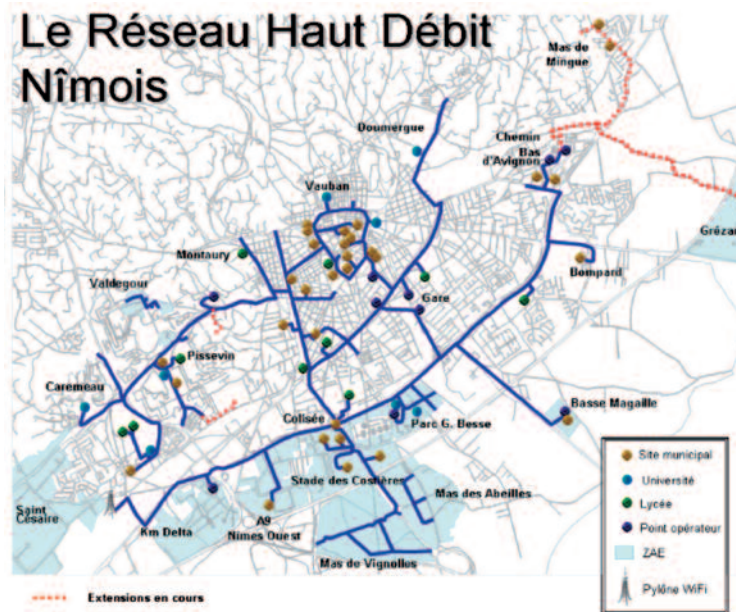
En matière numérique, la ville de Nîmes est en avance (vidéosurveillance, réseau HD, radio et télévision numériques...)

Un territoire encore inégalement desservi

Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une bonne desserte en haut et très haut débit (85% du territoire est éligible en 2Mb/s). Mais l'ADSL est absent dans certaines communes et certains quartiers de Nîmes.

La fracture numérique

Il s'agit de l'écart entre les populations à l'aise dans l'usage des TIC et celle qui n'y a pas accès, pour des raisons techniques, financières, ou de formation. L'appropriation et l'acculturation de la population aux TIC semblent en retard par rapport à ses voisines (Montpellier tertiaire, Aix festive...).



Une lisibilité à améliorer

De nombreux services sont offerts par les acteurs institutionnels privés et associatifs, mais les usagers n'ont qu'une connaissance partielle des services et équipements formation... existants à destination de la population. Il manque à la fois la connaissance de la filière et des acteurs, des portails comme "L'Agenda de l'accès public à Internet".

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Les TIC dans le projet d'agglomération 2007-2020

Le projet d'agglomération souligne l'importance d'inscrire dans les priorités d'aménagement du territoire la connexion, via un réseau haut débit, des zones d'activités économiques ainsi que des principaux lieux de vie de l'agglomération aux réseaux d'échanges internationaux, et ce pour de multiples usages.

Projets et perspectives pour Nîmes Métropole

- L'accès au haut débit et un même accès à l'information dans l'agglomération est un objectif fort de Nîmes Métropole. En plus de la résorption des "zones blanches", l'agglomération en juin 2009 a pris la compétence numérique.

Le schéma numérique a pour objectifs :

- à court terme (fin 09): la couverture de 90% du territoire communautaire, et au moins 80% pour chaque commune

- à long terme : la montée en débit (innover tout le territoire en fibre optique)

- Nîmes Métropole a adopté une stratégie d'aménagement haut débit et très haut débit de ses ZAE d'intérêt communautaire.
- Pour réduire la fracture numérique, le plan d'action global de Nîmes Métropole s'appuie sur 4 projets : éco-Tic (action pilote de l'Agenda 21 pour une nouvelle architecture informatique de la collectivité), Gecko ; Ged & Mat, et EntScolaire
- La Mise en réseau des bibliothèques publiques et des fonds documentaires de Nîmes Métropole est également un projet prioritaire.
- Perspectives pour le scolaire, le tourisme...
- Afin de soulager la tension sur le marché du travail en matière de personnel de haut niveau, des partenariats sont envisagés avec les filières locales de formation en vue d'une meilleure adéquation emplois compétences.

C - INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

La ville de Nîmes

- l'EPN Marc Bernard développe des actions en direction des quartiers sensibles.
- La Cyber base emploi de la maison pour l'emploi de Nîmes, dont les activités assurées par 2 animateurs multimédia comprennent : - Accueil des demandeurs d'emploi - Apprentissage des TIC pour tout public - Accueil des personnes handicapées - Soutien aux projets de quartier - Accès aux services publics et accompagnement

Les communes

- Centre social ESCAL à Marguerittes, Centre la Croisée à Saint Gilles
- Réseau des bibliothèques municipales de la Vaunage qui développent des activités culturelles et permettent d'accéder par des liens internet au réseau de bibliothèques européennes

Les acteurs privés ou associatifs

- Télémiroir, télévision numérique locale de Nîmes
- Quelques grands acteurs des TIC : Nexway, RDI, Nemausic, Antéor
- Medi@forum, EPN de Peuple et Culture du Gard, lui-même en réseau et offrant de nombreux services via internet (accès à l'emploi, événements, etc.).
- PIJ POINT CYB APMCJ
- Espace public Multimédia-espace Numérique accompagnement de projets personnels, Activités culturelles, création multimédia Accompagnement activités éducatives Accompagnement scolaire, social, à la recherche d'emploi, à l'e-administration

Quelques formations

- Site EERIE de l'Ecole des Mines d'Alès
- IUT de Nîmes : Licence Professionnelle Électronique et Informatique des Systèmes Industriels en direction de la gestion des énergies renouvelables
- Université de Nîmes : 2 Licences générales Mathématiques Informatique
- Organismes privés de formation aux divers métiers de cette nouvelle filière (Pôle Image à Nîmes, etc.)

LES DÉFIS

Le développement des usages du numérique

- L'amélioration de la lisibilité de tous les services offerts en matière de TIC, notamment aux particuliers

La réduction de la fracture numérique

- La sensibilisation et l'accompagnement de tous les publics dans l'appropriation des TIC, quels que soient l'âge, la situation professionnelle ou personnelle, la localisation.
- L'intégration sociale des populations (dont les personnes souffrant d'handicaps ou rencontrant des difficultés d'alphabétisation)

- L'assurance d'une égalité d'accès à la connaissance, l'information, l'emploi, la culture, la santé, la citoyenneté l'ouverture vers le monde extérieur
- Le déploiement de réseaux à très haut débit résidentiel remplaçant le réseau téléphone et câble

Le développement économique par les TIC

- L'accroissement et la consolidation de l'attractivité du territoire pour les acteurs économiques, le milieu hospitalier, les collectivités
- Disposer d'une offre quantitative et de qualité de en matière de formation de haut niveau sur les TIC (informatique, réseaux, télécom, électronique)

19. DÉMOCRATIE - CONCERTATION

INDICATEURS CLÉS

- Conseils de quartier : 7
- Comités de quartiers : 45
- Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole : 120 membres

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Des liens favorisant la démocratie

Les modes de participation à la vie publique ont évolué fortement aux cours des dernières décennies. Les habitants aspirent à des formes d'implications citoyennes plus en prise avec la mise en œuvre de l'action publique. Cette évolution, qui concerne nos modes d'expression démocratique, doit être accompagnée, organisée et valorisée dans un objectif d'amélioration de l'action publique, grâce à la mise à profit de l'expérience et des savoir-faire de la société civile.

Au-delà des moments forts de périodes électorales qui rythment la vie d'une collectivité, ont été mis en place ou encouragés différents vecteurs d'échanges et de débats pérennes entre les élus, les socioprofessionnels et la population. L'objectif est de constituer un réseau permanent avec lesquelles des habitudes de dialogue soient nouées.

La participation de la société civile au projet de développement durable est un des éléments fondamentaux de toute démarche Agenda 21.

A l'échelle de Nîmes Métropole

Désormais l'Union des Comités de Quartiers est élargie au territoire de Nîmes Métropole - UNCQNM. Elle est ainsi ouverte aux comités de l'ensemble des communes de la collectivité. Un exemple d'intégration : "Marguerittes autrement". L'UNCQNM s'organise autour de 3 commissions ayant pour thème : l'environnement, l'urbanisme et la sécurité-circulation.



Sur Nîmes

A Nîmes, les plus vieux comités datent de plus de 100 ans. Nîmes est la Ville de France qui possède le plus grand nombre de comités de quartier par rapport à son nombre d'habitants.

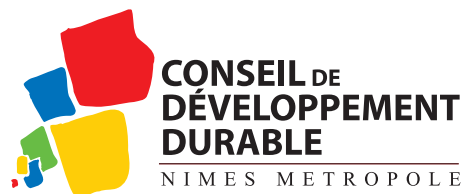
Par ailleurs, 7 Conseils de quartiers composés d'élus de la municipalité ont également été mis en place. Ils sont organisés en différents collèges et sont garants de la représentativité des élus, des habitants, des associations, des institutions et des comités de quartier

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole

L'élaboration de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole a été l'occasion de procéder à une reconfiguration et un renouvellement en profondeur du Conseil de Développement, dont le nom même a évolué pour devenir le Conseil de Développement Durable. Le "CDD-NM", c'est aujourd'hui 120 organismes-membres répartis en 5 collèges correspondant aux cinq finalités du développement durable.

Animé par des rapporteurs et une Coordination du conseil, ainsi que par un poste d'animateur placé au sein de la Mission Agenda 21 de Nîmes Métropole, le CDD-NM présentera sa contribution à chaque étape clé de l'Agenda 21, y compris pour sa mise en œuvre.



Cet acte fort marque la volonté politique d'ancrer une approche nouvelle de la citoyenneté. L'enjeu est de valoriser l'expérience et la vision de ces acteurs pour améliorer la qualité des projets, notamment pour mieux répondre au développement durable et le diffuser, pour mieux adapter les réponses aux besoins des destinataires et pour anticiper d'éventuels conflits dans la vie de la cité.

Pratiques de la planification concertée

Aujourd'hui, rares sont les projets publics qui ne font pas l'obligation d'une concertation formelle renforcée par les collectivités. Ainsi les principaux documents de planification territoriale "locale" doivent susciter une large concertation.

Quelques exemples :

- Les documents d'urbanisme communaux, dont les PLU
- Le SCoT du Sud du Gard approuvé le 7 juin 2007
- Le Plan de Déplacement Urbain (PDU - cinq ateliers)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH - Commission Locale de l'Habitat d'acteurs impliqués dans les champs de l'habitat et du logement.)
- Le nouveau CUCS : la participation des habitants "sera systématiquement recherchée à chaque étape de la préparation, de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi du CUCS".

Une action pilote de l'Agenda 21 est la création d'équipes projets de territoire qui permettront de définir à partir du terrain les objectifs de la politique à conduire au sein de chaque quartier

- Le "Projet commun des agglomérations d'Alès et de Nîmes" : au-delà de son caractère politique et institutionnel fort, il repose sur une démarche de mobilisation des acteurs locaux publics comme privés. Les 1^{ères} Assises du 17 octobre 2008 ont démontré la volonté d'ouverture et de mutualisation.

C - PERSPECTIVES

Si la concertation est devenue une obligation légale dans la mise en œuvre des projets publics, ce cadre formel a souvent comme effet de réduire l'expression citoyenne à des commentaires par des personnes "averties" et sur des projets déjà élaborés. L'association des habitants, usagers... plus en amont de la conception des projets implique donc une approche différente de la conduite des projets et une définition précise des implications des différents acteurs : simple information, consultation sur un projet, identification en amont des besoins et des attentes des futurs bénéficiaires, co-élaboration d'un projet, suivi des actions engagées...

Il est donc nécessaire d'améliorer en continu ces cadres d'expression, en ayant pour objectifs : d'améliorer la conception des projets en faveur de l'intérêt collectif, d'éviter les formes revendicatives, et d'élargir cette concertation au-delà des participants récurrents aux réunions déjà en place afin d'assurer une meilleure représentation de la société civile et de la population.

Une clarification est souhaitée par la société civile sur le mode retenu à chaque fois par la collectivité. Consciente que la concertation revêt divers degrés, de l'information à la co-élaboration en passant par la consultation, les divers acteurs, notamment associatifs, souhaitent que l'annonce du mode retenu soit clairement explicitée afin de prévenir les faux espoirs.

Une charte de la concertation, tel que cela existe dans d'autres villes ou agglomérations serait un élément positif de cadrage de cette relation élus administrés.



Installation du CDD-NM au Carré d'Art
à Nîmes - 23 mars 2009



Atelier d'un collège du CDD-NM,
co-élaboration de l'Agenda 21

LES DÉFIS

- L'amélioration continue de l'intérêt et de la place que peuvent prendre les instances de démocratie participative
- L'assurance de liens avec des groupes représentatifs (associations, conseils et comités de quartier, public...), mais au-delà de l'ensemble de la société civile et de la population
- Le renforcement de la lisibilité des modes de concertation et de participation des citoyens
- L'Agenda 21 comme opportunité pour repenser et explorer de nouveaux modes de gouvernance locale
- L'intégration de réponses problèmes du quotidien dans le cadre de globaux projets de territoire (ex. Agenda 21)
- L'élaboration d'une charte de la concertation

20. COOPÉRATION TERRITORIALE, PARTENARIATS, SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

INDICATEURS CLÉS

- **Coopérations interterritoriales** : Communauté d'Agglomération du Grand Alès ; SCoT Sud-Gard, Pays
- **Nombre d'opérations de jumelage** : 9 (dont 8 pour la ville de Nîmes)
- **Nombre d'actions de coopérations décentralisées** : 3 (région d'Oran, Meknès, Wou Xi)

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un partenariat privilégié avec le Grand Alès

Les agglomérations de Nîmes et d'Alès se sont engagées dans une démarche de coopération visant un développement et un aménagement plus efficace, plus harmonieux et mieux partagé de leur territoire et bassins de vie.

Cette coopération avait été proposée en 2005 dans le cadre d'un regroupement plus large (d'Avignon à Sète) à l'occasion d'un appel à projet de la DATAR pour un regroupement des communautés d'agglomérations. Faute d'accord à cette large échelle, Nîmes Métropole et du Grand Alès s'étaient lancées ensemble».

Ce rapprochement anticipait ainsi la vision d'une "métropole en réseau" préconisée par le Schéma Régional d'Aménagement du territoire de 2009.

Les actions engagées, outre l'aboutissement d'une stratégie pour un projet commun, permettent déjà une valorisation conjointe du territoire (salons...).



Grand **ALÈS**



L'ouverture européenne

L'Europe participe du développement urbain de Nîmes Métropole. Cet appui se traduit par des échanges techniques et par l'apport de financements complémentaires pour des projets locaux.

Les agglomérations d'Alès et de Nîmes, en liaison avec les deux villes, ont répondu conjointement à un appel à projet FEDER (Fond Européen de Développement Régional) "Développement Urbain" lancé par l'Europe (en liaison avec la Préfecture de Région et le Conseil Régional). Cette initiative conjointe s'inscrit dans une même volonté de cohésion et d'accessibilité des territoires.

La solidarité internationale : un principe de base du développement durable

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a proclamé la nécessité pour les Etats de "coopérer dans un esprit de partenariat mondial, en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre". Cette coopération doit s'exercer non seulement dans un objectif de protection de l'environnement, mais aussi dans les autres domaines relevant du développement durable (économie, social, gouvernance).

Les opérations de jumelage, associés aux accords de coopération constituent l'essentiel des accords internationaux présents sur le territoire de Nîmes Métropole.

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Le projet d'agglomération 2007-2020

Depuis la loi de programmation du 6 avril 1992, dite "loi relative à l'administration territoriale de la République", la coopération décentralisée (c'est-à-dire de collectivité à collectivité), est une compétence attribuée aux collectivités locales.

Nîmes Métropole veut prendre en compte les stratégies des partenaires dans la définition des programmes dans tous ses

domaines de compétence, ou sur les thématiques larges et transversales qui intéressent le territoire : économie, environnement, formation emploi, cohésion sociale, agriculture, etc.

Le projet d'agglomération souhaite développer en priorité les partenariats favorisant le rayonnement du territoire.

Les partenariats internationaux sont également essentiels car l'ouverture et les échanges, à la fois économiques, scientifiques et culturels sont une réelle opportunité pour le développement local.

Outre la coopération avec le Grand Alès les opérations de jumelage portées par les communes, Nîmes Métropole a initié un partenariat privilégié avec le Maroc et la Chine.

La réflexion pour un projet commun de Nîmes et Alès

- Le partenariat engagé entre les Agglomérations d'Alès et de Nîmes s'est traduit par la création, le 1^{er} mars 2007, d'une association "pour l'émergence d'un projet commun des agglomérations d'Alès et de Nîmes".

Ses membres sont : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, Communauté d'Agglomération Grand Alès, Etat, Conseil Régional, Conseil Général du Gard, Syndicats Mixtes des SCOT du Gard et du Pays des Cévennes, les Pays Garrigues Costières et des Cévennes, des experts et acteurs du développement socio-économique local.

Un des effets directs est l'élargissement du champ territorial d'intervention de l'Agence d'Urbanisme et de Développement à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Les réflexions issues d'une série de groupes de travail et des Assises du 17 octobre 08 ont permis de définir **un cadre de référence global et des priorités stratégiques pour le projet commun** :

Axe 1 : l'accessibilité et le désenclavement des territoires

- Développer une position commune sur la future LGV
- Améliorer le fonctionnement de l'étoile ferroviaire nîmoise, et en particulier de la branche Nîmes-Alès avec un contrat d'axe sur la ligne Nîmes-Alès
- Coordonner l'action des autorités organisatrices des transports et créer la tarification intermodale
- Mettre en place un schéma des maîtrises d'ouvrage et étudier la faisabilité des infrastructures routières de désenclavement
- Soutenir le tourisme par une politique aérienne commune
- Organiser le développement numérique du territoire

Axe 2 : le développement économique et l'innovation

- Développer des stratégies collectives et professionnaliser le tourisme
- Conforter l'espace de formation Alès-Nîmes
- Créer un réseau hospitalier territorialisé
- Développer des outils communs au service d'une stratégie de développement économique concertée

Axe 3 : l'environnement et le cadre de vie

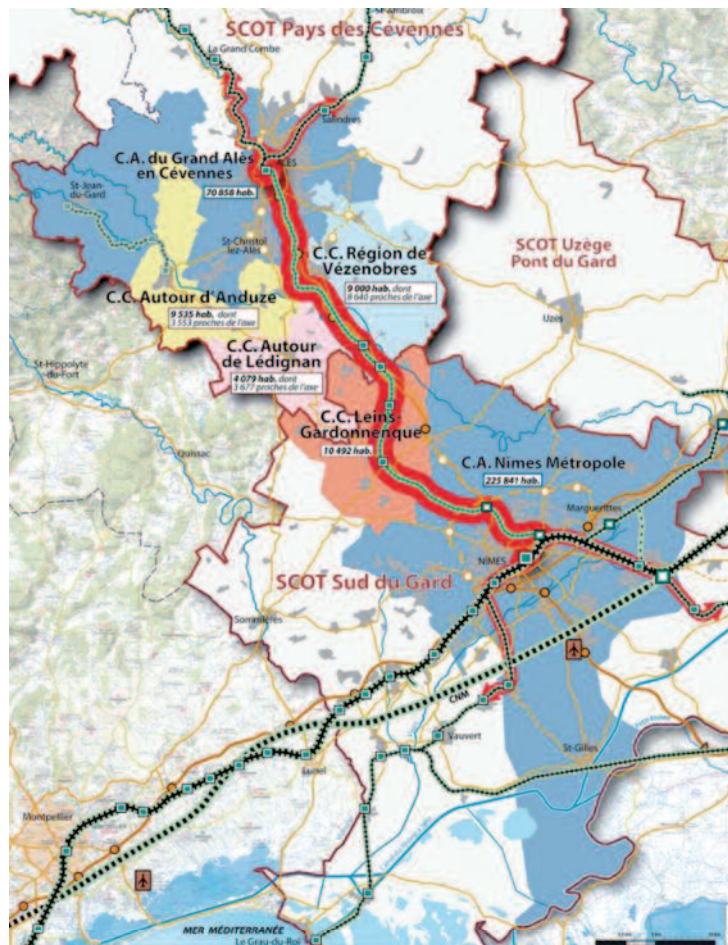
- Approfondir la connaissance des agricultures locales
- Développer un axe de recherche du pôle de compétitivité "Gestion des risques et vulnérabilité des territoires" relatif à l'aménagement du territoire
- L'habitat

Axe 4 : Les territoires stratégiques

- Hoche Sernam à Nîmes
- Quartier de la gare à Alès
- Porte des Cévennes (à l'entrée nord de Nîmes)
- Le parc d'activités économiques, touristique et de loisirs de Saint-Hilaire (entrée sud de l'agglomération alésienne)

Axe 5 : la gouvernance

Contrat d'axe Nîmes Alès



Les actions menées dans le cadre du projet Nîmes Alès

- Dans le cadre du FEDER, l'Association pour l'émergence d'un projet commun de développement des Agglomérations de Nîmes et d'Alès a obtenu de l'Europe un financement de 5 M€ dans le cadre du projet Urbain (aménagement du territoire, actions en direction des quartiers sensibles).
- Nîmes Métropole participe à des opérations de coopération décentralisées :
 - avec Meknès (Maroc): la convention signée en 2004 a permis quelques actions : caravane économique, Collectif de citoyens "Un pont entre Nîmes et Meknès, ...). Meknès a réalisé son Agenda 21
 - Chine : participation à l'exposition mondiale des loisirs à Hangzhou. Nîmes Métropole dispose d'un accord de jumelage avec la ville de Wu Xi (4 millions d'habitants), à 180 km de Shanghai.

C - INITIATIVES D'AUTRES ACTEURS

- Nîmes, membre du réseau "Ville amie des enfants" depuis 2006, a mis en place plusieurs actions au profit des enfants et des jeunes. Elle a organisé en 1995 et 1996 un voyage solidaire des jeunes de milieux défavorisés de la ZUP en Côte d'Ivoire et en Mauritanie avec l'UNICEF.
- Elle soutient un Chantier international jeunes.
- Nîmes est jumelée avec 6 communes de l'Union Européenne et 2 communes non européennes : Preston (Angleterre), Vérone (Italie), mondialement célèbre comme Nîmes pour ses arènes, Brunswick et Francfort-sur-Order (Allemagne), Prague (République tchèque), Salamanque (Espagne), Rishon-le-Tsion (Israël) et Meknès (Maroc).
 - d'événements festifs, culturels, ou sportifs ;
 - créer un espace de communication et d'échanges entre les citoyens des quatre coins de l'Europe, et bien au-delà (Maroc, Israël)
 - exporter Nîmes, sa culture et ses traditions, en partenariat avec des établissements scolaires, des associations, entreprises, institutions...
- Bouillargues conventionne avec le Point Europe de Montpellier (exposition d'information à la population sur l'Europe).
- Lédénon a soutenu une expovente pour le Sénégal : "M'Bour", Sénégal

Les objectifs du Pôle des Jumelages visent à :

- faire vivre les échanges au travers de l'accueil d'officiels, groupes scolaires, sportifs, artistes, et autres, lors
- Caissargues est jumelée avec Cocconatesi (Italie) ce qui maintient des liens humains suite à un contexte historique spécifique.



Vues des villes jumelles de Nîmes



Cocconatesi à Caissargues, octobre 09

LES DÉFIS

- La poursuite du développement de la coopération territoriale des agglomérations de Nîmes et Alès, la pérennisation des statuts de l'association et la mise en œuvre des projets communs
- Le développement des actions de solidarité internationale par l'ensemble des acteurs du territoire
- Le soutien de ces actions en cohérence avec les politiques et les objectifs communautaires, notamment de développement durable
- Nîmes Métropole, animateur local de la coopération décentralisée
- La sensibilisation des acteurs aux enjeux de la coopération décentralisée

21. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INDICATEURS CLÉS

- **Création d'entreprises** : 8500 de 2000 à 2007, dont 1580 créées en 2007,
- **Nombre de parcs d'activités HQE ou à offre qualitative** : 2 (G Besse, Parc Delta)
- **Nombre d'entreprises classées** : nombre inconnu
- **Nombre d'Eco-activités** : nombre inconnu
- **Entreprises ayant une certification environnementale** : nombre inconnu
- **Entreprises ayant une démarche de RSE** : nombre inconnu
- **Entreprises ayant une Gestion des DIB** : nombre inconnu
- **Age des chefs d'entreprise** : 1 sur 2 a plus de 50 ans

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un tissu dense de petites entreprises, en progression constante

- Une forte prédominance de la Très Petite Entreprise : (INSEE).
 - au 1er janvier 2008, 15907 "établissements sièges" sur Nîmes Métropole dont 84% ont moins de 10 salariés et 64% n'en a aucun
 - 49,9 % des entreprises créées en 2007 sont des entreprises individuelles (789 sur 1580) - INSEE
- un tissu d'entreprises dense et en constante progression :
 - 23% de croissance entre 2000 et 2007 (environ 8500 créations) : Nîmes Métropole figure parmi les premières régions en matière de création d'entreprises
 - 12% de taux de création d'entreprises entre 2000 et 2006 (Gard 11%)
 - un taux de défaillance d'entreprises inférieur à celui du département (moins de 1% pour Nîmes Métropole contre 2% pour le département)

- une activité centrée sur le tertiaire (78% des établissements contre 74% pour le Gard) et dominée par les services, le commerce et la construction:
 - 11% dans la construction,
 - 19% dans le commerce,
 - 28% dans les services (aux particuliers et aux entreprises)

Etablissements selon les 3 sphères de l'économie au 31 décembre 2006

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	15 543	100,0	82 651	100,0
Sphère productive	4 260	27,4	17 784	21,5
Economie résidentielle	10 822	69,6	40 051	48,5
Fonction publique	461	3,0	24 816	30,0

Source : Insee

Une offre variée et assez bien répartie

- Position géographique stratégique sur l'Arc méditerranéen
- Environ **80** zones d'activités économiques sur le territoire communautaire
- Une offre variée en immobilier d'entreprise : des incubateurs (faculté des Carmes, faculté de Médecine, EMA) et des plates-formes technologiques, 3 pépinières d'entreprises (EERIE, l'Espace Innovation 1, l'Espace Innovation 2), une couveuse (La Capitelle), des locaux relais
- Une Zone Franche Urbaine
- Le foncier à vocation économique prévu dans les PLU correspond aux besoins théoriques à 10 ans (500 ha dont le tiers sur Nîmes).



Un tissu bien ancré sur le territoire, des pôles secondaires d'emploi qui se renforcent

- La structure du tissu économique - nombreuses TPE - permet l'amortissement des phénomènes conjoncturels et structurels
- Le lien très fort avec la consommation locale (économie résidentielle) est un rempart contre les délocalisations
- Avec une création soutenue dans les pôles secondaires d'emploi (Marguerittes, Milhaud, Caissargues, Garons, Saint Gilles, Bouillargues) voire supérieure à Nîmes pour les 3 premières, le tissu économique s'étoffe et se rééquilibre à l'échelle communautaire.

Des atouts en matière d'innovation

- **L'innovation technologique**, à travers un enseignement supérieur et de recherche ouvert sur l'économie et orientée vers l'innovation :
 - Ecole des Mines d'Alès, Unîmes, CHU Carémeau, IUT, Faculté de Médecine
 - des formations supérieures professionnalisantes
 - des formations et une recherche en lien avec la dynamique locale :
 - Université de Nîmes : Sciences du Vivant (Biotechnologies), Sciences Environnementales et Nucléaires (Sûreté nucléaire, risques) ...
 - Ecole des Mines d'Alès à Nîmes : Master Sécurité Industrielle /Environnement
 - CHU de Nîmes : laboratoires de Biostatistique, d'Epidémiologie et de Santé... Publique, laboratoire de Biophysique et Médecine Nucléaire, Département Clinique, de Biostatistique de Santé Publique et Information Médicale,
 - INNOV'UP (incubateur) et le CEEI

• Des pôles d'innovation

- 5 pôles de compétitivité : TRIMATEC (technologies issues du nucléaire), Q@LI-MEDITERRANEE (agroalimentaire), EUROBIOMED (biotechnologies), Gestion des risques et vulnérabilité des territoires, DERBI (énergies renouvelables)
- Cluster Environnement & Gestion des Risques
- Institut Méditerranéen des Métiers de la Longévité (I2ML)



Des démarches de développement durable encore rares

Démarches innovantes des entreprises

Encore peu nombreuses sur le territoire, elles devraient se développer :

- Tri déchets, gestion des déchets industriels banaux (DIB)
- préoccupations environnementales des entreprises
- maîtrise des consommations, production responsable
- volet social du DD (RSE, PDE...)

L'absence de filières d'éco-activités

- des essais sont repérables, mais il s'agit surtout d'une extension de leur activité par les artisans du bâtiment
- l'adhésion en juin 2009 de Nîmes Métropole au Pôle de compétitivité DERBI sur les éco activités est une opportunité pour développer une telle filière

Une visibilité à améliorer

- des essais sont repérables, mais il s'agit surtout d'une extensi

Des acteurs dynamiques, un besoin de mutualisation des moyens

- Manque de lisibilité dans les rôles et missions des nombreux acteurs publics ou privés, pas de plate forme ou de guichet unique pour les entreprises
- Pas d'historique concernant une politique économique à cette échelle.

- Manque d'animation du tissu des petites entreprises, et de renforcement et synergie des secteurs déjà en place ou des forts ; faiblesse dans la mise à profit des forces du territoire (potentiels économiques locaux)

Une image économique encore à affirmer

- Besoin de mise en place d'une stratégie économique forte et d'une image économique suffisamment marquée
- Qualité paysagère et environnementale des ZAE (sauf G Besse et Parc Delta)

Des menaces pour le fonctionnement des entreprises

- Population vieillissante des chefs d'entreprise, avec un taux de reprise insuffisant
- Coût de l'offre foncière à moyen terme
- Augmentation des coûts d'aménagement et de construction, notamment pour les budgets des PME PMI et TPE
- Vocations concurrentes des sols : disparition de terrain à vocation économique sous la pression de l'habitat, ZA transformées en lotissements

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'économie dans le projet d'agglomération

Le développement économique est un axe prioritaire du projet d'agglomération:

- un objectif : l'accroissement de l'activité et de l'emploi
- 2 axes stratégiques d'action: soutenir le développement des entreprises du territoire, accompagner la création et l'implantation d'activités nouvelles,

Les secteurs prioritaires

- Développement et renforcement en partenariat avec les pôles de compétitivité :
 - biotechnologies,
 - filières agricoles et agroalimentaires,
 - NTIC,
 - services aéronautiques (la plate-forme aéroportuaire de Nîmes),

- logistique,
 - longévité (I2ML),
 - la gestion des risques et l'environnement (Cluster Mitra)
- Les actions visent à organiser des pôles d'activités de taille significative pour renforcer du rôle économique national et international de Nîmes Métropole.

Projet d'agglomération 2007-2020- les secteurs prioritaires



Le soutien des projets de création et de développement

- En fédérant et mobilisant les compétences des acteurs privés et publics : Chambres consulaires, CEEI, incubateur de l'EMA, etc.
- Une offre foncière et immobilière : 4 parcs d'activité communautaires thématiques, extension ou requalification des ZAE, pépinières d'entreprises.
- Par un soutien personnalisé des porteurs de projets,
- Par l'aide à l'accueil et à l'installation du personnel d'entreprise
- Par l'équipement en **haut débit**
- Par **une politique foncière anticipatrice**

Les actions communautaires

La recherche de solutions foncières et immobilières adaptées

- Une politique foncière volontariste avec 4 ZAE d'intérêt communautaire : Grézan (80 ha + extension 130 ha), Mitra (90 ha) Parc Delta (20 ha) et Parc Scientifique Georges Besse II (15 ha + extension de 14,5 ha).
- projet de pépinière d'entreprise (1000 m² de bureaux et ateliers en zone Franche Urbaine),
- des locaux relais (1500 m² de bureaux et ateliers à Nîmes Ville Active)
- des incubateurs technologiques (facultés des carmes : 400m², Faculté de médecine : 375 m², Ecole des Mines : 900 m²)
- un appui personnalisé à la recherche de locaux.
- Une réflexion sur le foncier autour du projet de gare TGV à Manduel

Actions en vue d'améliorer la compétitivité du territoire

- une politique de communication et la promotion du territoire
- Des exonérations fiscales (Taxe professionnelle)
- Collaboration avec le Grand Alès en matière de promotion (salons, plaquette "Unies et Uniques")

Le développement du haut et très haut débit

Nîmes Métropole a pris la compétence numérique en mai 2009 et adopté un plan numérique du territoire visant pour 2010 une couverture à 80% en 2Mb/s et une couverture globale de 90% sur l'Agglo, et la montée en débit (fibre optique)

En matière économique, les objectifs visent :

- Le label ZAE THD : Cap Costières, Cézanne, Parc Georges Besse
- La réduction des coûts télécoms et informatiques des entreprises
- L'e-tourisme (parcours guidé à la demande, hot spot et portail captif)

La zone Franche Urbaine de Nîmes (ZFU) :

Elle s'étend sur 196 ha (à Valdegour et Pissevin) dédiés aux activités économiques de proximité, aux PME à forts besoins de main d'œuvre (bâtiment, centres d'appel, services à l'industrie), aux opérateurs en haute technologie et professions libérales.

Un millier d'entreprises y emploient environ 4 000 salariés.

Les synergies économie-recherche- enseignement

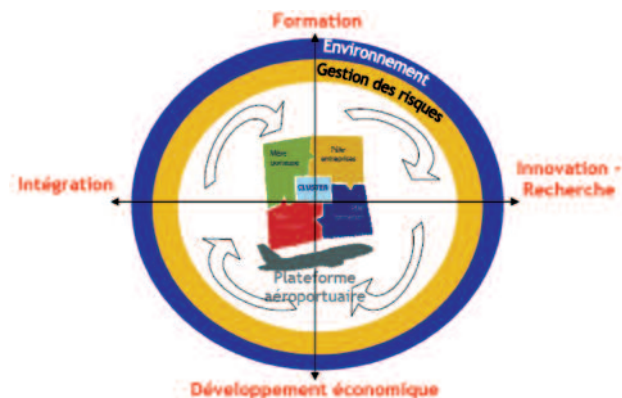
• MITRA : un parc Cluster "Environnement & Gestion des Risques" :

• 80 ha cessibles à Saint-Gilles et Garons pour implanter une centaine d'entreprises à proximité de l'aéroport Nîmes-Arles-Camargue et de l'échangeur sur l'A54.

• Ce parc d'activités créé en mars 2009 ambitionne une haute valeur environnementale et de services. Il permettra, en partenariat avec le pôle de compétitivité "Gestion des Risques et vulnérabilité des Territoires", de développer des projets de développement industriels, tertiaires, de recherche appliquée ou de formation, sur des activités liées à la gestion de tous les risques :

- environnement et exposition aux risques industriels et technologiques (nucléaires, déchets, aéronautique),
- risques sanitaires, médical et social,
- populations et risques urbains énergies et éco-activités - éco-matériaux.

Le cluster MITRA à Garons et Saint Gilles



• Institut Méditerranéen des Métiers de la Longévité (I2ML)

Porté par une Fondation partenariale public-privé, ce projet a été fondé par l'université, le CHU, des entreprises, Nîmes Métropole, la ville de Nîmes, le Grand Alès, le Conseil général, la Région. Il vise à apporter une réponse technologique, culturelle et environnementale aux spécificités des personnes âgées, et structurer une nouvelle filière économique autour du risque de la dépendance.

Les axes stratégiques portent sur :

- un centre de recherche et réadaptation biomédical orienté sur les déficiences sensorielles (vision, audition, équilibre),
- un institut de formation pour les métiers liés à la longévité,
- la recherche technologique (appartement expérimental),
- un accompagnement à la création d'entreprise et un concours national.

Une priorité nouvelle : l'animation du tissu économique

Il s'agit d'un axe fort en direction des PME/PMI déjà présentes sur le territoire.

C - QUELQUES INITIATIVES D'AUTRES ACTEURS

Former, soutenir les acteurs économiques pour le développement durable

- CCI :
- Salon **Orizon**, journées d'échanges entre entreprises et collectivités
- Aide à la solution de gestion des déchets (site internet Guide-déchets) ; réseau et groupements d'entreprises (Club AILE, Groupement Energies renouvelables et construction durable) ; mise en place d'une démarche (clé verte, ISO 14001, SD 21000, ...)...

Démarche consommer et produire durable de l'entreprise

- (Achats, transports, emballages, process de fabrication, démarche sociale, etc.)
- Nîmotel
 - Argel Nîmes (livraison de surgelés): réduction des coûts liés au transport, sensibilisation des chauffeurs à une conduite plus économique)

Valoriser les déchets

- Il existe en effet des cours, une conjoncture et des marchés des matières premières secondaires de recyclage-récupération: fibres cellulosiques de récupération et des pâtes à papier, métaux non ferreux, ferrailles, plastiques, textiles et bois.)
- Le lauréat des éco trophées IFAG 2008, mettant à profit l'existence de ce marché, recycle ses chutes de bois en briquettes combustibles de l'entreprise

Management et démarches de développement durable

- **Éco trophées de l'IFAG Sud Est à Nîmes** (école de la CCI) : répondre à moyen et long terme aux problématiques entrepreneuriales en tenant compte des exigences économiques, sociales et environnementales
- Lors de leur parcours de formation, les étudiants de l'IFAG de Nîmes (Institut de Formation aux Affaires et à la Gestion) portent et réalisent un projet en développement durable pour une entreprise locale (Nîmes et région).
- Cinq entreprises par an sont représentées.
 - . En 2008: Huileries Cauvin, Berlidon, Argel, Sita Suez et Bois Blanc.
 - . En 2007: SAKATA, SEAQUARIUM, AV DEF Aéronautique, Sheryann Institut, L'Oustau de Baumanières.
- En lien avec l'entreprise retenue, les étudiants mettent en œuvre leurs connaissances acquises en gestion de projet dans une approche globale de l'entreprise intégrant les dimensions gestion-finance, marketing, communication, gestion des ressources humaines, production.
- L'ensemble des projets est ensuite validé par un comité d'experts lors d'un concours régional, face à un jury composé de professionnels spécialisés, de consultants et de référents pédagogiques. Des Eco trophées Nationaux suivent.

LES DÉFIS

- L'inscription dans un réseau économique et urbain régional Montpellier, Avignon, Marseille/Aix.
- Le développement d'une image économique attractive
- L'animation du tissu économique local, le renforcement et la mise en synergies des secteurs déjà présents sur le territoire, la création de conditions du développement pérenne des entreprises
- L'organisation de filières de développement durable sur le territoire (cf cluster "Environnement & Gestion des Risques" ou I2ML): énergie renouvelable, construction durable...
- L'accompagnement des mutations économiques en termes urbanistiques et de développement durable (qualité des zones d'activités, présence de pôles de vie et services aux entreprises, normes environnementales, liaisons avec les autres fonctions des villes ou villages...)
- L'appui (notamment financier) aux entreprises qui s'engagent dans des projets DD ou sur le volet "social" du DD
- Le développement des activités reposant sur le télétravail
- Le développement des déplacements des actifs en transports en commun.
- Le développement du haut débit sur la totalité du territoire
- Une offre de foncier à des prix adaptés pour les petites entreprises et les TPE, et des taux différents de bonification foncière selon le type d'entreprises
- Un programme de création, d'extension et requalification des ZAE de l'agglomération
- La création d'une ou de zone(s) dédiée aux déchets classés, ou aux entreprises traitant les déchets industriels banaux (DIB)
- Une agence de développement économique pour associer et fédérer les actions en direction des entreprises
- La coordination des différents acteurs publics et privés

22. COMMERCE ET ARTISANAT

INDICATEURS CLÉS

Commerce

Équilibre entre commerce traditionnel et grande distribution : 30% - 70%

Nombre de pôles commerciaux secondaires : 4

Nombre d'établissements de + de 300 m² : 524 en 2006 pour 720 181 m²

Diagnostics économiques locaux : 27 programmés, 12 réalisés

Requalification-revitalisation du commerce en cœur de ville- Fisac : 5 en cours

Artisanat

Parcs dédiés à l'accueil d'activités artisanales : 0

1 entreprise sur 3 est à céder dans les 5 ans

Taux de reprise des entreprises : non connu

A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un secteur dynamique au service de tous les habitants

- "De nombreuses caractéristiques inhérentes au commerce et à l'artisanat relèvent déjà du développement durable : entreprises à taille humaine, relations personnalisées avec la clientèle, maintien de savoir-faire locaux et traditionnels, maillage des territoires ruraux, animation des centres-villes et des quartiers sensibles, insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi."
- Réponse à la demande résidentielle - Capacité de réponse sur tout le territoire et capacité de petits chantiers - Accès aux cœurs de bourgs facilités par l'échelle des entreprises et des véhicules
- Omniprésence des TPE dans ce secteur économique, permettant la souplesse et l'adaptabilité du secteur, un amortissement meilleur des phénomènes de crise

De fortes opportunités liées à la démographie et à l'évolution des besoins

Créations d'établissements par secteurs d'activités en 2007.

	nombre	Taux de création en%
industrie	120	12,3
construction	351	18,6
commerce	487	14,3
services	910	12

Source Insee

- **Démographie - ménages - consommation** depuis 2004 :
 - une croissance de 6,3% du nombre de ménages (rythme annuel de +2,1%)
 - une croissance de 4,8% du nombre d'habitants (rythme annuel de +1,6%)
 - Une zone de chalandise maîtrisée (environ 380 000 habitants), et une faible évasion vers les pôles commerciaux de Montpellier et Avignon

- Un important chiffre d'affaires généré par l'activité commerciale de 1,4 milliard d'euros pour un potentiel de consommation de 1,9 milliard d'euros
- Une démographie favorable à la croissance de l'appareil commercial
- Une consommation soutenue dans l'alimentaire, et qui se renforce en non alimentaire avec l'apparition de nouveaux besoins

Des capacités à consommer inégales sur le territoire

- Une capacité locale à consommer moindre en raison des revenus : le revenu annuel des ménages de l'agglomération progresse, mais reste inférieur au niveau national (15 200 € contre 17 300 €) celui de la ville centre reste en deçà des revenus moyens de l'agglomération (14 500 € contre 16 500 €).

Une périurbanisation des foyers à forts revenus, contribuant au maintien d'un marché hors de la ville centre

Un tissu dense et diversifié, à renforcer et équilibrer sur le territoire

Pour l'artisanat (données CMA du Gard pour le département)

- Les secteurs : Bâtiments : 41 % ; Services : 27%, Fabrication : 21%, Métiers de bouche : 11%
- 57% des établissements (8 834 sur 15 000) sont sur le bassin d'emploi nîmois
- Depuis 2002, solde positif entre immatriculations et radiations: environ + 500 entreprises par an à l'échelle du département du Gard

- 81% des chefs d'entreprises ont plus de 40 ans. Les + de 60 ans ont augmenté de 36% depuis 2005. Les jeunes chefs d'entreprise (25 à 29 ans) ont progressé de 21% sur la même période.

Pour le commerce (source : CCI et Nîmes métropole - 2005)

- Nîmes Métropole est desservi par 524 établissements de moins de 300 m²
- Ces commerces de moins de 300 m² représentent 70 % des établissements
- Complémentarité entre l'offre commerciale périphérique et celle de centre urbain, malgré une certaine concurrence qui s'exerce en faveur de la périphérie.
- Des pôles commerciaux centrés sur Nîmes, avec une forte implantation en périphérie (Cap Costières, Ville Active, Carré Sud, Nîmes Etoile) complétée au centre-ville par un commerce traditionnel important de qualité.
- Des pôles secondaires peu nombreux : 4 en 2009, Saint-Gilles, la Calmette, Marguerittes, et Milhaud
- Des pôles relais ou de proximité insuffisants, à conforter

Equilibre entre les formes de vente (en %)

Source : observatoire du commerce

	2004	2009
Commerce traditionnel	35	30
Grande distribution	65	70

Des facilités de fonctionnement à trouver

- Gestion des livraisons en centre ville et amélioration du stationnement et des accès aux chantiers en particulier pour les entreprises du bâtiment.

Principales menaces

- Artisanat et commerce de proximité : concurrence forte des grandes surfaces périphériques de Nîmes vis-à-vis du centre ville et des centres bourgs

- Modus vivendi à trouver vis-à-vis de certaines nuisances générées par les activités commerciales et artisanales vis-à-vis du voisinage
- Age élevé des chefs d'entreprises (1 entreprise sur 3 est à céder dans les 5 ans), avec un taux de reprise insuffisant des entreprises et un faible taux d'installation de jeunes.
- Difficulté de financement des formations au développement durable pour le budget de micros entreprises

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Artisanat et commerce dans le projet d'agglomération

Nîmes Métropole dans le cadre de ses compétences économiques soutient directement ces secteurs très denses et vivants, et potentiellement très contributeurs au développement local.

Les objectifs fixés dans le projet d'agglomération concernent prioritairement :

- Un aménagement équilibré de l'espace commercial
- Une politique de soutien à la transmission et à la reprise des entreprises
- La connaissance du tissu économique en vue de mieux cibler les interventions de Nîmes Métropole, démarche globale qui concerne aussi le commerce et l'artisanat

La Charte des équipements commerciaux et artisanaux et l'Observatoire du commerce

Outil d'urbanisme commercial, la charte d'orientation des équipements commerciaux et artisanaux 2005 - 2010 s'inscrit dans un objectif global de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Cohérence des projets de développement de surfaces commerciales pour assurer un meilleur maillage territorial
- Analyse des besoins des consommateurs et de l'évolution des formes et formats de distribution
- Accompagnement des projets communaux de dynamisation du commerce et de l'artisanat
- Appui aux initiatives privées engagées pour le commerce de centre ville
- Cohérence avec les autres thématiques territoriales abordées dans le SCOT

Le cadre territorial retenu pour l'orientation des projets sur le territoire, actualisable tous les 5 ans grâce à l'Observatoire du commerce, prévoit :

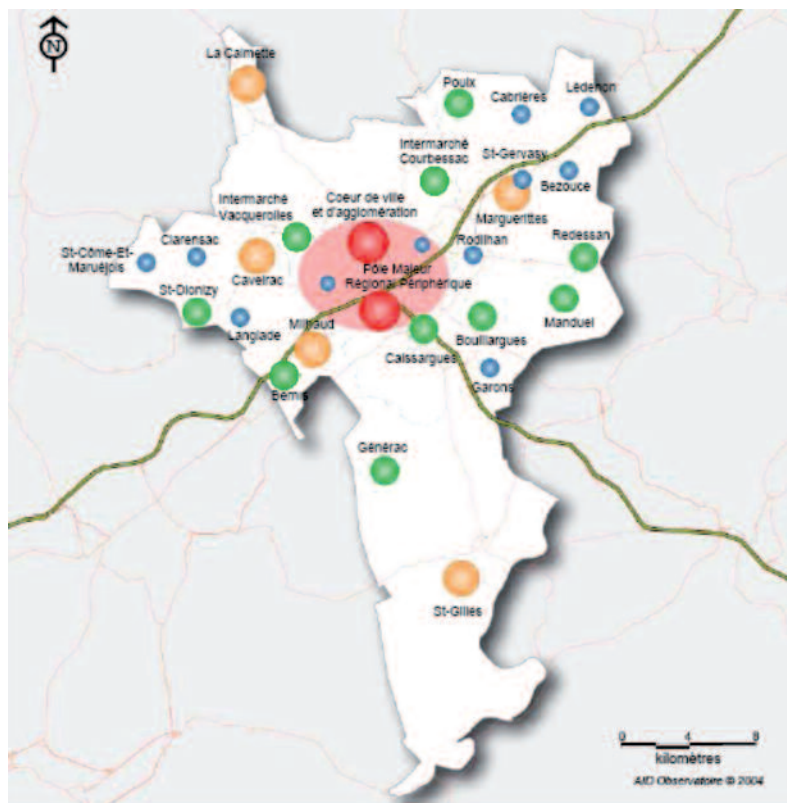
- Pôles commerciaux en cœur de bassin : 2 en 2004, 4 en 2009, 5 en 2010
- Pôles relais ou de proximité : objectif d'un par commune

L'intervention dans les quartiers sensibles

- Politique de maintien du commerce et de l'artisanat dans les quartiers sensibles : restructuration Carré Saint Dominique à Nîmes, projet à Pissevin

L'intervention dans les communes

- Un programme fort en direction de la reconquête et des aménagements commerciaux de cœur de ville :
- 10 diagnostics FISAC effectués par Nîmes Métropole,
- 5 projets en cours d'aménagement.
- 27 diagnostics et projets urbains à terme, soit un par commune
- Accompagnement technique et de recherche de financements pour les communes qui lancent des opérations de revitalisation des cœurs de ville
- Fonds de concours "Commerce/artisanat en cœur de village" depuis 2006



Typologie des pôles de l'agglomération Nimoise en 2010

- Pôle majeur
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- Pôle de proximité

- Autoroutes
- Routes principales

Source : charte d'orientations d'équipements commerciaux et artisanaux

C - AUTRES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX

Formation des artisans

- AFPA : formations des artisans aux nouvelles techniques (solaire...)
- CAPEB : label "éco Artisan", lancé pour permettre aux entreprises artisanales de répondre au chantier de la Rénovation énergétique ouvert par le Grenelle de l'Environnement
- CIVAM du Gard : appui à la création d'activité en lien avec l'éco-habitat

La Chambre de Métiers du Gard s'est engagée depuis 1995-1996 dans une politique en faveur du développement durable : déchets, eau, énergie, déplacement, sécurité. Elle compte aujourd'hui un chargé de mission "développement durable". Elle mène ou a mené des actions :

- conventions avec les déchetteries intercommunales
- opérations sectorielles : "garages propres", "pressings propres" et maintenant ImprimVert.
- Un outil d'information et de recherche de solutions à l'élimination des déchets du BTP - (<http://www.dechets-gard.net>)

L'Office du Commerce "Cœur de Nîmes" créé en 2007 par les commerçants du centre-ville avec la Ville de Nîmes, la CCI, Nîmes Métropole la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et l'office du commerce a pour mission de fédérer les initiatives et animations pour améliorer l'attractivité commerciale du centre-ville de Nîmes.

La plate-forme d'initiative locale "**Gard Initiative**", outil de financement pour favoriser la reprise et la création d'entreprises

LES DÉFIS

- La création de parcs dédiés ou de bâtiments spécifiques pour l'implantation d'entreprises artisanales
- Une offre foncière ou immobilière à des prix adaptés aux petites entreprises artisanales et commerciales
- L'organisation de filières artisanales de développement durable sur le territoire et la formation des artisans (construction durable, nouveaux métiers...)
- La maîtrise des parts de marché entre les grandes formes de vente
- Une offre commerciale de proximité satisfaisante pour tous les habitants de l'agglomération
- Le maintien de la dynamique engagée en direction du commerce de proximité et de la revitalisation des cœurs de village ; maillage complet du territoire en pôles secondaires et pôles relais
- Le renforcement qualitatif de l'offre commerciale sur le pôle majeur de centre agglomération, contribuant à limiter l'évasion vers Montpellier et Avignon
- Le soutien au maintien, à la création et la reprise d'entreprises, en particulier des TPE et en cœur de ville
- L'organisation d'un système de desserte livraison des commerces en centre ville de Nîmes et des gros bourgs
- La mise en place d'un système d'information sur les déchets, notamment du bâtiment ; actualisation à l'échelle communautaire de l'outil existant pour le Gard
- La coordination des différentes actions publiques en direction du commerce et de l'artisanat
- Le confortement à l'échelle communautaire des actions de Gard Initiative

23. ECONOMIE SOCIALE

INDICATEURS CLÉS

- **L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur le département du Gard** (source : Urssaf + MSA 2006) :
 - 2 050 établissements dont 87% des associations (88% au niveau régional),
 - 22 090 salariés dont 82% dans le milieu associatif (78% au niveau régional),
- **Part des associations dans l'ESS (Gard) : 82% contre 78% au niveau régional).**
- **Poids de à l'échelle régionale (Sources : Urssaf + MSA 2004) :**
 - 11 % des établissements employeurs,
 - 12 % des effectifs salariés,
 - 11 % de la masse salariale.
- **Formation : 1^{ère} école de l'entrepreneuriat en ESS (Montpellier)**

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'économie sociale et solidaire regroupe les coopératives, les mutuelles, les syndicats professionnels, les associations et les fondations. Ce secteur représente 9,8% de l'emploi salarié en France, soit 2,1 millions de salariés et 203 000 établissements employeurs. Entre 2005 et 2006, près d'un emploi net sur cinq a été créé par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier dans l'éducation, la santé, l'action sociale, le commerce et les services à la personne.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est à géométrie variable avec d'un côté des structures très professionnelles (telles que les banques coopératives) et de l'autre des petites

associations de quartier. Il est donc très difficile d'en avoir une approche globale.

Le poids de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Nîmes Métropole, en terme d'emplois et de valeur ajoutée est lisible. Cependant on recense :

- 201 coopératives
- 51 mutuelles
- 608 associations

Compte tenu de son intérêt pour l'emploi local et pour le renforcement des services au plus près des usagers, enfin de son caractère peu "délocalisable", le secteur paraît détenir un fort potentiel pour un territoire.

Des initiatives à confirmer

Un certain nombre d'initiatives ont permis depuis une dizaine d'années une mise en réseau autour de certaines structures :

- en 2008, à travers l'initiative du Conseil Général pour la mise en place d'une plateforme de la création d'activités (PFCA 30)
- La Maison de l'Emploi
- Le Point Info à domicile
- La Maison des initiatives

Une initiative partenariale

Très forte au sein de l'économie sociale et solidaire régionale, elle a permis la création en 2009 à Montpellier de la 1^{ère} école de l'entrepreneuriat en ESS. Il s'agit d'une première au niveau nationale.

B - PERSPECTIVES

Un enjeu national

Le texte de loi Grenelle 1 comporte un volet "gouvernance des entreprises" dont voici quelques orientations : "Construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la

mobilisation de la société par la médiation et la concertation. (...) L'État appuiera la création, pour les entreprises de toute taille, de labels attestant la qualité de leur gestion dans les domaines environnementaux et sociaux (...) La France proposera un cadre de travail au niveau communautaire pour l'établissement d'indicateurs sociaux et environnementaux permettant la comparaison entre les entreprises."

Un cadre régional porteur

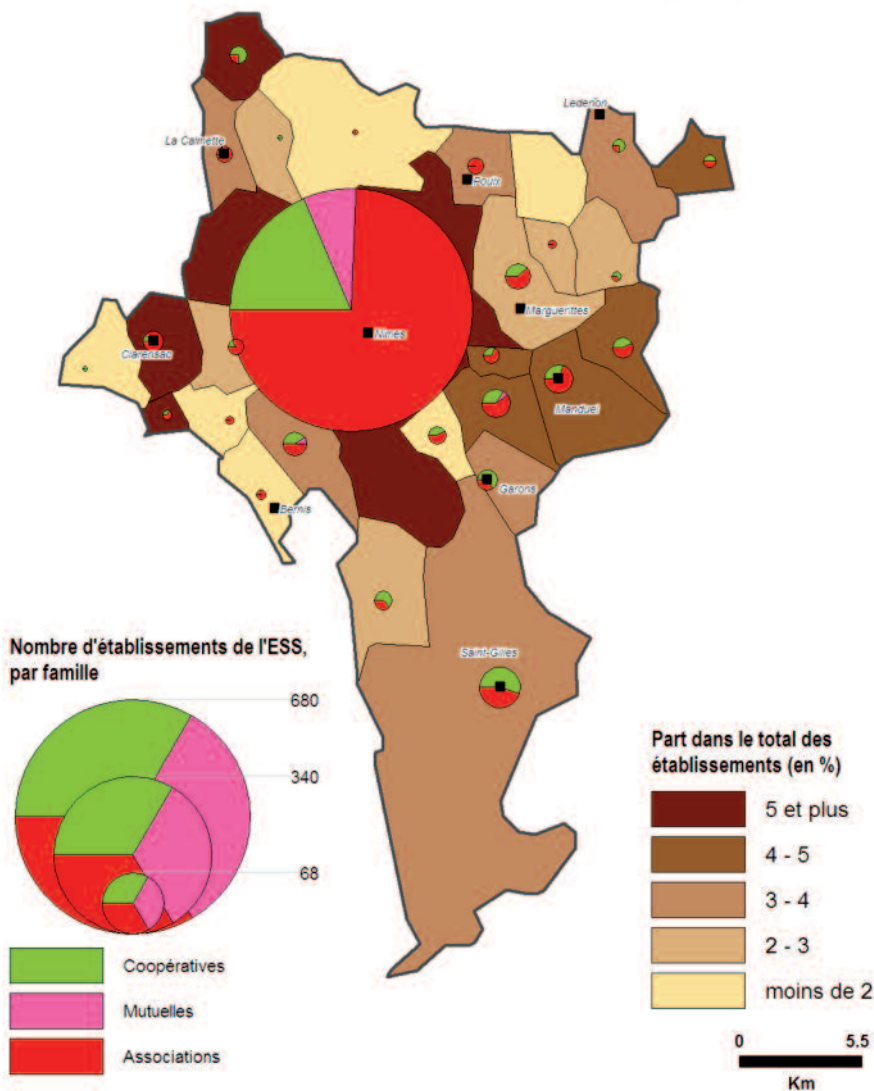
La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS LR) a mené un travail d'évaluation de l'utilité sociale des démarches d'accompagnement dans deux départements (Gard et Pyrénées Orientales) et mobilisé plusieurs réseaux de l'Economie sociale et solidaire à l'échelle régionale.

Le développement des marchés sur lesquels les entreprises de l'ESS se positionnent

Secteur porteur, la nécessité est aujourd'hui d'agir sur :

- la coopération inter entreprises,
- la structuration de filières,
- la connaissance approfondie des marchés,
- le développement et le transfert d'innovation,
- la valorisation des principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Les établissements de l'économie sociale et solidaire (2007)



LES DÉFIS

- La mise à profit du champ de l'économie sociale à la fois pour l'emploi local et pour le développement des services dans tous les villages et villes de l'agglomération
- Le recensement sur le territoire des structures de l'économie sociale et solidaire, et de l'emploi qu'elles représentent
- La formation des acteurs du secteur
- Le développement d'emplois pour les personnes en difficulté et de faibles niveaux de qualification, en particulier les jeunes, dans le secteur de l'économie solidaire (ex. : valorisation des déchets et ressourceries, maraîchages et jardins solidaires...)
- La fédération des acteurs locaux de manière transversale et non seulement sur le social, pour offrir un meilleur service aux demandeurs d'emploi
- Le soutien aux associations et aux chantiers d'insertion et la pérennisation des structures d'insertion du territoire
- Un outil (annuaire, portail...) de connaissance de l'offre de services disponibles via l'économie sociale et solidaire

24. AGRICULTURE

INDICATEURS CLÉS

- SAU de la totalité des exploitations de NM en 2009 : 49 400 ha
- Nombre d'exploitations en 2009 : 1 325
- Nombre d'agriculteurs à titre principal en 2009 : 830
- 45 % des agriculteurs sont âgés de 55 ans ou plus
- Nombre d'emplois agricoles : 2 385 soit 0,9% des emplois de l'agglomération

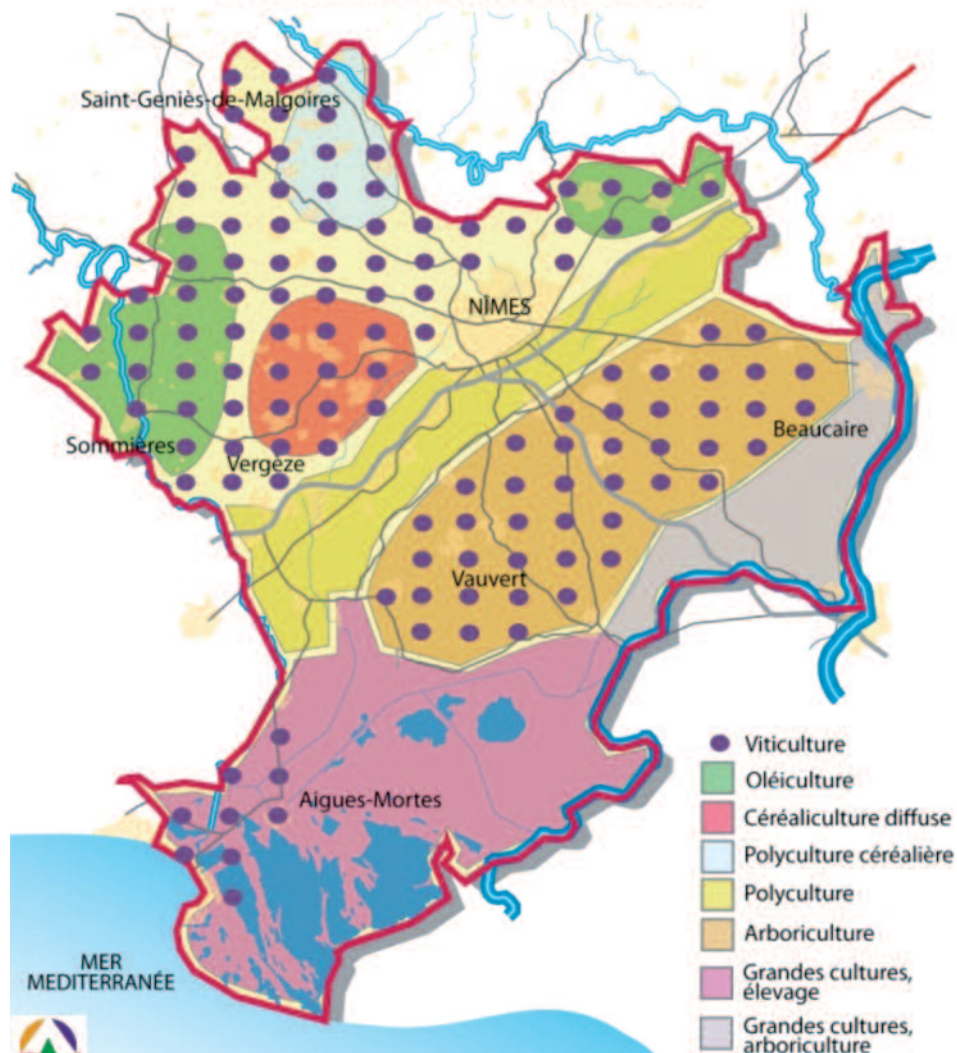
A - GRANDS CONSTATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une empreinte agricole forte et spécialisée

- Les espaces naturels et agricoles représentent plus des $\frac{3}{4}$ de la superficie du territoire mais le nombre d'exploitations a fortement diminué : de 2160 exploitations en 1988 à 1281 en 2000. Parallèlement, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation est passée de 15,9 ha en 1988 à 20,6 ha en 2000. Depuis, l'érosion lente et régulière de la SAU progresse avec l'artificialisation des terres agricoles et une reforestation naturelle.
- La diversité, la qualité des terroirs et la présence de la ressource en eau permettent une diversité de production : 50 % des SAU de l'aire urbaine de Nîmes se composent de vignes, fruits, maraîchage et céréales. Les vergers des Costières représentent 80 % du verger gardois (essentiellement fruits à noyaux : pêches, nectarines, abricots et cerises).
- L'huile d'olive et l'olive de Nîmes sont les seules productions oléicoles du Languedoc-Roussillon à être reconnues AOC.

	Exploitations		Superficie agricole utilisée (en ha)	
	2000	1988	2000	1988
Ensemble	1 281	2 160	26 415	34 244
dont :				
grandes cultures	153	180	5 408	6 252
légumes, fruits, viticulture	942	1 629	16 469	19 245
bovins	14	11	1 114	421
autres animaux	48	40	676	2 538

LES ENTITÉS AGRICOLES DU SUD DU GARD



La place montante de l'agriculture durable

- Les lois Grenelle, afin d'encourager une agriculture bio locale et répondre à la demande croissante des consommateurs, fixent au niveau national un objectif de 6% de SAU bio (surface agricole utile) en 2012 contre 2% actuellement, et prévoient d'intégrer **15 % de produits biologiques dans la restauration collective en 2010 et 20 % en 2012.**

L'augmentation du nombre de producteurs locaux est nécessaire pour faire face à la demande et atteindre les objectifs du Grenelle.

- 5 % de la SAU du Languedoc Roussillon est en agriculture biologique, soit 47 538 ha, avec 1 323 exploitations certifiées bio. Le Gard est le 2^{ème} département français après la Drôme en nombre (367) d'exploitations certifiées bio. La surface agricole bio a augmenté de 25,9 % de entre 2007 et 2008.
- Ce mouvement de fonds vers l'agriculture biologique se concrétise aussi sur le territoire de l'Agglomération, où ce mode de production est souvent couplé à une commercialisation en circuits courts.

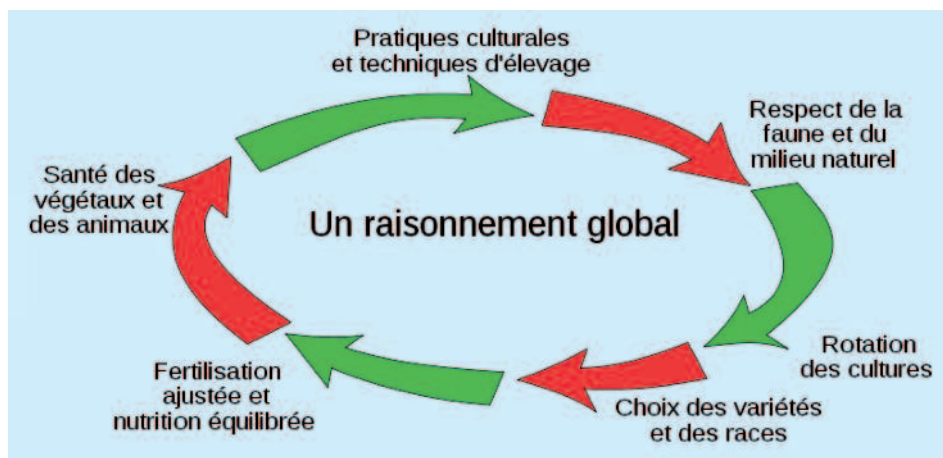
Sur Nîmes Métropole, des circuits courts recréent le lien entre les producteurs et les consommateurs. Ils recèlent un potentiel de développement permettant de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire (les pêches locales ne doivent plus passer par Rungis par exemple).

Enfin, en termes de protection des sols et de l'eau, l'agriculture bio est un élément de réponse intéressant pour les collectivités en charge de la gestion des aires d'alimentation en eau potable.

- Les agriculteurs de Nîmes Métropole pratiquent pour une large majorité d'entre eux l'agriculture raisonnée : d'abord pour répondre à un intérêt économique et commercial, en effet, l'économie des intrants est un élément prépondérant dans les équilibres économiques des exploitations. Ensuite parce que les acheteurs exigent des produits sains et indemnes de résidus de pesticides.

Cela passe par :

- la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement et de suivi des opérations effectuées et des produits utilisés pour les besoins des cultures et des animaux ;
- la mise en oeuvre de pratiques culturales permettant la préservation des sols et limitant les risques de pollutions ;
- la participation à une gestion économe et équilibrée des ressources en eau ;
- la contribution de l'exploitation à la protection des paysages et de la diversité biologique.



Principes de l'agriculture raisonnée

Source : Wikipédia

Un acteur global du développement du territoire

- Le secteur agricole est au premier chef fournisseur de denrées alimentaires et il répond ainsi aux besoins vitaux de base, ce qui pourrait se révéler déterminant à terme, notamment dans le cadre de l'évolution vers une économie de proximité rendue nécessaire par la nécessité de réduire les GES.
- L'espace agricole contribue à la gestion et à l'entretien de l'espace et des paysages. Il est garant d'un équilibre entre ruralité et urbanisation et joue à ce titre un rôle important dans la prévention des risques naturels, en contenant notamment l'imperméabilisation des sols et en maintenant le champ d'expansion des crues et en créant des zones de coupures de combustibles
- Génératrice d'emplois locaux (1 ha de verger = 1 équivalent temps plein) et non délocalisables, elle constitue le deuxième secteur économique après le tourisme. Au niveau départemental elle génère 7 % du PIB
- La population active agricole est évaluée à **830 personnes en 2009**. Le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes représente 404 producteurs en caves particulières et coopératives
- Le paysage agricole participe à l'attractivité soutenue du territoire, tant pour l'installation de nouveaux arrivants que pour le développement de l'activité touristique (tourisme vert et oenotourisme)

B - STRATÉGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Nîmes Métropole agit sur l'agriculture au travers de sa compétence économique.

Le territoire est riche en produits labellisés AOC. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, Nîmes Métropole mène des actions de promotion et de valorisation des productions locales, notamment des filières oléicole, viticole et arboricole, telles que :

- Le soutien à la mise en œuvre de nouveaux circuits courts de commercialisation des produits locaux de qualité ;
- La présentation des produits agricoles lors de la participation de Nîmes Métropole aux foires ou aux salons professionnels en France ou à l'étranger ;
- La participation à la réalisation des actions de promotion menées par les syndicats professionnels ;
- Le soutien à l'organisation de manifestations destinées à la promotion des filières professionnelles.

Les actions menées en partenariat

- L'Agglomération et la Chambre d'Agriculture du Gard ont signé une convention (2009) pour la mise en oeuvre conjointe d'actions coordonnées en faveur de la protection des aires d'alimentation en eau potable des communes. Il s'agit principalement de limiter les risques de pollutions diffuses et de développer une agriculture de proximité répondant aux attentes de la collectivité
- Les filières agricoles et agroalimentaires figurent parmi les filières économiques prioritaires d'intervention intercommunale : mise en place d'une politique de filière, aide à l'ouverture vers l'international, organisation d'évènements de promotion. Par exemple : aide à l'arboriculture pour des circuits courts de commercialisation ("Les fruits d'ici, pensez-y !"), les Journées Méditerranéennes de l'Olivier, promotion des produits AOC Costières de Nîmes...
- La restructuration des coopératives Covial, Edenys, Uni-Vert à St Gilles : développement de l'offre Bio et installation d'entrepôt à énergie positive
- Les enfants des cantines scolaires de 14 communes de l'agglomération profitent des fruits de saison issus de la production gardoise, avec l'opération menée par l'agglomération et la Chambre d'Agriculture, "Les fruits d'ici, pensez-y !"
- La SAFER est un opérateur foncier rural qui vient en appui des réalisations de projets agricoles (droit de préemption)



LES DÉFIS

- Maîtrise de la pression urbaine qui déstabilise les exploitations au profit d'une économie de rente foncière
- Lisibilité d'une activité qui est non seulement productrice de richesses mais également facteur essentiel de préservation d'équilibres environnementaux et culturels pour le territoire
- Reconnaissance du potentiel agricole et de sa richesse dans les documents d'urbanisme
- Renouvellement des exploitations agricoles : 45 % des agriculteurs de l'aire urbaine de Nîmes sont âgés de 55 ans ou plus.

25. TOURISME

INDICATEURS CLÉS

- Part du PIB du territoire de Nîmes Métropole : 20 %
- Equivalent temps plein sur le territoire : 1500 emplois
- Croissance du secteur : + 2 à 3 % de touristes par an au niveau national

A - GRANDS CONSTATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Des atouts forts

Nombreux sont les atouts de Nîmes Métropole en matière d'activités touristiques entre "Camargue, Cévennes, Provence, Méditerranée, Romanité":

- Un positionnement géographique stratégique au sein :
 - de sites uniques à proximité ou sur le territoire : Pont du Gard, arènes de Nîmes, Maison Carrée, Abbatiale de Saint Gilles, gorges du Gardon, Camargue, Cévennes
 - d'un réseau de villes patrimoniales et culturelles,
 - au carrefour des routes de l'Europe du Sud
- une richesse propre et une renommée internationale,
- un double atout patrimonial : **à la fois naturel** (sites naturels et écologiques, sites d'exception, patrimoine viticole...) et culturel (patrimoine bâti antique, architecture vernaculaire, féria...). Mais aussi des éléments **culturels** forts plus récents comme le Carré d'Art ou la manifestation artistique Artnim.
- une taille à échelle humaine de la ville centre compatible avec la création d'un tourisme culturel

- un aéroport Nîmes Alès Camargue Cévennes et une future gare TGV

Les principaux temps forts de la programmation touristique sont les férias de Pentecôte et des vendanges, les animations estivales de communes, les festivals d'été aux arènes, les événements autour des traditions (Bouvines, terroir...).

Des faiblesses et des menaces

Malgré ce fort potentiel, la fréquentation reste saisonnière et de courte durée.

Il y a nécessité de développer et structurer l'offre d'hébergement et de restauration, notamment en partenariat avec les territoires voisins, comme le Grand Alès. Un des axes forts d'amélioration a trait à la qualité et l'hébergement, à l'importance et à la répartition de l'offre, et à la coordination des acteurs.

Enfin les risques sur le long terme de banalisation des paysages, d'amenuisement des espaces naturels et de développement touristique incontrôlé dégradant progressivement l'attractivité du territoire sont à anticiper.

B - STRATEGIE ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

La construction d'une identité touristique du territoire porteuse d'une nouvelle image et d'une nouvelle dimension fait donc partie des priorités du projet d'agglomération. Elle se doit de concilier tous les atouts de territoires distincts : par exemple le patrimoine bâti et culturel autour de la romanité ; la garrigue, la Camargue et d'autres espaces naturels pour le tourisme vert en développement.

Suite à une étude réalisée en 2005 par Nîmes Métropole, la question du transfert de la compétence tourisme à Nîmes Métropole se pose aujourd'hui. Dans ce cadre, Nîmes Métropole devra s'appuyer sur les deux offices de tourisme existants de Nîmes et Saint Gilles.

Sur la base de cette étude, 4 axes stratégiques avaient été avancés :

- Axe 1 : Consolider et valoriser l'offre patrimoniale existante
- Axe 2 : Favoriser la consommation touristique du territoire par des équipements et aménagements caractérisés de qualité, notamment un parc d'hébergements complet et adapté
- Axe 3 : Promouvoir une nouvelle organisation des acteurs touristiques
- Axe spécifique : Composer

Plusieurs projets de développement touristiques sont en lien avec ces axes stratégiques :

- Le schéma régional 2005/2010 pour la Culture et le Patrimoine
- La valorisation des produits régionaux et notamment le vin (agrotourisme, œnotourisme) dans le cadre de la démarche qualité Sud de France et d'opérations autour de l'arboriculture, du vin et de l'olivier issus de l'agglomération
- La création effective d'une filière de formation sur l'œnotourisme
- Des projets de création d'un centre de congrès et d'un musée de la romanité
- La mise en scène d'événementiels permettant d'allonger la durée de la saison
- L'implantation d'un parc ludique "Camp de César"...

Dans le cadre de l'Association Nîmes-Alès, un groupe de travail réunissant élus, directions techniques et professionnels (Office de Tourisme...) en vue d'une valorisation touristique partagée.

Au niveau national, un élément clé :

- Le Grenelle de l'environnement incite à la prise en compte du développement durable et de l'environnement dans le secteur du tourisme, pour un "tourisme durable" : déplacements, construction etc.

Capacité touristique totale pour 100 habitants (1)

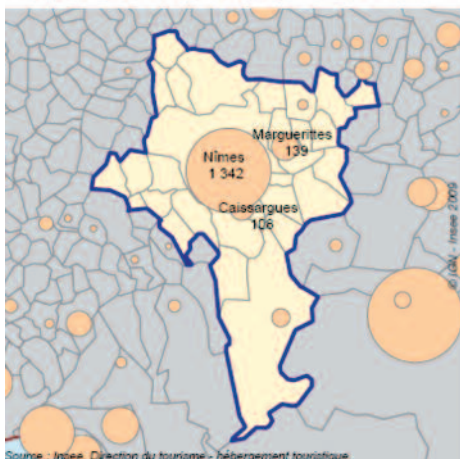


Source : Insee, RP99 et Direction du tourisme - hébergement touristique

Territoire : 10,0 lits pour 100 habitants

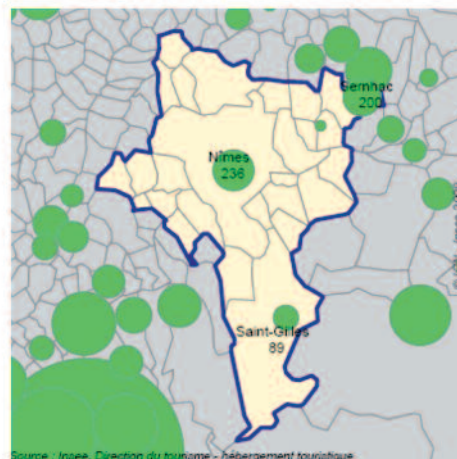
Zone de comparaison : 40,0 lits pour 100 habitants

Nombre de chambres dans les hôtels classés au 1/01/2009



Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique

Nombre d'emplacements de camping au 1/01/2009



Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique

LES DÉFIS

- Le développement réel du tourisme en tant qu'opportunité économique par la définition puis la mise en œuvre d'une stratégie partagée par les acteurs du territoire
- L'affirmation une identité touristique au territoire, en cohérence avec les territoires environnant et en favorisant la diversité et les complémentarités
- La valorisation des sites remarquables et la préservation des ressources naturelles des impacts sur l'environnement provenant d'une fréquentation touristique
- Augmentation de la durée du séjour et la saison touristique sur le territoire afin d'optimiser la gestion des flux et les retombées économiques
- Un développement fondé sur les bases d'un tourisme durable : tourisme de proximité tout au long de l'année, déplacements doux, fréquentation maîtrisée, offre d'hébergement par des bâtiments à basse consommation d'énergie, accessibilité des sites et équipements touristiques pour tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental)



**Mission Agenda 21
de Nîmes Métropole**
Courriel : MissionAgenda21@nimes-metropole.fr



Cabinet ARGOS
2 square Roger Genin - BP 1523
38025 GRENOBLE Cedex
Tél : 04 76 87 70 40
Fax : 04 76 87 70 28
Courriel : contact@argos-consultants.fr
guilhem.ricome@argos-consultants.fr



APIEU/CPIE Atelier Urbain Montpellier Méze
Mas de Costebelle
842 rue de la vieille Poste
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 13 83 15
Courriel : bertrand.dumas@educ-envir.org



Mosaïque Environnement
111 rue du 1^{er} Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel: 04 78 03 18 18
Fax: 04 78 03 71 51
Courriel : agence@mosaïque-environnement.com



Cabinet SISIFE
69, impasse Mac Gaffey
34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67.42 06 93
Courriel : contact@sisife.fr

